

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

FRANCHISER L'HÉGÉMONIE : ÉLÉMENTS DE RUPTURE ET DE
CONTINUITÉ DANS L'ORDRE SOCIAL POST-GUERRE CIVILE DU LIBAN
DES ANNÉES 1990

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
PATRICK LAPIERRE

AVRIL 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Remerciements à l'honorable M. Jorge Jure, ambassadeur de l'Uruguay au Liban et M. George Dorlian, Directeur du Bureau des Relations publiques de l'Université Balamand (Liban), pour leur collaboration lors des recherches effectuées au Liban à l'automne 2007, ainsi qu'à M. Dan O'Meara, pour la direction et les précieux conseils.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| LISTE DES FIGURES..... | v |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS..... | vi |
| RÉSUMÉ..... | vii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| a) De l'ordre social | 2 |
| b) Contexte de l'ordre social hégémonique : le cadre d'analyse néogramscien...6 | |
| c) L'aspect culturel des relations sociales de productions..... | 10 |
| d) Objectifs de ce mémoire..... | 11 |
| e) Questions de recherche..... | 12 |
| f) Méthodologie..... | 12 |
| CHAPITRE I | |
| ORDRE SOCIAL : LA PERTINENCE DES APPROCHES NÉOGRAMSCIENNES..... | 15 |
| 1.1 L'historicisme et l'ontologie des structures historiques..... | 15 |
| 1.2 L'ordre social : réalisation hégémonique au sein d'un bloc historique..... | 18 |
| 1.3 Construction de l'ordre social : forces impliquées et sphères d'activité..... | 20 |
| 1.4 La politique identitaire des forces sociales..... | 24 |
| 1.5 L'ordre mondial : l'hégémonie de la production..... | 28 |
| 1.6 La production de l'hégémonie : les apports du tournant culturel..... | 29 |
| CHAPITRE II | |
| L'HÉRITAGE LIBANAIS : LES STRUCTURES HISTORIQUES PRÉ-TAËF..... | 32 |
| 2.1 L'émirat libanais sous l'Empire Ottoman : hiérarchie sociale féodale | 34 |
| 2.1.1 <i>Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles</i> | 36 |
| 2.1.2 <i>Compréhensions intersubjectives et images collectives</i> | 39 |
| 2.1.3 <i>Contradictions et mouvements contre-hégémoniques</i> | 41 |
| 2.2 La supervision européenne et ottomane (1848-1920) : de la territorialisation des communautés (<i>caïmacamat</i>) à l'institutionnalisation du communautarisme (<i>mutessarrifate</i>)..... | 43 |

| | | |
|--|---|----|
| 2.2.1 | <i>Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles</i> | 45 |
| 2.2.2 | <i>Compréhensions intersubjectives et images collectives</i> | 49 |
| 2.2.3 | <i>Contradictions et mouvements contre-hégémoniques</i> | 51 |
| 2.3 | Du mandat français à l'Indépendance (1920-1943) : la politisation des élites et la persistance du féodalisme..... | 52 |
| 2.3.1 | <i>Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles</i> | 52 |
| 2.3.2 | <i>Compréhensions intersubjectives et images collectives</i> | 56 |
| 2.3.3 | <i>Contradictions et mouvements contre-hégémoniques</i> | 59 |
| 2.4 | Le Pacte national (1943-1975) : institutionnalisation du communautarisme républicain et contestations militantes..... | 60 |
| 2.4.1 | <i>Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles</i> | 61 |
| 2.4.2 | <i>Compréhensions intersubjectives et images collectives</i> | 64 |
| 2.4.3 | <i>Contradictions et mouvements contre-hégémoniques</i> | 65 |
| 2.5 | La Guerre civile de 1975-1990 : l'exacerbation identitaire, le système milicien et l'émergence de nouvelles élites..... | 66 |
| 2.5.1 | <i>Compréhensions intersubjectives et images collectives</i> | 67 |
| 2.5.2 | <i>Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles</i> | 70 |
| 2.5.3 | <i>Contradictions et mouvements contre-hégémoniques</i> | 74 |
| CHAPITRE III | | |
| LE RETOUR DE L'ORDRE SOCIAL AU SEIN DU LIBAN POST-GUERRE CIVILE DES ANNÉES 1990..... | | |
| | | 76 |
| 3.1 | Le retour de l'ordre social : les principaux évènements..... | 78 |
| 3.2 | L'ordre mondial : idées, capacités matérielles et institutions..... | 79 |
| 3.3 | Forme de l'État : idées, capacités matérielles et institutions..... | 81 |
| 3.3.1 | <i>Société politique (la pax Syriana) : coercition, contrôle institutionnel et marginalisation</i> | 81 |
| 3.3.2 | <i>Société civile : l'hégémonie hybride (entre moujtama'a madani et moujtama'a ahli)</i> | 88 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 3.4 | Les forces sociales de la IIe République : idées, capacités matérielles et institutions..... | 95 |
| 3.5 | Relations sociales de production : idées, capacités matérielles et institutions..... | 104 |
| 3.5.1 | <i>Le néolibéralisme en application : l'économie libanaise post-Taëf.....</i> | 105 |
| 3.5.2 | <i>Clientélisme traditionnel, néo-patrimonialisme et intégration de l'économie milicienne.....</i> | 108 |
| | CONCLUSION..... | 113 |
| | BIBLIOGRAPHIE..... | 118 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1.1 | |
| Contexte de l'ordre social : la relation dialectique des sphères d'activité..... | 17 |
| Figure 1.2 | |
| Cadre d'action : relation dialectique des forces au sein des sphères d'activité..... | 17 |
| Figure 2.1 | |
| Territoires associés au Liban (2002)..... | 35 |
| Figure 2.2 | |
| Le Mont-Liban sous le régime de l'émirat libanais et celui des deux districts (caïmacamat)..... | 44 |
| Figure 2.3 | |
| Le Mont-Liban sous le régime de la <i>mutessarrifate</i> après les réformes de l'Empire Ottoman de 1894..... | 46 |
| Figure 2.4 | |
| Le Liban sous le régime de la <i>mutessarrifate</i> et les limites territoriales actuelles..... | 53 |
| Figure 2.5 | |
| Répartition du revenu national par tranche de population (1958)..... | 63 |
| Figure 2.6 | |
| Principales milices de la Guerre civile libanaise (1975-1990)..... | 68 |
| Figure 2.7 | |
| Carte de la représentation territoriale des communautés religieuses majoritaires du Liban (1985)..... | 73 |
| Figure 3.1 | |
| Partis politiques et répartition de leurs sièges au Parlement (1992) | 98 |
| Figure 3.2 | |
| Estimations de la représentation communautaire du Liban (1997)..... | 102 |
| Figure 3.3 | |
| Structures sociales approximatives au sortir de la Guerre civile (1992)..... | 107 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|--------|--|
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BIRD | Banque internationale pour la reconstruction et le développement -BM |
| BM | Banque mondiale |
| CDR | Conseil du développement et de la reconstruction |
| CEPES | Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité |
| CERMOC | Centre d'études et de recherches sur le Moyen- Orient Contemporain |
| CERMAM | Centre d'études et de recherches sur le monde arabe et méditerranéen |
| CGT | Confédération générale du Travail |
| FAO | Food and agriculture organization |
| FMI | Fond monétaire international |
| FINUL | Force d'intervention des Nations-Unies au Liban |
| IRFED | Institut de recherches et formation en vue du développement du Liban |
| OLP | Organisation de Libération de la Palestine |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| ONU | Organisation des Nations-Unies |
| OPEP | Organisation des pays exportateurs de pétrole |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNUD | Programme des Nations-Unis pour le développement |
| PSP | Parti socialiste progressiste |
| RAU | République Arabe Unie |
| UE | Union Européenne |

RÉSUMÉ

Le but du présent mémoire est de s'interroger sur la nature de l'ordre social s'étant implanté au Liban à la suite de la guerre civile (1975-1990), sur ses éléments de rupture et de continuité vis-à-vis des périodes historiques précédentes, ainsi que sur les moyens et les mécanismes ayant permis sa consolidation. Dans la perspective des approches néogramsciennes, nous nous penchons sur la construction d'un bloc historique coercitif et hégémonique, issu des structures historiques antérieures, et influencé à la fois par le contexte de l'ordre mondial, de la forme de l'État et des relations sociales de production. Suivant les développements des auteurs préconisant le « tournant culturel », une attention particulière est portée sur la spécificité locale des structures de pouvoir et d'autorité. Ainsi, l'ordre social apparaît comme une hybridation de l'hégémonie néolibérale - propagée à travers l'ordre mondial, promue à travers des institutions, soutenue par des forces transnationales, incitant à des relations sociales de production particulières et favorisant une certaine forme d'État - et l'ordre social local, - issu de relations sociales de production typiques, se dotant d'institutions spécifiques et reflétant des structures de pouvoir et d'autorité culturellement ancrées. C'est pourquoi nous considérons que l'ordre social établi au Liban au sortant de la guerre civile en 1990, consistait à une franchise de l'hégémonie de l'ordre social mondial, adaptée aux saveurs locales.

Mots-clés : Liban; ordre social; guerre civile; Taëf; néogramscien; hégémonie; culturel; pouvoir; *pax syriana*; néolibanisme; néopatrimonialisme; clientélisme; Gramsci.

INTRODUCTION

Le Liban a toujours étonné de par sa capacité à se remettre de ses querelles internes. La guerre civile s'étant étendue de 1975 à 1990 avait plongé le pays dans une anarchie quasi complète durant quinze années, remettant en cause la viabilité de l'État libanais. Ce pays où dix-huit communautés officielles cohabitent a su cependant se réintégrer à la communauté internationale, à la suite d'une trêve soutenue ainsi qu'une fulgurante reconstruction. Ce qui fut particulièrement singulier fut la capacité, mais également la volonté des protagonistes de la guerre civile de s'entendre sur le modèle politique, social et économique sur lequel jeter les bases d'une éventuelle réconciliation. Un consensus émergea finalement chez ces principaux acteurs socio-politico-religieux dans le but de ramener le pays à la stabilité.

C'est l'accord négocié de Taëf, document d'entente nationale élaboré sous l'égide américano-saoudienne en 1989, qui mit officiellement fin à quinze ans de combats. Néanmoins, malgré le succès relatif de cet accord et des appuis qu'il trouvait au sein de la société libanaise, le conflit s'étendit jusqu'en 1990 (Corm, 2005a : 226). L'accord vint consacrer une paix formelle entre les protagonistes de la guerre civile en permettant l'adoption d'amendements constitutionnels ainsi qu'en consacrant l'ingérence de la Syrie dans l'ordre social et politique libanais. Cet accord se voulait un minimum acceptable pour les acteurs de la guerre civile en réaction à toutes les réformes que ceux-ci avaient proposées tout au long du conflit (Krayem, 2006). Le retrait graduel des partis de gauche et séculiers associé aux affrontements entre Israël et les factions palestino-progressistes¹, la montée en force des milices

¹ En effet, une coalition de partis laïques libanais s'était mit en place sous l'étiquette de *Mouvement national*, solidaire des groupes armés palestiniens. Celui-ci comprenait diverses factions d'obédience nassérienne, largement implantées dans la communauté sunnite, le Parti communiste, le Parti populaire syrien et le Parti socialiste de Kamal Joumblatt. Suite à l'invasion du Liban par Israël en 1982, ceux-ci seront fortement affaiblis par la capture et l'emprisonnement de plusieurs de ses membres par les forces Phalangistes ainsi que par leur désarmement opéré par la Force Multinationale d'Interposition menée par la France (Corm, 2005a :122-123).

musulmanes pendant les années 1980, l'incapacité de la droite chrétienne d'étendre son contrôle aux zones à majorité musulmanes et l'intervention musclée de la Syrie sont autant de facteurs ayant nécessité la résolution des tensions dans un document de « réconciliation nationale » (Krayem, 2006). Chacun des protagonistes n'ayant réussi à imposer leurs revendications, une solution négociée se voulait la seule option viable.

L'émergence d'un ordre social distinctif à l'issue d'une guerre civile marquée par la désorganisation, le chaos et le désordre, demeure un événement singulier méritant d'être examiné. En effet, le retour à une vie politique, institutionnelle, économique et sociale stable coïncidant avec une cessation des hostilités est un objectif fondamental dans la résolution de conflit. Dans le système international actuel, plusieurs travaux, organismes et organisations, notamment à travers l'Organisation des Nations-Unies, se penchent sur les mécanismes à mettre en place afin de rétablir l'ordre social en période de conflit (Organisation des Nations-Unies, 2009).

Ce constat vient renforcer notre avis en ce qui concerne la pertinence de se pencher sur l'émergence de cet ordre social particulier au Liban dans l'après-guerre civile, mais également sur les modalités de cette implantation au point où la majorité des protagonistes en jeu acceptèrent cette réorganisation.

a) De l'ordre social

Afin de déterminer nos objets d'études, il est nécessaire de se pencher sur le concept d'*ordre social*, par opposition à *désordre social*, chaos, anarchie, ainsi que dans le sens d'organisation, de configuration ordonnée de la vie en société. La question de l'ordre social s'est constamment retrouvée, sous différentes formes, au sein des débats en sciences sociales. La contradiction de l'Homme en tant qu'être social et individualiste, continue de soulever des questionnements au sujet de sa prétention à s'organiser en société par rapport à celle d'assouvissement de ses propres intérêts. Ces questionnements ont donné lieu à plusieurs théories au sujet de la nature

humaine, altruiste ou égoïste, ainsi que de la source de l'ordre social, les deux étant intrinsèquement liés.¹

Dans un recueil intitulé *Theories of Social Order*, Michael Hechter, Debra Friedman et Satoshi Kanazawa soulignent qu'il existerait « *two quite different traditions that have emerged to account for social order* » (2009 : 282). La première, issue de théoriciens soutenant la primauté du choix rationnel, émane de Thomas Hobbes qui soutenait que dans l'état de nature « *the life of man [is] solitary, poore, nasty, brutish, and short* » et que, dès lors, l'ordre social serait le produit de puissantes institutions sociales, tels le droit à la propriété, le système législatif et un pouvoir central fort (Hobbes, 2004 [1651] : 92). Cette tradition considère que l'ordre social serait le résultat de décisions individuelles transférant des droits et libertés à un pouvoir coercitif en échange de garanties sur la sécurité des individus et des propriétés, ainsi que sur l'établissement de mécanismes permettant de résoudre les litiges. Cependant, étant donné que « *no state has sufficient resources to maintain order solely via policing [...] Weber invoked the famous concept of legitimacy* » (Hechter et Horne, 2009: 282; souligné dans le texte par les auteurs).

Cependant, dans une perspective évolutive et historique, il est difficile de justifier cette approche. En effet, comment expliquer l'émergence de ces institutions si « *the very existence of these order-producing institutions is itself a result of foregoing social cooperation* » (Fehr et Gintis, 2007: 45). La coopération aurait donc précédé la mise en place de ces institutions dans l'évolution des groupements humains. Ce constat donna lieu à une deuxième tradition émanant de la lignée d'Aristote, Rousseau, Durkheim, Parsons et autres penseurs ayant soutenu l'idée que la source ultime de l'ordre social réside « *not in external controls but in a*

¹ À ce sujet, nous retrouvons ce questionnement sur la vie en société et la nature humaine dans *La Politique* d'Aristote, *L'être et l'essence* de Thomas d'Aquin, *Maximes capitales* d'Épicure, *Le Léviathan* de Thomas Hobbes, la *Loi de nature* et le *Traité du gouvernement civil* de John Locke, le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* et *Du contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, pour ne nommer que ceux-là (voir bibliographie pour références complètes). Il est essentiel de noter également que les approches néogramsciennes, comme le reste de la tradition matérialiste historique, congédie le concept métaphysique de « nature humaine ».

concordance of specific values and norms that individuals somehow have managed to internalize » (Hechter and Horne, 2009: 282). Ainsi, une attention particulière fut portée en sciences humaines sur cette internalisation de valeurs et de normes sociales chez l'humain. Selon cette tradition, pour que l'ordre social existe, il faut une concordance de valeurs et de normes spécifiques dans une société donnée. Or, ceci ne représente pas nécessairement un problème dans les sociétés considérées culturellement homogènes, mais dans le cas qui nous intéresse, le Liban, comment expliquer l'ordre social d'une société fortement hétérogène? Hechter, Friedman et Kanazawa soutiennent que « *the members of social groups can be expected to produce local order to satisfy their own private ends, and once produced, this local order, regardless of its normative content, often contributes to the production of global order* » (Hechter and Horne, 2009: 283). L'État ou le pouvoir central en question ne tolérerait l'existence de groupes sociaux aux orientations dissidentes que dans la mesure où ceux-ci ne menacent pas l'État en tant que « *autonomous and ultimate power broker or impose negative externalities on people who have sufficient resources to persuade the authorities to protect them* » (Hechter and Horne, 2009: 282). L'importance de l'internalisation de valeurs et de compréhensions partagées dans la quête à l'ordre social souligne la nécessité de se questionner sur la source de celles-ci.

Jusqu'à présent, nous pouvons en déduire que l'atteinte de l'ordre social nécessiterait à la fois un pouvoir central *coercitif*, des institutions fortes, un système de règlement des différends ainsi qu'un *consensus*, une légitimité, des valeurs et des compréhensions partagées, voire des intérêts partagés.

Cette dualité n'est pas sans rappeler les travaux du marxiste italien Antonio Gramsci pour qui, à l'instar de Machiavel, la question générale portait sur la nature du pouvoir en tant que centaure, « la bête sauvage et l'homme, la force et le consentement, l'autorité et l'hégémonie, la violence et la civilisation... » (Gramsci, 2001). En effet, il existerait toujours selon Gramsci l'option de la discipline dans les relations de pouvoir, qui peut être obtenue par des moyens physiques, coercitifs, mais

ceux-ci ne seraient pas nécessaires dans la mesure où les faibles, ou marginalisés, non-hégémoniques, acceptent l'ordre social prévalant comme étant légitime.

L'utilisation de la coercition dans le processus serait le domaine de ce que Gramsci appelait la « *political society* », se rapportant à la fonction de « *'direct domination' or command exercised through the State and 'juridical' government* » (Gramsci, 1971: 12). Néanmoins, cette « société politique » ne représenterait qu'une portion de l'ordre social de l'État. Le rôle de celle-ci serait de « *'legally' enforce discipline on those groups who do not 'consent'* » (Gramsci, 1971: 12). Les forces sociales dominantes ne se serviraient de ces moyens coercitifs que dans la mesure où elles sont incapables d'obtenir le consentement des autres forces subordonnées.

La deuxième portion de l'ordre social, poursuit Gramsci, reposerait au sein de la « société civile » représentant cette internalisation du consensus en opposition à la domination directe obtenue par la force coercitive de la « société politique » (Gramsci, 1971: 12). La société civile serait l'endroit dans l'État où les forces sociales dominantes poursuivent l'hégémonie, concept central des approches issues des travaux de Gramsci. Celle-ci se rapporte à l'exercice du pouvoir et de l'influence. Elle représente l'exercice d'une direction intellectuelle et morale se rapportant à une forme de puissance supplétive à la simple coercition (Gramsci, 1971: 57). Cette conception repose sur le fait que Gramsci ne concevait pas « *an individual's nature as fixed and unchanging, but as malleable and open to influence by the dominant forces of society* » (Butko, 2004: 44).

Les travaux d'Antonio Gramsci ont inspiré un courant d'analyse en relations internationales connu sous l'appellation des approches néogramsciennes dont on associe principalement l'émergence, au sein des années 80, aux travaux de Robert Cox (Bieler et Morton, 2004 : 85). Selon Cox, les faibles peuvent accepter la direction des forces sociales hégémoniques qui elles, à la suite de quelques concessions, expriment leur direction en termes d'intérêt général, national et universel (Cox, 1986 : 218). John Agnew décrit l'hégémonie comme étant plus qu'une domination, elle est :

the enrollment of others in the exercise of your power by convincing, cajoling and coercing them that they should want what you want. Though never complete and often resisted, it represents the binding together of people, objects and institutions around cultural norms and standards that emanate over time and space from seats of power (that have discrete locations) occupied by authoritative actors (2005: 1-2).

L'hégémonie apparaîtrait comme « *an expression of broadly based consent, manifested in the acceptance of ideas and supported by material resources and institutions, which is initially established by social forces occupying a leading role within a state* » (Bieler et Morton, 2004: 87).

Anne Showstack Sassoon mentionne que « *any discussion of Gramsci's view of Hegemony and the State must include his concept of the historical bloc* » (Showstack Sassoon, 1987 : 119). Le bloc historique représente la manière dont les forces sociales, dans un contexte national donné, établissent une relation sur les autres forces sociales rivales (Bieler et Morton, 2004 : 90). Ce bloc historique signifie alors l'intégration d'une variété d'intérêts propagés à travers la société amenant une certaine uniformité, mais également une unité morale et intellectuelle universelle (Gramsci, 1971 : 134).

Or, selon les approches néogramsciennes, cette hégémonie placée dans son contexte national n'est pas hermétique à ce qui se passe à l'extérieur des frontières. Plusieurs facteurs sont à prendre à compte dans la mise en place d'un ordre hégémonique, dans sa consolidation, mais également dans sa contestation, notamment l'ordre mondial prévalant, la forme de l'État et les relations sociales de productions.

b) Contexte de l'ordre social hégémonique : le cadre d'analyse néogramscien.

Les auteurs préconisant l'adoption d'un cadre d'analyse néogramscien - tels Robert Cox, Stephen Gill, David Law, Kees Van der Pilj, Henk Overbeek, William I.

Robinson, Andreas Bieler et Adam David Morton²,- s'interrogent sur la façon dont l'ordre social mondial prévalant a émergé, comment les normes, les institutions et les pratiques ont été mises en place, et tentent d'identifier les forces sociales participant au maintien ou à la contestation de cet ordre. Selon eux, l'ordre mondial connecte les forces sociales de différents États entre eux et celles-ci reproduisent les relations sociales de production propre à la dynamique mondiale. Ces processus sont supportés par des organisations, des institutions ou des organismes internationaux. En considérant ces processus dialectiquement, les approches néogramsciennes soulignent que l'ordre mondial restructure le rôle de l'État et son internationalisation. Les forces sociales peuvent réaliser l'hégémonie au sein d'un ordre social national et au sein de l'ordre mondial en s'assurant la promotion et l'expansion d'un mode de production (Bieler et Morton, 2004 : 96). Cette participation des forces sociales s'effectue dans un cadre d'action donné qui regroupe les compréhensions intersubjectives et les images collectives construisant la réalité sociale, les capacités matérielles mobilisées dans le processus et les institutions qui en découlent (Bieler et Morton, 2004 : 88).

Or, cette dynamique fera partie de l'analyse lors de la rédaction du présent mémoire. Il faudra prendre en compte ces processus transnationaux de formation du consensus, soutenus par l'internationalisation de la production et la confiance dans la globalisation, ainsi que sur leur transmission par des prises de décisions politiques internes (Bieler et Morton, 2004 : 94-95).

Il faudra voir comment ces décisions politiques locales se sont transmises, consolidées, institutionnalisées au Liban. L'accent sera mis sur la question des acteurs s'étant mobilisés, les ressources ayant été exploitées ainsi que sur les idées ayant été promues afin de justifier et soutenir cet ordre social au Liban dans l'après-guerre civile. Puis, l'analyse portera sur cette idée globale que l'État devient la courroie de transmission du néolibéralisme et de la logique capitaliste du global au local (Bieler

² Voir bibliographie.

et Morton, 2004 : 96) et sur la manière dont ce processus s'est articulé dans le cas du Liban.

Parallèlement, si l'hégémonie est une forme de contrôle social, à la fois un ordre consensuel et coercitif, il sera nécessaire que l'on se questionne sur les valeurs et les compréhensions qui ont soutenu cet ordre hégémonique dans le cadre du Liban post-guerre civile. Dans un ordre social donné, une situation d'hégémonie peut prévaloir « *based on a coherent conjunction or fit between a configuration of material power, the prevalent collective image of world order (including certain norms) and a set of institutions which administer the order with a certain semblance of universality* » (Cox et Sinclair, 1996: 103). En effet, tel que mentionné auparavant, cet ordre se veut également consensuel dans le sens où « *these values and understandings are relatively stable and unquestioned* » (Cox, 1996: 151). Il faut donc considérer comment ces compréhensions intersubjectives ont façonné la réalité libanaise. Cette réalité est non seulement l'environnement physique de l'action humaine, mais également « *the institutional, moral et ideological context that shapes thoughts and actions* » (Cox, 1997: 252).

Cette dynamique de l'interaction et leurs influences mutuelles s'inscrivent dans les trois sphères d'activité que sont les relations sociales de production, la forme de l'État et l'ordre mondial. Le pouvoir dans les *relations sociales de production* fait émerger certaines *forces sociales* et ces *forces sociales* deviennent la base du pouvoir dans une *forme d'État*. Les institutions et les élites participent à l'organisation sociale en « reproduisant et diffusant des discours de légitimation, en assurant la coercition et la répression, en répartissant les bénéfices produits par l'ordre social et en obtenant les concessions sociales nécessaires au maintien de l'ordre social » (Dufour, 2007 : 222).

L'ordre social au sein d'un État tel le Liban serait donc, dans une perspective néogramscienne, influencé à la fois par l'ordre mondial, la forme de l'État et les forces locales et transnationales en jeu dans les relations sociales de production;

chacun mobilisant capacités matérielles, compréhensions intersubjectives / images collectives ainsi qu'institutions.

Dans la mise en place de ce bloc historique, (la manière dont les forces sociales, dans un contexte national donné, établissent une relation sur les autres forces sociales rivales), nous prendrons comme point de départ l'État. Tel que mentionné par Anne Showstack Sassoon, « *since the historical bloc is specific to the national context, although in an international conjuncture, a special emphasis is placed on the national dimension as the basic unit to be analysed* » (1987 : 121). En effet, « *it is only by taking the State as the starting-point, we would suggest, that the full range of concepts [...] can be appreciated* » (Showstack Sassoon, 1987: 110).

L'avantage que procure cette notion d'État en tant que société politique + société civile est sa versatilité. La société civile serait un espace théorique, un endroit où l'hégémonie est créée, reproduite et contestée. Conséquemment, les institutions permettant la reproduction de l'hégémonie peuvent varier à travers le temps, mais également à travers les sociétés. Nous tenterons alors de soulever l'existence de ces institutions, de ces processus, de ces compréhensions intersubjectives et images collectives ayant soutenu, reproduit et consolidé un ordre social particulier, propre au contexte libanais, mais également issu d'un ordre social mondial spécifique.

Dès lors, il est incontournable de prendre en compte l'aspect culturel des relations sociales de production. Gramsci soulignait déjà à l'époque cette « *exploitation of the cultural factor, of cultural activity, of a cultural front which is as necessary as the merely economic and merely political ones* » (Showstack Sassoon, 1987: 111). Ce constat nécessite, dès lors, que nous nous penchions sur les récents apports du « tournant culturel » effectué dans le cadre des approches néogramsciennes.

c) L'aspect culturel des relations sociales de productions

Au cours des dernières années, des auteurs tels John Agnew, Ngai-Ling Sum, Stijn Oosterlynck et Bob Jessop,³ ont entrepris de réorienter les analyses néogramsciennes vers un « tournant culturel ». Dans un document d'introduction préparé pour un atelier tenu en juin 2007 à l'Université d'Ottawa sur l'économie politique culturelle, Jacqueline Best et Matthew Paterson mentionne que les néogramsciens et leur « *continued emphasis on class has tended to reduce the question of culture to one of the means by which capitalist domination is reproduced and resisted; (...) but we would want to leave open the possibility of more open-ended interrogations of the phenomenon* » (Best et Patterson, 2007).

Ce courant propose d'adopter, à l'image de Gramsci, une conception plus large et plus souple des relations sociales de production en soulignant « *the importance of ideas/modes of thought* » ainsi qu'en reconnaissant que « *ideas interact with material forces and that the ideal and the material are both necessary in creating hegemony and securing the structural integration of a social transformation* » (Sum, 2005). Le but est d'arriver à comprendre les modes de développement comme étant un régime d'accumulation propagé par des mécanismes à travers des organisations, des institutions, et des groupes de la société civile, à différents niveaux (local, régional, national, global) et caractérisé par une structure cohérente relativement stable assurant sa prédominance (Sum, 2005). Selon ces auteurs, les perspectives néogramsciennes issues des travaux de Cox ne permettent pas de prendre totalement en compte l'articulation de la culture et du matériel dans l'explication du pouvoir et de l'hégémonie. Ils considèrent que ces perspectives auraient principalement pris en compte « l'hégémonie de la production » aux dépens de la « production de l'hégémonie » en surestimant le rôle des modes de développement et des structures de classes, notamment dans leur explication de l'ordre économique mondial, et « *therefore, tends towards economism with a focus on*

³ Voir bibliographie.

structural integration rather than issues of ideas, agency and identities » (Sum, 2005). Ainsi, Ngai-Ling Sum et Bob Jessop proposent que les analystes « *examine the relationship between the politics of identity/difference and political economy - especially the complex articulations between class and non-class identities over different times and spaces* » (Sum et Jessop, 2003) afin de ne pas tomber dans le piège du réductionnisme de classe.

Dans le cas qui nous intéresse, le Liban, nous examinerons ce bagage culturel, ces questions identitaires, cette appartenance communautaire traditionnelle et leurs impacts sur la constitution de l'ordre social post-guerre civile. Nous mettrons en évidence le rôle de la culture, des idées, des compréhensions intersubjectives et des images collectives dans l'établissement de ce bloc historique porteur de consensus et d'ordre social devenu une hybridation du modèle propagé par l'ordre mondial de l'époque, d'où l'idée principale du mémoire d'une franchise de l'hégémonie ou d'une sous-hégémonie.

d) Objectifs du mémoire

Ce mémoire consiste à analyser, dans l'optique des approches néogramsciennes, les éléments de rupture et de continuité dans l'ordre social du Liban post-guerre civile des années 90. Cet ordre social survient au sein d'un pays déchiré par quinze années de guerre civile, par des affrontements entre des visions différentes de l'ordre social ainsi qu'entre des images, des identités et des intérêts divergents. Nous nous concentrerons sur ce concept d'ordre social, en tant que construction et consolidation d'une hégémonie dans un contexte particulier influencé à la fois par l'ordre mondial, la forme de l'État et les relations sociales de production. Nous porterons une attention particulière à l'aspect culturel de ces dernières, comme le soutiennent les auteurs favorisant le « tournant culturel » des approches néogramsciennes. Nous mettrons également l'accent sur les mécanismes permettant la reproduction d'un ordre social inspiré du paradigme hégémonique de la

mondialisation de l'époque, ainsi que sur les particularités culturelles de cet ordre ancré dans son contexte libanais.

e) Questions de recherches

Deux questions sont au cœur du présent travail. **D'une part, en quoi consiste cet ordre social s'étant implanté au Liban à la suite de la guerre civile en 1990? D'autre part, par quels mécanismes, par quels moyens, cet ordre social s'est-il consolidé dans cette IIe République du Liban?**

f) Méthodologie

Nous examinerons les détails de l'accord de Taëf, les pratiques institutionnelles qui en sont issues, les événements ayant suivi cet accord, ainsi que les détails du rétablissement d'une vie politique, institutionnelle, économique et sociale au niveau national. Nous explorerons les fondements intersubjectifs de la politique de reconstruction ayant suivie la guerre civile, les capacités matérielles mobilisées, le rôle des forces sociales principales locales, régionales et internationales ainsi que l'institutionnalisation de cet ordre social au Liban. De plus, la recherche consistera à déterminer comment les forces sociales dominantes au Liban ont pu adapter le paradigme hégémonique de la mondialisation des années 1990 à l'ordre social post-Taëf.

Dans l'optique des approches néogramsciennes, la méthodologie consiste à adopter une approche consciente du caractère historiquement spécifique de l'analyse. Les objets à l'étude agissent dans un contexte particulier, sont influencés par des dynamiques et des processus propres à l'époque dans lesquels ils interagissent et doivent être identifiés comme faisant partie d'une *structure historique*. Cette conception tend à vouloir montrer le caractère historiquement spécifique des rapports de forces à analyser (Dufour, 2007: 211).

La méthodologie des *structures historiques*, en Relations internationales, concentre l'analyse sur le rôle des dynamiques globales et sur l'influence qu'elles

exercer sur les niveaux inférieurs de la politique internationale (Dufour, 2007: 208). Cependant, dans le cadre de ce travail, et à l'image des approches issues du marxisme politique, nous identifions également le rôle des relations sociales de production, et de leur aspect culturel, afin d'expliquer la mise en place de l'ordre social au niveau national.

En tenant compte du caractère historique des objets d'analyse, nous utilisons des « concepts qui décrivent des dynamiques et des processus sociaux [...] où les rapports de force ont pris une forme institutionnelle précise » (Dufour, 2007: 210). Nous considérons également que cette forme institutionnelle est issue des relations sociales de production, culturellement spécifiques.

Adoptant une analyse empirique, nous demeurons cependant conscient du fait de la réflexivité de l'auteur dans le choix des concepts, des textes, des auteurs et dans l'interprétation des données. La pertinence, la catégorisation et la validité des données sont le résultat de choix normatifs adoptés par l'auteur. Celles-ci, nombreuses et parfois contradictoires, sont le fruit d'un effort de synthèse et de mise en relation visant à prendre en compte le plus d'éléments possibles dans l'analyse des dynamiques et des processus en œuvre dans cette construction et cette consolidation de l'ordre social post-Taëf.

Les recherches se sont donc effectuées autour de la lecture de documents académiques relatifs aux approches néogramsciennes d'une part, et portant sur la situation politique, économique, historique et sociale libanaise et régionale, d'autre part. Ces œuvres sont exposées dans la présente bibliographie. Les travaux portant sur les approches néogramsciennes proviennent d'auteurs reconnus dans le domaine des Relations internationales et qui représentaient un intérêt pour l'auteur. Il s'agit principalement de textes ayant été écrits depuis le début des années 1980. Cependant, nous avons également choisi de mettre de l'avant des concepts directement issus des œuvres traduites de Gramsci. De plus, une place particulière fut accordée à des œuvres sociologiques afin de nous aider à définir et élaborer le concept d'ordre social. En ce qui concerne la littérature portant sur le Liban et le Moyen-Orient, elle

provient essentiellement, mais non exclusivement, d'auteurs moyen-orientaux issus de divers horizons, e.g., sociologues, politologues, politiciens, poètes, historiens, activistes, journalistes, consultants, etc. Une cueillette de données fut effectuée par des entrevues qualitatives ouvertes avec des intellectuels, des politologues, des politiciens et des journalistes libanais lors d'une recherche-terrain effectuée à l'automne 2007. Lors de cet exercice, des sources primaires d'informations telles des articles de journaux, des pamphlets, des publications de parti politique furent recueillies et firent l'objet d'une évaluation qualitative.

Cette évaluation consistait à dégager les lignes principales, les tendances, la cohérence et la répétition de données à travers les nombreuses lectures et les discussions tenues avec les gens rencontrés. Il s'agissait de tenter d'identifier les points sur lesquels il semblait y avoir un certain consensus. Évidemment, les interprétations de l'histoire, des luttes identitaires, de la guerre civile, de ses causes, ses résultats, sur les motivations des agents ou l'interprétation des événements sont excessivement diversifiées et souvent partisans. Ainsi, le but était simplement de tenter d'identifier les forces sociales ayant jouées un rôle prédominant au sein des structures historiques, les images collectives dont elles se prévalaient, les compréhensions intersubjectives qu'elles partageaient, ainsi que les institutions et les capacités matérielles ayant été identifiées par une grande partie des auteurs à l'étude.

Le mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à la mise en place du cadre théorique issu des approches néogramsciennes. Le deuxième chapitre porte sur l'étude des structures historiques ayant précédées la période post-guerre civile. Le troisième chapitre se penche sur les questions de recherche et sur la franchise de l'hégémonie dans l'ordre social mis en place sous la IIe République libanaise.

CHAPITRE I

ORDRE SOCIAL : LA PERTINENCE DES APPROCHES NÉOGRAMSCIENNES

La notion d'hégémonie a fait l'objet de plusieurs débats, si bien qu'elle réussit à s'intégrer à presque toutes les tendances analytiques de Relations internationales (Strange, 1987 : 557). Des auteurs de courants théoriques divers tels Robert Keohane, Joseph Nye, John Mearsheimer, Immanuel Wallerstein et John Agnew¹, se sont penchés sur le concept d'hégémonie, celui-ci ayant largement évolué au fil des analyses. Nous avons démontré en introduction comment le concept au centre de ce travail, l'ordre social, est lié à celui d'hégémonie, tel que compris dans son sens néogramscien.

Afin de bien déterminer nos objets d'études, nous établirons comment le cadre d'analyse néogramscien peut permettre une compréhension du contexte ainsi que des mécanismes et des moyens mobilisés dans la construction de cet ordre social. Nous démontrerons comment la méthodologie issue des structures historiques permet la contextualisation de l'ordre social (1.1) et comment les notions d'hégémonie et de bloc historique contribuent à sa conceptualisation (1.2). Nous établirons ensuite comment les approches néogramsciennes ont exposé le cadre d'action et les sphères d'activités impliqués dans sa construction (1.3), ainsi que les différents mécanismes identifiés dans sa production. (1.4)

1.1 L'historicisme et l'ontologie des structures historiques

Les travaux issus des approches néogramsciennes s'intéressent principalement à la problématique des transformations sociales et culturelles dans l'ordre social mondial et préconisent une perspective matérialiste historique. Contrairement aux approches positivistes qui cherchent à édifier des concepts, des lois, des causes et des

¹ Voir bibliographie.

explications a-historiques et universalistes, le cadre d'analyse néogramscien propose une contextualisation des objets d'études issus de processus historiques.

La méthode historiciste consiste à dégager les structures historiques du monde social et matériel, qui sont le produit de l'action collective de l'être humain sur une période donnée (Bieler et Morton, 2001 : 17). Les structures historiques se succédant dans le temps doivent être comprise en tant que « *picture of a particular configuration of forces* » (Cox, 1987 : 97). Les structures émergentes provenant des contradictions des structures existantes, le champ des relations internationales est perçu comme une succession de ces structures historiques.

Il est donc nécessaire de se pencher sur le contexte ayant entouré le retour à l'ordre social à la suite d'une période de conflit. Cox mentionne à ce sujet que « *action is never absolutely free but takes place within a framework for action which constitutes its problematic* » (Cox, 1987 : 97). Ces structures historiques représentent « *a particular combination of thought patterns, material conditions, and human institutions which has a certain coherence among its elements. These structures (...) constitute the context of habits, pressures, expectations, and constraints within which action takes place* » (Cox, 1987 : 97). Ainsi, le monde social est une construction humaine où l'action est influencée par les habitudes, les attentes et les contraintes subjectives partagées. Les objets et les sujets d'étude sont simultanément au centre des analyses; l'objectivité du monde social ne faisant sens qu'à travers la subjectivité des agents dans une structure donnée.

En adoptant une ontologie qui se veut dialectique dans sa conception du social, l'accent est mis sur les conditions matérielles, mais également sur l'aspect idéal des pratiques sociales. Conséquemment, au sein de ces structures historiques interagissent trois catégories de force dans des relations co-constitutives : les *idées*, les *capacités matérielles* et les *institutions*. Ces forces sont à l'œuvre au sein des trois sphères d'activité : l'*ordre mondial*, la *forme de l'État* et les *relations sociales de production*. Ce cadre d'action des forces et les sphères d'activité impliquées dans la

production de l'hégémonie seront vus plus en détail dans la section 1.3 et 1.4 de ce chapitre.

Figure 1.1 Contexte de l'ordre social : la relation dialectique des sphères d'activité.

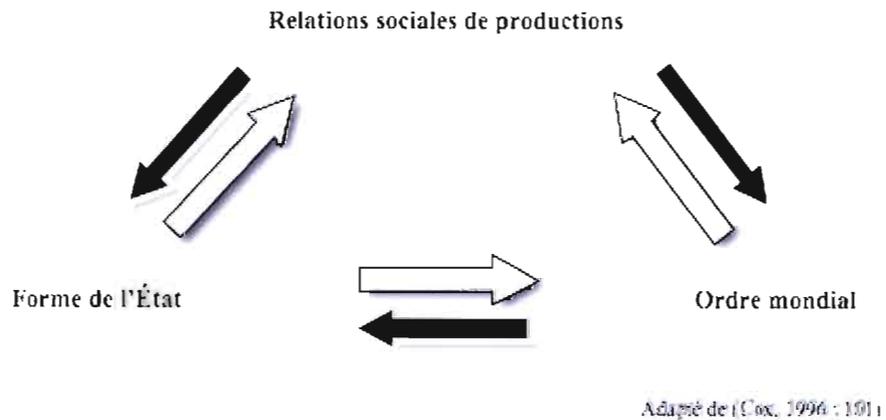
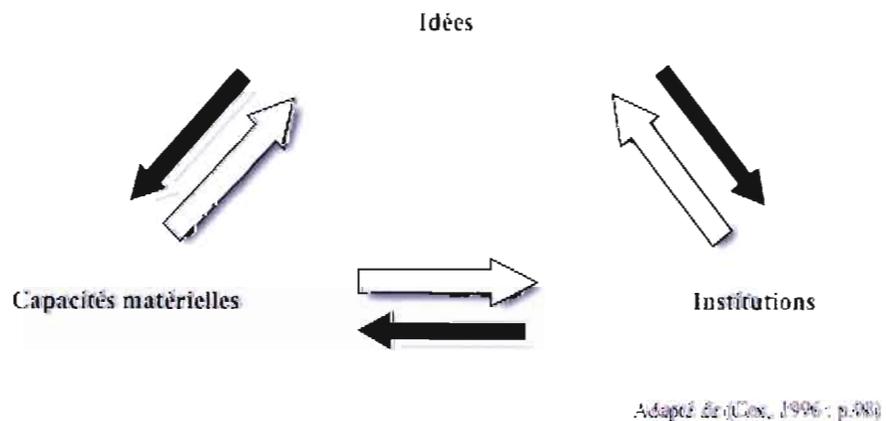


Figure 1.2 Cadre d'action : la relation dialectique des forces au sein des sphères d'activités.



Les unités de base dans cette conception du champ des relations internationales sont les forces sociales, issues des relations sociales de production, qui opèrent à travers ces sphères d'activité (Morton, 2003 : 155-156). Comme nous le verrons à la section 1.4, les auteurs favorisant le « tournant culturel » se penchent

également, et particulièrement, sur les compréhensions intersubjectives de ces agents, ainsi que sur les mécanismes et processus engagés dans la production de l'hégémonie.

Cette conception de Robert Cox des structures historiques en tant que « *picture of a particular configuration of forces* » (Cox, 1987 : 97) est pertinente dans le contexte de la construction d'un ordre social. Dès la fin des hostilités suivant un conflit et le retour à une vie politique, institutionnelle et politique stable, l'ordre social consiste en un phénomène historique impliquant une configuration particulière d'idées, de capacités matérielles, et d'institutions à l'œuvre au sein des relations sociales de production, de l'État et de l'ordre mondial. La production de l'ordre social, coercitive et consensuelle, émerge sous une forme de structure autoritaire et hégémonique dans une constellation particulière de forces sociales et politiques, identifiée par Gramsci comme un bloc historique (Gill et Law, 1989 : 476). Dans la prochaine section, nous nous pencherons principalement sur les concepts d'hégémonie et de bloc historique qui permettent, à notre avis, la conceptualisation de l'ordre social.

1.2 L'ordre social : réalisation hégémonique au sein d'un bloc historique

Le bloc historique se rapporte à une congruence entre les forces matérielles, les institutions et les idéologies en tant qu'alliance d'intérêts « *in which leading social forces within a specific national context establish a relationship over contending social forces* » (Morton, 2003: 157). Selon Gramsci, celui-ci représente le lien organique entre la société politique et la société civile, entre la domination directe et l'internalisation du consensus (Gramsci, 1971 : 366). En effet, « *a successful bloc [is] politically organized around a set of hegemonic ideas* » (Gill et Law, 1989: 476).

Ainsi, dans un ordre social donné, l'hégémonie est accomplie de manière à créer une forme de consensus au sein du système politique, ainsi qu'au sein de la société civile. Des institutions se mettent en place et un système de relations

juridiques s'établit afin d'encadrer et de reproduire des relations sociales et d'arbitrer les conflits entre les différentes forces sociales (Robinson, 1996 : 22). Pour Gramsci, l'hégémonie s'établit si :

the relationship between intellectuals and people-nation, between the leaders and the led, the rulers and the ruled, is provided by an organic cohesion (...) Only then can there take place an exchange of individual elements between the rulers and ruled, leaders (...) and led, and can the share life be realized which alone is a social force with the creation of the 'historical bloc' (Gramsci, 1971: 418).

La performativité de l'hégémonie se fait ressentir au sein de la société civile et s'impose en tant que mode de pensée dominant. Elle façonne les compréhensions subjectives des agents sociaux et s'infiltré à travers les structures de la société, de la culture, de l'économie, du genre, de l'ethnicité, de classe et de l'idéologie, structures servant à soutenir l'autorité politique (Cox, 1994 : 366).

Ainsi, à la suite d'un conflit civil, le bloc historique implique la constitution d'un ordre nouveau reconstruisant la nature et l'identité relationnelle des différents intérêts en jeu (Nimni, 1994 : 107). L'issue de cette négociation implique une redéfinition des intérêts et des identités culturelles des forces sociales afin de s'aligner avec ce nouveau bloc historique.

Les travaux effectués dans le cadre des approches néogramsciennes, en appliquant les concepts de Gramsci à l'échelle internationale, se sont penchés sur l'émergence de blocs historiques et de régimes d'accumulation au niveau mondial (Gill et Law, 1989 : 477). À cet effet, Cox soutient que « *once hegemony has been consolidated domestically, it may expand beyond a particular social order to move outward on a world scale and insert itself through the world order* » (Cox, 1987 : 149-150). Évidemment, la possibilité pour les forces sociales d'internationaliser leurs relations de pouvoir n'est pas la même pour tous les États.

Ce serait de cette manière que l'ordre social capitaliste essentiellement américain se serait disséminé à travers les organisations internationales, connectant

des forces sociales de différents États, et transposant différents intérêts particuliers, « *from a particular form of state into forms of expansion that have universal applicability across a variety of different states* » (Van der Pijl, 1989: 12).

Ainsi, il faut distinguer entre l'hégémonie (ou la suprématie) de l'ordre social mondial capitaliste, en tant que bloc historique transnational, qui incite à des régimes d'accumulation particuliers¹, et l'hégémonie participant au maintien de blocs historiques essentiellement nationaux, telle qu'élaborée par Gramsci.²

Cette distinction nous amène à exposer les concepts-clés des analyses néogramsciennes dressant les éléments en jeu dans la construction de l'ordre social : soit les forces à l'œuvre dans la constitution du bloc historique et les sphères d'activité à travers lesquelles celles-ci interagissent.

1.3 Construction de l'ordre social : forces impliquées et sphères d'activité.

Nous considérerons les *forces sociales* comme englobant tout groupement humain mobilisant ressources matérielles, discours et idées, ainsi que bénéficiant d'un minimum d'organisation institutionnelle, afin d'influencer l'ordre social prévalant pour le maintenir ou le contester, promouvoir le changement ou le statu quo. Cette définition englobe celle de Cox, qui stipule que les forces sociales sont issues des relations sociales de production en tant que production et reproduction du savoir et des relations sociales, de la morale et des institutions représentant les prérequis de la production de biens physiques (Cox, 1987 : 89).

Néanmoins, suivant les développements du « tournant culturel », nous devons ajouter que ces *relations sociales de production* sont plus que simplement la base de la production de biens physiques. Elles sont la base de l'organisation sociale, institutionnelle, politique, légale, idéologique, identitaire, culturelle *et* économique de la société. Elles ne représentent pas seulement les formes de pouvoir permettant la

¹ Voir notamment les travaux de Gill (1993), Gill et Law (1989), Cox (1986,1987,1996, 2002).

² Voir notamment les travaux de Showstack Sassoon (1987), Gramsci (1971, 1977, 2001)

reproduction du système capitaliste, mais également, dans le cas du Liban par exemple, la persistance du système communautariste, du clientélisme, du patrimonialisme, du traditionalisme, des déchirures identitaires, du système législatif, des pratiques politiques, etc. D'autres formes d'identités sont incluses dans la rubrique des forces sociales, « *gender, ethnicity, religion, nationality. [...] Often, these identities are subjectively opposed one to another and are open to manipulation by dominant powers in state and economy so as to fragment opposition. The common sentiment among them is a sense of oppression or exclusion* » (Cox et Schechter, 2002: 105).

Robert Cox développe sur la question de l'importance du *monde idéationnel* en tant que forces agissant au sein des relations sociales de productions, influençant la forme de l'État, et se retrouvant au sein de l'ordre mondial. Cox considère que nous pouvons distinguer deux différents objets d'analyses au niveau idéationnel : les compréhensions intersubjectives et les images collectives (Cox et Sinclair, 1996: 98-99).

Les premières représentent les « *shared notions of the nature of social relations which tend to perpetuate habits and expectations of behavior* » (Cox, 1986: 210). Les images collectives réfèrent quant à elles à l'ordre social et à des perceptions différentes sur la nature et la légitimité des relations de pouvoir existantes, l'intérêt public, la justice sociale, etc. Elles sont généralement partagées par différents groupes de personnes qui s'associent à elles (Cox, 1986: 218-219). Alors que les compréhensions intersubjectives sont généralement partagées au sein du bloc historique, et constituent le terrain commun du discours social, les images collectives peuvent être nombreuses et en contradiction. L'affrontement entre ces images collectives démontre un certain « *potential for alternative paths of development and raises questions as to the possible material and institutional basis for the emergence of an alternative structure* » (Cox, 1986: 219).

Les forces sociales disposent également de *conditions matérielles* influençant l'impact et la capacité de celles-ci à se placer au sein de la configuration des rapports

de pouvoir dans l'ordre social prévalant. Les conditions matérielles concernent les capacités technologiques, financières, logistiques, qualitatives et quantitatives, en jeu dans l'affrontement de ces images collectives, dans l'État, mais également au niveau mondial (Cox, 1986 : 218).

Les *institutions* représentent plutôt un moyen de consolider et de reproduire un ordre social particulier. Les relations de pouvoir qui prévalent à une époque donnée sont institutionnalisées et tendent à encourager les images collectives partagées par les forces dominantes qui profitent de ces relations de pouvoir. Éventuellement, les institutions s'autonomisent et deviennent le lieu de bataille privilégié où s'opposent les images collectives antagonistes. Les institutions comportent un amalgame particulier d'idées et de pouvoir matériel et qui, à l'inverse, influence le développement des idées et des capacités matérielles (Cox, 1986 : 218). Les institutions permettent alors de gérer les conflits en limitant l'usage de la force lors de l'affrontement de ces images collectives contradictoires. Elles sont sous-jacentes à la stratégie hégémonique dans la mesure où elles permettent la reproduction de divers intérêts et à l'universalisation des images collectives les soutenant.

La configuration de ces rapports de forces se trouve institutionnalisée dans une *forme particulière d'État*. Dans l'optique néogramscienne, la construction historique de diverses formes d'État se fait dans un contexte social de luttes politiques. Les différentes formes d'État représentent en fait l'expression de blocs historiques particuliers à travers lesquels s'expriment des formes de relations singulières entre l'État et la société civile (Morton, 2003 : 157-158).

La *société civile* est l'endroit où l'ordre social actuel se trouve ancré, à travers l'hégémonie, mais elle est également l'endroit où un nouvel ordre social peut-être fondé (Cox et Schechter, 2002 : 97). Les institutions éducatives et idéologiques détenues par l'État, façonnant la culture et la morale, agissent aux côtés de ces images collectives se prévalant d'autres perceptions de l'ordre social et de la légitimité de celui-ci. Dans cette optique, « *civil society is both shaper and shaped, an agent of*

stabilization and reproduction and a potential agent of transformation » (Cox et Schechter, 2002: 32).

Dans certains cas, le degré de légitimité de l'ordre social prévalant dans une forme particulière d'État est plus important, la population participe plus amplement dans les processus politiques et elle considère les institutions comme étant dans l'ordre naturel des choses. Dans d'autres contextes, une population peut considérer l'autorité politique de l'État, son institutionnalisation et ses agents comme étant étrangers, injustes, illégitimes (Cox et Schechter, 2002 : 35). Ces différentes formes d'État possèdent également différents degrés d'autonomie en relation avec son environnement régional et mondial, mais aussi différents degrés de contrôle à l'intérieur de ses frontières (Cox et Schechter, 2002 : 32). Hechter et Horne mentionnent que les sociétés « *vary in their levels of coordination and cooperation and, therefore, in their levels of social order* » (2009 : 3).

Ainsi, l'État demeure dans les perspectives néogramsciennes une entité de base en relations internationales étant donné que c'est à cet endroit que les luttes se déroulent et que les hégémonies des forces sociales dominantes sont construites conformément aux caractéristiques de chaque nation (Cox, 1986 : 134). Analyser le développement de ces formes d'État dans un contexte et une époque donnés devient alors un objectif primordial, car il permet de faire état de ces différences de développement des systèmes politiques. Ce développement est compris comme étant influencé par des facteurs économiques, sociaux, culturels, internes et externes et qui façonnent la forme que prendra l'État (Cox et Schechter, 2002 : 32).

Comme mentionné plus tôt, le pouvoir de l'État repose sur la configuration des forces sociales et sur le consensus qui émerge et qui permet aux forces sociales occupant une position dominante dans la société, possédant les moyens de se faire entendre, de promouvoir leurs intérêts et leurs images collectives et établir une relation avec les autres forces sociales rivales.

1.4 La politique identitaire des forces sociales

Afin de comprendre comment ont émergées ces forces sociales, il faut examiner « *the struggles that shape the identities, subjectivities, and interests of the forces engaged in political struggle* » (Jessop et Oosterlynck, 2006). Dans un pays comme le Liban, où dix-huit communautés officielles cohabitent, la compréhension la plus répandue, surtout chez les intellectuels occidentaux, considère la religion comme le facteur principal des conflits, de la violence et de la guerre civile dans la région (Peleikis, 2001 : 400). Cette conception *primordialiste* considère que l'existence de ces communautés suffit à expliquer la mobilisation confessionnelle si dévastatrice qui a mené à la guerre civile de 1975-1990 (Ofeish, 1999). Certains considèrent la « libanisation » d'un conflit en tant que dynamique dans laquelle des mobilisations identitaires basées sur la religion mènent à un conflit ouvert (Peleikis, 2001 : 400).

Cependant, plusieurs voient dans cette mobilisation sociale une volonté des élites de maintenir ce système afin de reproduire leur pouvoir. Dans cette optique, cette mobilisation communautariste serait un outil politique visant à exagérer la signification des délimitations ethniques afin de promouvoir une identité en opposition à une autre (Peleikis, 2001 : 400).

Par conséquent, il existerait deux fonctions majeures de la mobilisation identitaire : soit le maintien d'une base populaire solide, en lui faisant croire que son accès aux ressources dépend de son association à l'élite partageant cette identité; et le désamorçage des demandes de réformes et des revendications sociales et politiques des classes populaires, à l'encontre de ces mêmes élites. En bref, la mobilisation identitaire permet aux classes dirigeantes de mettre en compétition les classes populaires pour l'accès aux ressources, alors que celles-ci sont elles-mêmes en compétition pour le contrôle et la distribution de ces ressources (Peleikis, 2001 : 400).

L'approche *primordialiste*, telle que définie par des auteurs comme Samir Khalaf, Edward Shils et Clifford Geertz³ considèrent que certains types de liens

³ Voir bibliographie

sociaux sont déterminants et sont à la base de la mobilisation sociale. À ce titre, ils soulignent l'importance des traits culturels comme le langage, la religion, la nationalité et les traditions et considèrent que ces traits, avant tout, constituent la base de la construction des identités dictant l'interaction sociale (Rowayheb, 2006 : 304). Cette conception nous amène à considérer la mobilisation communautaire, qui s'est déroulée notamment dans le cadre de la guerre civile libanaise, comme étant le résultat de la présence de sectes en considérant la mobilisation comme inhérente (Ofeish, 1999).

Cependant, cette approche serait incapable de trouver des explications sur la malléabilité des identités ethniques. Par exemple, comment pouvons-nous expliquer que certaines milices au courant de la guerre civile ne se soient pas associées en fonction de leurs milieux confessionnels? Ce fut le cas notamment pour plusieurs groupes dont *al-Hizb al-Suri al-Qawmi al-Ijtima'i* (Parti syrien socialiste nationaliste), *al-Hizb al-Shuyu'i al-Lubnani* (le Parti communiste libanais.), *al-Hizb al-Kata'ib* (le Parti Kataib), qui regroupaient des individus de différentes communautés et dont la mobilisation identitaire ne correspondait pas aux fragmentations confessionnelles. Comment pouvons-nous expliquer que certains groupes aient pu outrepasser leurs différences confessionnelles et être en mesure de se trouver d'autres bases culturelles sur lesquelles renforcer leur solidarité? Comment se fait-il que nous retrouvions aujourd'hui des chrétiens, des musulmans, des chiites, des sunnites et d'autres communautés de chaque côté des forces sociales que nous considérons comme pro-syriennes ou anti-syriennes? Comment est-il possible pour ces groupes de délimiter des frontières identitaires culturelles et non religieuses (Rowayheb, 2006 : 304)?

L'approche *instrumentaliste*, telle que définie par Frederik Barth (*dans* Rowayheb, 2006 : 305), permet d'expliquer les fluctuations dans la mobilisation identitaire en association avec d'autres facteurs, notamment l'histoire, les conditions socio-économiques, les structures sociales, les intérêts servis par cette instrumentalisation, etc. Cette approche considère que « *the ethnic groups are*

cultural groups constructed and reconstructed by people for the purpose of interaction » (Rowayheb, 2006: 304). La malléabilité de ces frontières, qui résulte de processus d'inclusion et d'exclusion de traits identitaires selon un contexte donné, démontre que les groupes ethniques sont « *highly situational, not primordial* » (Barth *in* Rowayheb, 2006: 306).

L'utilisation de ces identités peut être instrumentalisée et dépend donc des intérêts que celles-ci garantissent aux individus qui s'en prévalent. Les collectivités sont libres, mais influencées, afin de choisir et de mélanger une variété d'héritage et de culture, de bagages historiques, afin de s'approprier leurs propres identités, et l'identité de leurs groupes, souvent en altérité par rapport à un « autre » imaginé (Hutchison et Smith, 1996 : 9).

Pour Cox, l'identité revêt également une importance dans les relations sociales de production étant donné qu'elle représente un point d'ancrage autour duquel un individu peut être mobilisé afin d'agir et de changer ou de poursuivre un but social. Cox remarque que l'identité de classe a fait place de nos jours à une mobilisation accrue de fibres identitaires sexuelles, raciales, ethniques, religieuses souvent associées à une conscience de souffrance et d'humiliation passée ou à venir (Cox et Schechter, 2002 : 88).

Ainsi, il existe plusieurs formes de regroupements de forces sociales qui intègrent différentes sphères d'activité donnant lieu à des forces sociales hétéroclites, mais partageant des intérêts communs dans un contexte donné. La cohésion entre ces différentes forces est délimitée par des traits identitaires qui, au fil de l'évolution de l'ordre social et des luttes, se construisent, déconstruisent ou reconstruisent. Les forces sociales « *as collective actors are thus embedded in the historical structures of capitalist social relations and identity and interest are partly shaped by such relations* » (Bieler et Morton, 2001: 25).

Il sera donc argumenté dans ce travail que ce n'est pas l'ampleur ou la nature des différences qui fournit une base à la formation de groupes ethniques, mais c'est la manière dont les collectivités se sentent interpellées, dans un contexte spécifique, par

des compréhensions intersubjectives de l'ordre social. Ainsi, les collectivités se mobilisent sur la base d'images collectives trouvant une résonance au sein de leurs conceptions de l'ordre social, organisant ainsi leurs interactions avec les autres groupes.

Ces limites identitaires et ces luttes entre forces sociales dépendent des intérêts que celles-ci cherchent à défendre ou promouvoir, mais également des images collectives dont elles se réclament, qui elles, définissent en retour ces intérêts. En effet, nous considérerons que les intérêts et les identités que les groupes adoptent s'influencent réciproquement. Il y a donc co-constitution et co-évolution des identités et des intérêts des forces sociales. Les frontières identitaires jouissent d'une malléabilité et d'une flexibilité, qui, au fil des inclusions et des exclusions de traits identitaires, culturels ou sociaux, changent l'objet de l'altérité (Peleikis, 2001 : 402).

Ces traits sont l'objet de conflits en ce qui concerne leurs significations et leurs définitions. Les ententes non exclusives passées entre les différents agents sociaux sont truffées de contradictions repoussant et rétractant les frontières et les délimitations identitaires (Peleikis, 2001 : 402).

Il est donc essentiel de se pencher sur le processus de production de ces images collectives afin de comprendre les pratiques de ces forces sociales. Or, ces constructions identitaires, issues d'un contexte particulier, s'appuient également sur des images, des conceptions, des idéologies, voir des mythes, propagés, adaptés et reproduits à travers l'histoire. Plusieurs forces sociales, encouragées, mobilisées et parfois instrumentalisées par des agents locaux et étrangers se partagent le soutien populaire sur la base de compréhensions intersubjectives et d'images collectives de l'ordre social.

1.5 L'ordre mondial : l'hégémonie de la production

Les forces sociales entretiennent des relations dépassant le cadre des frontières étatiques. Van der Pilj (1998) s'est penché sur l'existence de ces forces transnationales capitalistes qui s'associent à des forces locales afin de promouvoir un ordre hégémonique dont ils tirent profit. Avec l'intensification des phénomènes transnationaux, la mise en place d'institutions et d'organisations internationales, l'augmentation des échanges commerciaux et culturels, l'intensification des accords multilatéraux et mondiaux, un bloc historique s'est formé au niveau transnational où le système capitaliste et son régime d'accumulation y sont érigés en tant que nécessité.

Dans les années 1990, la globalisation néolibérale aurait représenté cette hégémonie engendrée par de nouvelles forces sociales, des classes transnationales intégrant plusieurs éléments du capital productif, « *including small- and medium-sized businesses acting as contractors and suppliers and import-export businesses, as well as elements of financial capital (involved in banking insurance and finance* » et supportant l'internationalisation de la production (Bieler et Morton, 2004: 94-95). La nature de cet *ordre mondial* impliquait la promotion de relations sociales de production basées sur « *enterprise corporatism, leading a shift in the coalition basis of various states away from a secure, unionized state sector toward the promotion of private business interests and the creation of favorable conditions for internationally and transnationally oriented business* » (Cox, 1987: chapitre 8, dans Morton, 2003: 162-163).

Ce virage néolibéral entretient cet « *hegemonic aura throughout the 1980s-1990s* » (Murphy, 1998: 159) en tant que politique économique prédominante à travers laquelle le capital financier bénéficiait d'une influence grandissante. Il sembla y avoir pendant cette époque une augmentation substantielle du pouvoir structurant du capital favorisant la consolidation de perspectives communes, au sein des dirigeants d'entreprises, des représentants étatiques et des fonctionnaires

d'organisations internationales, encourageant la logique des relations capitalistes de marché (Gill et Law, 1989 : 484). Ces politiques étaient transmises à travers les processus décisionnels politiques des gouvernements sur la scène internationale (Morton, 2003 : 164), notamment via les programmes d'ajustements structureux du Fond Monétaire International (FMI) et les prêts conditionnels octroyés par la Banque Mondiale (BM).

Ainsi, dans l'ordre mondial contemporain, les institutions et les élites sont à l'origine et sont soumises à ce que Gill nomme le néolibéralisme disciplinaire. Concrètement, « l'ordre social de la mondialisation repose sur des organisations, tant nouvelles (OMC) qu'anciennes (FMI, ONU, BM, etc.) mises en place par les États puissants en collaboration avec les firmes multinationales. Ces institutions, ainsi que les États, interviennent pour soutenir l'armature de cet ordre social : le marché global » (Dufour, 2007 : 222).

1.4 La production de l'hégémonie : les apports du « tournant culturel »

Tel que nous l'avons mentionné en introduction, les auteurs favorisant le « tournant culturel » au sein des approches néogramsciennes ont souvent reproché à celles-ci de ne s'être penchées que sur « l'hégémonie de la production », c'est-à-dire sur la dominance relative d'un ordre de production (ou régime d'accumulation), à travers la structure d'une formation sociale à l'échelle globale, ainsi que sur les mécanismes consolidant et reproduisant cette dominance relative (Sum, 2005). Ils reprochent aux auteurs tels Cox, Gill et Van der Pijl de ne pas s'être davantage tournés vers les processus et les mécanismes à travers lesquels la direction politique, intellectuelle et morale se consolide et s'insère dans les différentes organisations et institutions de la société civile (Sum, 2005). Il s'agit en fait d'intégrer à l'analyse les processus (discursifs et matériels) qui (re)produisent l'hégémonie en se penchant sur la normativité et la performativité du langage, sur le rôle de la construction des

identités, et des intérêts chez les agents, et ce, à tous les niveaux d'analyses, du global au local (Jessop, 2004 : 163).

Dans cette optique, il faut tenter de saisir comment les forces transnationales supportent, matériellement et discursivement, les forces locales et par quelles pratiques. Les élites locales deviendraient des relais du discours hégémonique global en l'adaptant et en l'enracinant dans un contexte culturel spécifique (« *Subhegemonic translation of hegemonic discourse and practices* » ; Sum, 2005). Cette « *extension, modification and hybridisation of meanings, not without its tensions and intrusions, may help to strengthen the overall consensus and transnational alliance around the hegemonic project* » (Sum, 2005).

Dans les pays subordonnés, tel le Liban, la situation est devenue d'autant plus complexe depuis l'apparition de « *structurally diverse regions which have distinctive patterns of relationship to external forces* » (Cox, 1986 : 134). On retrouve au sein de ces pays subordonnés la réplique d'élites transnationales baptisées par les économistes Osvaldo Sunkel and Edmundo F. Fuenzalida « *'transnational kernels', which are overseeing sweeping processes of social and economic restructuring* » (in Robinson, 1996 : 33).

Ce processus rappelle le concept de « *passive revolution* » élaboré par Vincenzo Cuoco qui fut repris par Gramsci « *for whom [it] was the introduction of ideas from an alien society which were embraced by a local elite, though they did not resonate with the common people* » (Cox et Schechter, 2002: 167).

Le discours et les pratiques de la globalisation néolibérale se retrouvent intégrés à l'ordre social interne, ancrés dans un contexte culturel national, régional et local spécifique (Sum, 2005). Ce transfert est négocié par les forces sociales nationales, régionales et locales dominantes, et donne lieu à un ordre sous-hégémonique. Cet ordre sous-hégémonique se veut une hybridation entre les conditions culturelles, identitaires, sociales, militaires, politiques et économiques, les images collectives en compétitions, les capacités matérielles mobilisées et le degré d'institutionnalisation des relations sociales de productions, de la forme de l'État et

de l'ordre mondial. Cette construction du bloc historique se fait à travers un amalgame de processus discursifs et matériels, à différentes échelles, afin d'établir une hégémonie permettant la cooptation ou la marginalisation d'images collectives compétitives menaçant la configuration des relations de pouvoir actuelles (Sum, 2005).

L'ordre social, ou le niveau d'ordre social, est donc influencés par les individus, leur attachement identitaire, les traditions, les valeurs culturelles, les groupes, les réseaux, les forces sociales, leurs capacités matérielles, leurs capacités à promouvoir des images collectives leur étant favorables, la cooptation de différents autres groupes afin d'institutionnaliser et régulariser les rapports de forces de l'époque dans une forme d'État particulière. Ainsi, le pouvoir central, l'autorité étatique, sera à la fois influencée par cette internalisation de valeurs culturelles, par les forces sociales, leurs réseaux, mais également leurs capacités matérielles, leur intégration dans les institutions et leurs capacités à imposer leurs images collectives.

L'ordre social s'inscrit également dans un contexte mondial donné, en y intégrant des aspects, en calquant, intégrant et adoptant les discours et les pratiques des régimes d'accumulation promus et imposés à l'échelle internationale.

Le retour à l'ordre social ayant suivi la guerre civile de 1975-1990, comme nous avons pu le constater, résulte de ces processus complexes que nous devons exposés dans le prochain chapitre. Nous opérationnaliserons le cadre d'analyse décrit ici afin de pouvoir obtenir une meilleure compréhension de la nature de l'ordre social libanais, des mécanismes et des moyens ayant permis sa réalisation et sa consolidation et probablement avoir une meilleure compréhension des tensions qui existent encore aujourd'hui et qui proviendraient des contradictions de structures historiques antérieures et présentes.

CHAPITRE II

L'HÉRITAGE LIBANAIS : LES STRUCTURES HISTORIQUES PRÉ-TAËF.

Dans une perspective néogramscienne, les éléments de rupture et de continuité caractérisant l'ordre social particulier, ayant émergé suite à la guerre civile, proviendrait des contradictions de structures historiques antérieures. Il est donc essentiel de se pencher sur ces structures ayant précédé la construction, la consolidation et l'implantation de ce nouvel ordre, car celui-ci est composé d'images collectives, de compréhensions intersubjectives, de conditions matérielles et d'institutions s'étant développées et adaptées au sein des blocs historiques antérieurs. Nous abordons alors la problématique de ces transformations sociales et culturelles en adoptant une approche matérialiste historique, c'est-à-dire en considérant que ces transformations sont issues d'une succession de blocs historiques représentant la façon dont les forces sociales dominantes établissent une relation sur les autres forces sociales en jeu.

Ces structures historiques représentent un amalgame particulier d'idées, de capacités matérielles et d'institutions en jeu dans les relations sociales de production mettant à l'œuvre des forces sociales identifiables, et ce au niveau local, régional et mondial. Or, nous tentons d'identifier dans ce chapitre les structures historiques s'étant succédées dans la région et ce, depuis l'émirat libanais sous le règne de l'Empire Ottoman. Évidemment, le choix des périodes est purement normatif et subjectif. En identifiant ces structures historiques, nous essayons de dégager des structures où il existe une certaine cohérence entre les idées, les capacités matérielles et les institutions de l'époque. Ces périodes représentent également des moments historiques où un certain ordre social semble régner. En revanche, les points de rupture identifiés dans ce chapitre consistent en des périodes de remise en question, de manifestations et d'émergence de mouvements contre-hégémoniques qui aboutissent habituellement sur des changements institutionnels, idéationnels ou matériels donnant naissance à de nouveaux rapports de force entre les agents sociaux.

Cet exercice s'avère nécessaire afin de mieux saisir l'origine de ces agents sociaux, traditionnels et nouveaux, étant issus de relations sociales de production, et se réclamant d'idéologies, d'identités et d'intérêts particuliers faisant sens dans leur contexte historique.

Conséquemment, le présent chapitre consiste à explorer brièvement les structures historiques passées afin de mettre en évidence des éléments de la culture sociopolitique libanaise servant de cadre d'action dans lequel les forces sociales interagissent et qui contraint, encourage et influence le développement d'un ordre social particulier. Nous mettons alors en évidence l'évolution de l'organisation institutionnelle et politique étatique libanaise afin de permettre une meilleure compréhension des origines de la IIe République libanaise à l'étude dans le chapitre 3.

Premièrement, nous étudions en détail l'évolution des relations sociales de productions et des forces sociales du Liban afin de démontrer les éléments de continuités et de rupture dans la progression des agents sociaux au Liban et de leurs institutions. Ce questionnement nous permet de mettre en évidence l'alternance, l'émergence et le déclin de forces sociales dans leurs luttes pour le contrôle de l'appareil étatique, de dégager l'aspect culturel des relations sociales libanaises ainsi que de promouvoir une meilleure compréhension des structures d'autorité et de pouvoir propre au Liban.

Deuxièmement, nous portons notre attention sur le développement des images collectives et des compréhensions intersubjectives ayant marqué le répertoire idéationnel du Liban ainsi que celui des capacités matérielles ayant bénéficiées aux forces sociales. Cette recension nous offre une occasion de mieux saisir ces déchirures identitaires, ces mythes, ces récits, ces idéologies dont se revendiquent les forces sociales dans leurs interactions entre elles ainsi que d'appréhender la source matérielle de l'autorité et du pouvoir des forces sociales dominantes.

Finalement, nous tenterons de discerner les principales contradictions présentes au sein du bloc historique à l'étude et identifierons les mouvements contre-hégémoniques ayant participé au renversement de l'ordre social hégémonique.

Nous constaterons alors comment le communautarisme libanais passa d'une structure féodale sous l'Empire Ottoman (2.1) à une forme institutionnalisée sous le système de la *mutasarrifate* (2.2). Par la suite, nous verrons comment s'est effectué la politisation des élites et la persistance du féodalisme sous le mandat français (2.3) ainsi que le développement du système démocratique communautariste institutionnalisé par le Pacte national de 1943 menant à l'Indépendance (2.4). Finalement, nous examinerons l'exacerbation identitaire, les rouages du système milicien, et l'émergence de nouvelles élites associées à la période de la Guerre civile de 1975-1990 (2.5).

2.1 L'émirat libanais sous l'Empire Ottoman : hiérarchie sociale féodale

C'est en 1516 que l'Empire Ottoman s'empare des territoires que l'ont associé aujourd'hui au Liban, aux dépens des mamelouks d'Égypte (voir la carte 2.1 à la page 35). Si l'Empire réussit à exercer un contrôle direct sur la côte libanaise (particulièrement les ports de Beyrouth, Saïda et Tripoli), via les notables urbains sunnites et grecs orthodoxes, le Mont-Liban deviendra le refuge des minorités druzes, maronites et chiïtes qui, sous l'impulsion de l'émir issu de la dynastie des Maan Fakhr ed-Din II (1572-1635), obtiendront une certaine autonomie administrative (Corm, 2005a: 75-77). Cette autonomie, combinée à l'intégration et la symbiose socio-économique des trois communautés de la montagne, serait à la base de l'émergence d'une conscience proprement libanaise (Corm, 2005a : 73).

Lors de son règne, Fakhr ed-Din II réussit à unir les élites des différentes communautés et unifier le Mont-Liban sous une même administration émirale (Makdisi, 1996: 22). Ses démêlés avec le pouvoir Ottoman, dû à ses ambitions indépendantistes, le pousseront à s'exiler en Italie de 1613 à 1618 (Corm, 2005a: 77). Dès son retour au Mont-Liban, coïncidant avec la nomination de Mohammed Pacha

au poste de gouverneur de la région de Damas, il reprend ses projets d'expansions. Ses aventures le mènent à Palmyre, en Syrie, où il construira un fort, ainsi qu'en Palestine dont il assurera temporairement le contrôle (U.S. Congress, 1987).

Figure 2.1 Territoires associés au Liban (2002)



Source : Central Intelligence Agency, 2002, tirée du site http://www.localiban.org/IMG/jpg/Lebanon_2002_CIA_map.jpg

En 1635, le Sultan Ottoman de l'époque, Murad IV, ordonnera au gouverneur de Damas d'éliminer l'émir afin de freiner la montée en puissance de l'émirat libanais. Fakhr ed-Din II sera capturé, puis ramené à Istanbul où il mourra décapité (Corm, 2005a: 77). La dynastie des Maan devait continuer d'assurer la gérance du Mont-Liban, sans éclats, jusqu'en 1669.

La responsabilité de l'administration de l'émirat libanais passa alors aux mains de la principauté familiale Chehab (1669-1841), d'origine sunnite, qui se convertit au catholicisme de l'Église maronite et qui consacra durant son règne, l'influence française en sol libanais (Corm, 2005a: 77). La gouverne de la famille Chehab perdurera jusqu'en 1841, année où des massacres communautaires déstabiliseront l'émirat libanais, entraîneront une période de remise en question, de réformes et d'ajustements des rapports de forces locales et régionales (Khalaf, 1987: 35). Cette période aboutira sur une structure historique nouvelle, un nouvel ordre social, dont il sera question au point 2.2.

2.1.1 Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles

Les relations sociales prévalant à l'époque de l'émirat libanais sont principalement de type féodal. En plus du système de vassalité et de l'institution de fiefs, les liens sociaux sont conçus selon une optique héréditaire et hiérarchique dans des liens de patronage et d'obligations réciproques, à l'image du féodalisme Européen (Khalaf, 1987: 24). Ce système entraîne ainsi une « *decentralization of the power of the state and [a] consequent autonomy of feudal chiefs in the appropriation of justice, collection of taxes and maintenance of law and order* » (Khalaf, 1987: 24). Cependant, il existe à l'époque des particularités culturelles liées à l'organisation, mais également la reproduction des relations sociales de production.

Alors que la forte structure féodale de la communauté druze procure une base à l'organisation politique de l'émirat libanais, c'est l'expansion et la montée en puissance de la paysannerie chrétienne, communauté majoritaire sur le territoire de

l'émirat libanais, qui assumera la responsabilité de sa prospérité économique (Corm, 2005a: 78). Les notables chiites, quant à eux, consistaient principalement en de grands propriétaires terriens s'étant réfugiés au Mont-Liban lors de la persécution des mamelouks d'Égypte ayant précédé l'Empire Ottoman. (Charara, 2007) C'est d'ailleurs depuis ces événements que l'on observe une présence, toujours d'actualité, de la communauté chiite au Sud-Liban et dans les montagnes du Kesrwan, « devenus des fiefs chiites plus connus sous le nom de Djebel 'Amel » (Mikaïl, 2005: 79). Si les émirs chiites jouèrent un rôle prépondérant dans l'économie de la région et furent largement responsables de la gestion du territoire aux côtés des émirs druzes et d'une paysannerie majoritairement maronite au cours des siècles précédents, ceux-ci perdirent leur importance et devinrent de plus en plus « dépendants de leurs partenaires et créanciers maronites, qui commencèrent alors à bénéficier du soutien financier de la France [et qui mena à un] affranchissement de la communauté maronite de la tutelle chiite au cours du XVIIIe siècle par le biais de ses nouveaux partenariats avec les émirs druzes » (Winter, 2008: 244). Ainsi, le XVIIIe siècle est marqué par l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs commerciaux chrétiens, soutenue par les ordres monastiques maronites (Abou-Nohra, 1995: 76-77), l'échec des propriétaires terriens chiites (Winter, 2008: 241), et le statu quo du pouvoir féodal politico-militaire druze (Corm, 2005a: 46).

Appelé *iqta'*, le système politique de type féodal était composé de districts (*muqata'as*) à l'intérieur desquels l'autorité était attribuée à des familles féodales autonomes (*muqata'jis*). Celles-ci étaient responsables de collecter les taxes, faire régner l'ordre et exercer l'autorité judiciaire sous la supervision et la médiation d'émirs (*hakim*). Ces émirs (issus de la famille Maan et ensuite Chebab) représentaient l'autorité et se devaient d'agir en tant qu'intermédiaires entre les pachas Ottomans, responsables régionaux et représentants du Sultan sur les territoires que l'on associe aujourd'hui au Liban (Saida, Tripoli, Damascus), et les *muqata'jis* locaux. Dans le cadre du régime de l'Empire Ottoman, les émirs devaient faire

parvenir le tribut annuel (*miri*) aux pachas, et agir en tant que médiateurs entre les notables locaux lors de conflits (Khalaf, 1987 : 24).

Ces forces sociales féodales étaient traversées par une hiérarchie traditionnelle basée sur le prestige et rattachée à un système protocolaire et un code de conduite particulier (Khalaf, 1987: 27). Le pouvoir de l'élite reposait essentiellement dans son contrôle sur les ressources agricoles ainsi que sur les terrains qu'elle possédait (Peleikis, 2001 : 403; Özveren, 1995: 679), mais également sur les taxes et les impôts qu'elle percevait aux paysans (Corm, 2005a: 80). Au sein des *muqata'jis*, nous retrouvons certaines familles féodales historiques ayant reçu des titres honorifiques tels *émir*, *muqaddam* et *sheikh* reliés à leur pouvoir, à la réputation de leur généalogie, ainsi qu'à leurs liens avec la principauté émirale au pouvoir. Vers le début du XIXe siècle, trois familles peuvent se réclamer du titre le plus prestigieux d'*émir* soient la famille Chehab, Abil-lama et Arslan, une seule du titre de *muqaddam*, soit la famille Muzhir et plusieurs du titre de *sheikh* soient les familles Joublatt, Imad, Abu Nakad, Talhuq, Abd al-Malik chez les druzes; Khazin, Hubaysh et Dahdah chez les maronites (Khalaf, 1987: 22).

La notion de prestige familiale renforçait, et fut renforcé par, les mariages endogames et une mobilité sociale restreinte entre les différentes lignées, mais également entre les classes sociales. À cette époque, les nobles (*a'yan*), dominaient la représentation de leurs communautés. Les alliances entre les différentes familles influentes se faisaient au-delà des différenciations religieuses. La division sociale qui prévalait séparait ainsi l'élite interdépendante et transcommunale, le clergé et les nobles, des paysans à proprement parler (Makdisi, 1996 : 24). Ces paysans étaient réunis sous l'appellation '*ammiyyah* ou *ahali* étant « *all lumped into one undifferentiated strata* » (Khalaf, 1987: 29).

D'une part, les élites "*shared the same code of conduct, distinctive dress, similar responsibilities and privileges*" (Peleikis, 2001:403), et étaient tenues par des conventions informelles qui régissaient leurs comportements et qui définissaient les droits et les obligations de chacun. D'autre part, le peuple (*ahali*) formé de

commerçants et de fermiers était marginalisé par une frontière idéale et culturelle renforcée par la différenciation vestimentaire, le langage et l'exclusion des titres de propriété (Makdisi, 1996 : 24).

2.1.2 Compréhensions intersubjectives et images collectives

Si les compréhensions intersubjectives constituent le terrain du discours social et tendent à perpétuer ou encourager certains comportements, nous pouvons identifier au moins six caractéristiques portant sur la nature des relations de pouvoir à l'œuvre à cette période : les relations de patronage, l'importance des grandes familles, des clans, des communautés, du sentiment minoritaire et de l'opposition entre villes et montagne.

Premièrement, une des particularités du système d'*iqta*, est son caractère non-militaire (Khalaf, 1987: 77). En effet, les perceptions partagées des agents sociaux sur la nature de la légitimité et l'allégeance consiste davantage en une loyauté qu'une obédience coercitive. Par conséquent, les émirs n'étaient pas tenus d'utiliser la coercition afin de maintenir son autorité. Ils n'avaient qu'à « *relied on the good will of his muqata'jis and the personal allegiance of their followers (atba' or 'uhdah)* » (Khalaf, 1987: 77). Dans l'optique des relations de patronage,

to be of the 'uhdah of a muqati'ji placed moral obligations not only on the followers but also on the muqati'ji, who would come to the aid of his men and protect them. This duty was usually expressed as haq al-riayah wa al-himayah (to tend and protect). To maintain his integrity and position in the political life of the Ijarah, a muqati'ji was well aware that he had to have a strong following and a loyal one (Harik, 1965: 411).

Deuxièmement, la nature des relations sociales de l'époque était fortement influencée par le rôle des grandes familles que nous avons identifiées plus haut. Il existait même de « grandes traditions historiographiques locales centrées sur l'histoire de familles de notables » (Corm, 2005a: 58). Ce sont d'ailleurs ces historiens locaux qui auraient d'abord « proposé l'intégrité territoriale des montagnes

côtières sous le “régime” d’émirs druzes, notamment dans l’ouvrage de T. Shidyaq (m. 1859), *Akhbar al-A‘yan fi Jabal Lubnan* (Histoire des notables du Mont Liban) » (Winter, 2008: 242). Les perceptions partagées en ce qui a trait à leur prestige s’appuieraient notamment sur des narratifs, des mythes issus de cette historiographie, ainsi que sur l’ampleur de leurs richesses et ressources matérielles historiques. Quant à leur autorité, elle provient de réseaux élaborés de clientélisme entre elles et leurs clans, dont elles assurent la protection en échange de leur allégeance et de services (Baydoun, 2007). Par contre, ces perceptions partagées concernant la source politique de pouvoir du prestige familiale, donnera lieu à de multiples rivalités et querelles intra-familiales et intra-claniques donnant lieu à des luttes de pouvoir (Corm, 2005a: 76).

Troisièmement, l’importance de ces clans dans les rapports de pouvoir au Mont-Liban consiste en cette opposition historique, notamment entre Quäsites et Yamanites, et qui regroupent indistinctement druzes, chiites et maronites. Cependant, Corm mentionne que la dernière grande bataille entre ces clans s’effectuera en 1711 à Aïn-Dara (2005a: 75). Nous retrouverons cependant une autre rivalité entre les Joumblatt et les Arslan, rivalité qui se poursuit encore aujourd’hui (Rondot, 1954: 89).

Quatrièmement, on dénote une influence grandissante du rôle de l’affiliation religieuse dans la mobilisation politique et sociale. Il n’existait pas un encadrement strict de la vie religieuse au sein des communautés druzes, maronites et chiites, et ainsi, différentes communautés existaient à l’intérieur de villages mixtes, mais les limites sociales étaient de nature différente. L’identité y était alors plutôt déterminée dans un cadre féodal typique relevant de la hiérarchie sociale. En considérant « *the (re)production of confessional identities in Lebanon over time, historical studies have shown that in Mount Lebanon under the Ottoman rule, religion was not the main factor in creating differences and sameness* » (Peleikis, 2001 : 402). En fait, malgré l’existence de communautés druzes, maronites et chiites dans la montagne libanaise,

ces traits identitaires ne représentaient pas une base sur laquelle se mobiliser pour les forces sociales de l'époque, ceux-ci ne trouvant pas une résonance dans leur imaginaire collectif. Par contre, cet état de fait allait rapidement changé au milieu du XIXe siècle, suite à des affrontements armés entre druzes et maronites que nous verrons en détails un peu plus loin.

Cinquièmement, les perceptions partagées par les trois communautés de la montagne en tant que minorités facilitèrent cette symbiose ayant donnée naissance à l'émirat libanais. Ayant consécutivement persécutés par les forces impériales précédentes, ces trois communautés considérées hérétiques parce qu'en dissidence par rapport aux dogmes dominants (chrétiens ou musulmans) donnèrent à l'émirat libanais l'image d'un refuge des minorités. (Jouve, St-Prot et El-Tibi, 2004: 37-40) Ces perceptions ont certainement renforcé les convictions autonomistes et indépendantistes des habitants de la région face à l'Empire Ottoman sunnite. (Charara, 2007)

Enfin, Corm soutient que c'est la raison pour laquelle l'administration de la côte et des importants ports maritimes du territoire furent abandonnées « au pouvoir central étranger; la montagne [étant] saisie par la dissidence vis-à-vis de l'Empire Ottoman » (2005a: 75). En effet, la côte demeure en grande partie peuplée par les musulmans sunnites, ainsi que les grecs orthodoxes alors que la montagne est principalement le domaine des chrétiens maronites, ainsi que des musulmans druzes et chiites.

2.1.3 Contradictions et mouvements contre-hégémoniques

C'est pendant le règne de Béchir Chehab II (1788-1840), au début du XIXe siècle, que les contradictions du système féodal commenceront à se faire ressentir et mèneront à la première crise intercommunautaire. Précipité dans les jeux politiques régionaux de l'époque, Béchir Chehab II s'alliera à Mohammed Ali et de son fils Ibrahim Pacha de l'Égypte partie à la conquête de la Syrie en s'alignant « sur un axe franco-égyptien auquel s'oppose un axe anglo-ottoman qui s'efforce par tous les

moyens de contenir l'expansion égyptienne, menaçante pour l'Empire Ottoman et les intérêts anglais » (Corm, 2005a: 80). L'émir Chehab tente alors de s'en prendre aux puissants féodaux druzes afin d'asseoir son hégémonie sur le Mont-Liban. Cependant, ses aventures militaires devront être financées par l'imposition des couches populaires et paysannes dont le poids accable particulièrement la communauté maronite et chiite. (Corm, 2005a: 80) Ainsi, la dégradation des conditions socio-économiques dans l'émirat libanais est un des éléments déclencheurs des massacres à saveurs communautaires ayant eu lieu entre 1840 et 1860 (Ofeish, 1999). L'ordre social est remis en question par de multiples révoltes paysannes, coïncidant avec une période de réforme de la part de l'Empire Ottoman et la montée de l'influence politique, missionnaire, idéologique et économique de l'Europe. Les paysans « *took the initiative and assumed leadership in organizing revolts against some of the repressive abuse of the feudal or iqta' system of Mount Lebanon* » (Khalaf, 1987: 22). Cependant, ce qui semblait être l'éveil d'une conscience de classe dériva rapidement en conflit confessionnel.

Les paysans principalement maronites, encouragés par le clergé, pousseront pour l'abolition du régime féodal alors que les féodaux druzes réussiront à « empêcher l'extension de la contestation paysanne dans leurs zones d'influences directes » (Corm, 2005a: 80) en massacrant et expulsant des paysans maronites des régions qu'ils dominent.

Exclus des jeux politiques régionaux, la communauté chiite se retrouve plutôt isolée dans ces conflits régionaux. Même si certains paysans participent aux révoltes, celles-ci sont essentiellement dirigées par le clergé et les paysans maronites avec la bénédiction du patriarche maronite (Khalaf, 1987: 30-38). Les féodaux chiites s'intègrent plutôt dans des réseaux d'échanges économiques avec Damas à partir de la Bekaa. En effet, le système qui sera mis en place à partir de 1861 sur les territoires du Mont-Liban s'articulera sur une coexistence et un partage du pouvoir entre les communautés maronite et druze (Bennafla, 2009).

Pour plusieurs auteurs, c'est au courant de cette période que les identités confessionnelles prirent de l'importance et s'établirent en tant que déterminant principal de l'identité sociale, « *produced by the interaction and at the interface of colonial (European), imperial (Ottoman), and local (Lebanese) actors* » (Peleikis, 2001: 404; Makdisi, 1996; Salibi, 1971). L'impact de la pénétration politique de l'Occident « *through mandates, protectorates, colonization, and spheres of influence – also seemed to exacerbate divisions, especially in those cases where European powers had utilized ethnosectarian minorities to try and thwart nationalist opposition movements* » (Hudson, 1997: 105).

2.2 La supervision européenne et ottomane (1848-1920) : de la territorialisation des communautés (*caïmacamat*) à l'institutionnalisation du communautarisme (*mutesarrifate*).

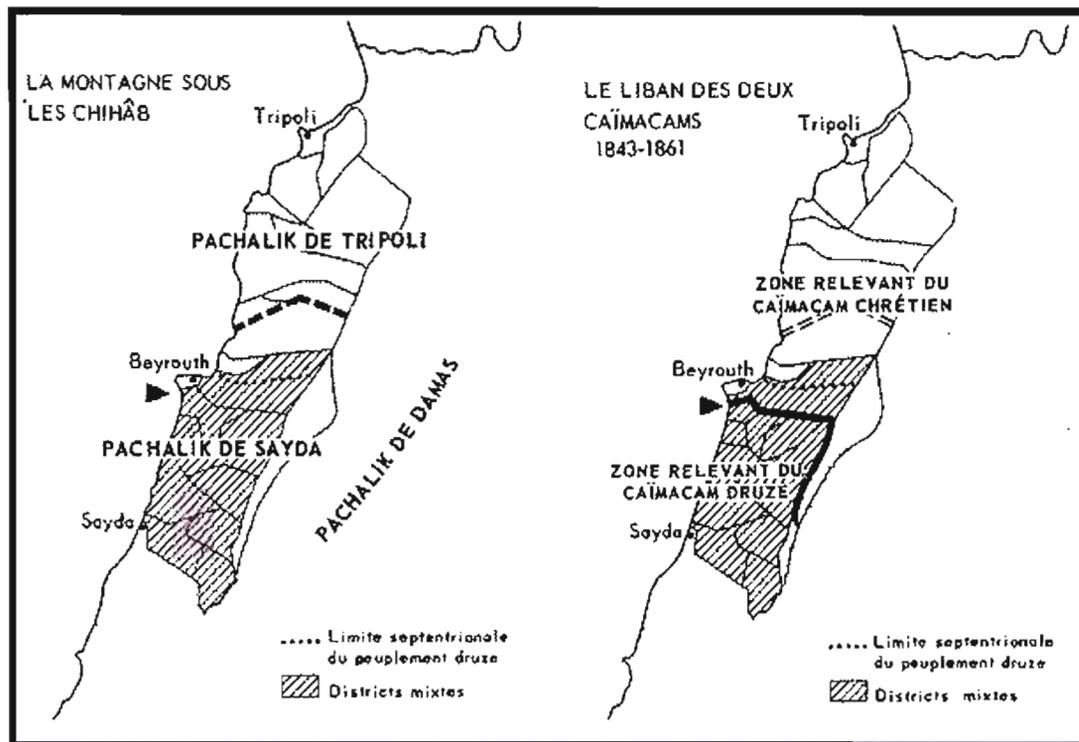
En 1848, sous la pression des puissances européennes, le territoire du Mont-Liban est divisé en deux districts administratifs (*caïmacamat*) : la région sud, majoritairement druze, et la partie nord sous l'administration maronite (voir la carte 2.2 à la page 44). Cette tentative de réformes sera marquée par un échec incontestable. Cette territorialisation des communautés druzes et maronites proposée par les grandes puissances européennes de l'époque avait pour but de « créer un état d'équilibre entre les influences françaises et anglaises » (Corm, 2005a: 81). Cependant, les révoltes paysannes acrimonieuses et récurrentes, les difficultés associées à la gestion des villages mixtes et la double mobilisation entre, d'une part, les familles féodales et les nouveaux sous-gouverneurs (*qa'immaqam*), ainsi, d'autre part, qu'entre les paysans (*ahali*) et les familles féodales (*a'yan*) rendent la viabilité du système impossible (Khalaf, 1987: 38; Corm, 2005a: 81). Les révoltes et les affrontements persisteront jusqu'en 1860, et le Mont-Liban « *continued to display all the ingredients of a feuding and fractured social order* » (Khalaf, 1987: 38) Pendant

cette période, les révoltes paysannes viennent contester le pouvoir féodal des élites.

L'aspect distinctif de cette époque est :

the violent entrance of the ahali into the politics of a socially hierarchical and extremely unrepresentative society, and the desperate desire of the feuding elite to maintain their power in the social order by trying to develop a viable narrative of taifa as nation that at once excluded rival elites of different taifas and sustained communal hierarchies (Makdisi, 1996: 25).

Figure 2.2 Le Mont-Liban sous le régime de l'émirat libanais et celui des deux districts (caïmacamat)



Source : Tirées de Dominique Chevallier, 1971, *La société du Mont Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1971.

Les révoltes devenant de plus en plus fréquentes, les élites tentent, tant bien que mal, de projeter « *a stable and ordered vision of the religious nation, while popular elements sought to appropriate religious discourse for social liberation* » (Makdisi, 1996 : 24). En 1857, un soulèvement de paysans maronites dans la région

de Kisirwan vise à expulser les représentants de l'élite afin d'y établir une république communautaire (Ofeish, 1999; Khalaf, 1987: 38-39). Le renforcement de la solidarité confessionnelle vient alors servir de compensation à l'affaiblissement des hiérarchies socio-familiales et féodales (Salam, 1998 : 32). L'altération des liens sociaux provoque, de 1840 à 1860, une double dynamique de contestations, soit intra et extracommunautaire (Makdisi, 1996 : 24). Ces révoltes culminent en 1860 par les massacres intercommunautaires nécessitant l'intervention de puissances européennes (France, Grande-Bretagne, Russie, Prusse, Autriche) et de l'Empire Ottoman.

Ceux-ci interviennent et signe en août 1861 un protocole visant à unifier le Mont-Liban sous une même administration. Le système du *mutessarrifate* (province autonome) consiste en l'administration d'un territoire comprenant le Mont-Liban, mais excluant Tripoli, Beyrouth, Saïda la vallée de la Bekaa et la région de Wadi al-Taym (voir la carte 2.3 à la page 46). Dirigé par un Ottoman chrétien assisté d'un conseil administratif élu, l'établissement du *mutessarrifate* venait concrétiser, pour la première fois, une définition de l'identité libanaise (Salibi, 1971 : 78). Ce nouveau système vient consacrer une autonomie grandissante du Mont-Liban par rapport à l'Empire Ottoman, mais il vient également concrétiser une influence des puissances européennes, en plus de matérialiser le communautarisme en tant que système politique (Nicolaysen, 2008: 24-25). Au niveau économique, la période de la *mutessarrifate* sera particulièrement prospère et un ordre social relatif s'y établit jusqu'au début de la Première guerre mondiale (Salibi, 1990: 15).

2.2.1 Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles

L'accord signé par les cinq puissances européennes et l'empire Ottoman visait à accorder un statut distinctif au Mont-Liban. L'accord spécifiait que le nouveau poste de gouverneur devait être occupé par un chrétien, non-libanais, dont le choix par Istanbul devait être approuvé par une assemblée des puissances européennes.

Cette assemblée permettait une harmonisation de leurs politiques et offrait un espace de négociation visant à sauvegarder l'entité libanaise créée (Winslow, 1996: 42).

Semblablement, un conseil administratif composé de personnalités libanaises était mis en place afin de soutenir le gouverneur ottoman et de se consacrer à la gestion du budget et des taxes prélevées sur le territoire de la province (Winslow, 1996: 41). Au sein de ce conseil, douze sièges devaient être alloués à des représentants de l'élite libanais, dont quatre maronites, trois druzes, deux grecs orthodoxes, un grec catholique, un sunnite et un chiite (Corm, 2005a: 82).

Figure 2.3 Le Mont-Liban (en jaune) sous le régime de la *mutessarrifate* après les réformes de l'Empire Ottoman de 1894



Source : W. et A.K. Johnston, 1912, « *Palestine* », Keith Johnston's General Atlas, Édinburgh et Londres, Engravé, imprimé et publié par W. et A.K. Johnston Limité.

Le territoire fut également divisé en six districts, chacun étant géré par un directeur (*mudîr*) et un conseil (*majlis*), nommé conjointement par le gouverneur

ottoman et les leaders locaux. Dans certains districts, le territoire fut scindé en plusieurs cantons communautaires dirigés par des *sheiks* locaux élus (Winslow, 1996: 41). Nous assistions donc à une institutionnalisation des élites libanaises, devant permettre l'affrontement des nombreuses images collectives et des intérêts antagonistes et contradictoires des forces sociales locales et régionales.

Cependant, malgré ces changements institutionnels, et ce, à travers le XIXe siècle, l'ensemble des conditions favorisant des relations sociales de production axées sur des réseaux de patronage, « *marked disparities in the distribution of wealth, status and power; isolated and closely knit communities; factionnal and partisan rivalries; and highly personalized and diffuse social obligations and loyalties* » (Khalaf, 1987: 80), continuèrent de marquer l'activité économique du Mont-Liban. La période de la *mutesarrafate* sera principalement marquée par une consolidation de l'entité politique, économique et institutionnelle libanaise se répercutant sur les relations sociales de production et donnant naissance à des nouvelles forces sociales. Ainsi, trois phénomènes résumeront l'originalité de cette époque.

Premièrement, nous remarquons que la création de ces nouvelles institutions permettent un renforcement du pouvoir des élites traditionnelles plutôt que leur affaiblissement (Khalaf, 1987: 84). En effet, les familles féodales, aux côtés des notables urbains, convoitaient une part des nouveaux pouvoirs octroyés par la composition du conseil administratif. Or, la politique subséquente des gouverneurs ottomans « *undertook to keep them content by arranging for their gradual absorption into the new administration* » (Khalaf, 1987: 85). De la sorte, durant les sept années ayant suivie l'établissement de la *mutesarrafate*, seize émirs et *sheikhs* issus des familles féodales furent nommés au sein du conseil administratif (Salibi, 1965: 111-112). Cette intégration des grandes familles à l'appareil d'État jeta les accises de l'émergence d'une nouvelle force sociale « *more bureaucratic than feudal in nature, and one that came to play a prominent role in the political life of Lebanon in subsequent decades* » (Khalaf, 1987: 85). Cette aristocratie bureaucratique née de la période de la *mutesarrafate* sera l'ancêtre d'une grande partie de l'élite politique

traditionnelle qui subsiste, jusqu'aujourd'hui, à travers les générations. Nous retrouvons au sein de celle-ci « *the Khuris of the Shuf, the Sohls of Saida, the Khalils of Sour, the Salams, Beyhums, Daouks, Taqlas and Chihars of Beirut, the Karamis of Tripoli, the Eddes of Batroun, ...* » (Khalaf, 1987: 85).

Deuxièmement, ces relations sociales renouvelées agissent également au sein des *majlis* urbains où les notables sunnites et grecs orthodoxes organisent leurs pouvoirs. La population générale n'étant pas significativement représentée au sein de ces conseils, les notables locaux furent en mesure de consolider leur autorité en assumant le rôle traditionnel de médiateur entre la population et le gouvernement central (Khalaf, 1987: 84). Ceux-ci profitèrent également du cadre que leur offraient ces *majlis* afin de créer des alliances avec les familles féodales de la montagne, ces dernières cherchant à créer des liens économiques avec l'élite urbaine (Khalaf, 1987: 84).

Finalement, un des phénomènes centraux ayant modifié les relations sociales de production à cette époque est la montée en force d'une élite chrétienne, soutenue par le clergé maronite, les ordres monastiques ainsi qu'un support économique des puissances européennes. Jusqu'ici cantonnée dans un rôle strictement spirituel, le clergé maronite se dressera en tant que puissance temporelle et matérielle en s'associant aux mouvements paysans du Nord du Mont-Liban (Corm, 2005a: 82). Certains territoires au Nord-Liban furent même organisés par le clergé maronite en communes confessionnelles, dont les portes-paroles (*wakil*) devaient être élus. Cette institution originale aurait eu des implications révolutionnaires en changeant les perspectives politiques des paysans et en remettant en cause l'autorité féodale et la nature de l'allégeance politique (Khalaf, 1987: 82). Le soutien des puissances européennes qui, à l'époque, s'étaient données comme mission de protéger « *Christian communities of the Ottoman Empire for special protection from the Muslim population* » permit l'émancipation et l'émergence d'une véritable bourgeoisie chrétienne (Makdisi, 1996: 24). En effet, « *Christian traders were favored by European merchants, and Christian workforces, in Mount Lebanon at*

least, were actively recruited by French silk merchants » (Makdisi, 1996: 24). Cette alliance était particulièrement évidente dans le domaine du commerce de la soie qui représentait, en 1895, 45 % du revenu national (Dubar, 1974 : 304; Lacouture, Tuéni et Khoury, 2002: 23). La prospérité qui s'établit sur le territoire accentua un sentiment national, particulièrement chez la communauté maronite qui voyait dans ce nouveau territoire et ces nouvelles responsabilités une étape vers une indépendance formelle et l'émergence d'une nation libanaise à proprement parler.

Ainsi, l'avancement du capitalisme occidental au cours du XIXe siècle est un facteur principal de l'ébranlement du système féodal de l'*iqta* et de l'affaiblissement de l'élite druze par rapport à la bourgeoisie chrétienne (Makdisi, 1996 : 24) dont l'influence, à l'inverse, se développait de plus en plus, facilitée par l'expansion des puissances européennes dans la région (Ofeish, 1999). Nous pouvons alors nous demander si l'évolution de la vie politique de l'époque et de la mise en place de mesures favorisant la promotion de l'identité religieuse influença les agents sociaux à mobiliser la population sur ces mêmes bases.

2.2.2 Compréhensions intersubjectives et images collectives

Cette période transitoire entre le système féodal ottoman et une autonomie bureaucratique grandissante sera marquée par le bouillonnement des idées, par les débats façonnant les compréhensions intersubjectives des agents, par l'affrontement d'innombrables images collectives en ce qui concerne la nature de l'ordre social.

En effet, les révoltes ayant changées la nature de la légitimité politique, les paysans ne se percevaient plus comme étant uniquement lié par des allégeances au seigneur féodal (Khalaf, 1987: 82). Ce phénomène, plutôt cantonné au nord du pays, où la contestation paysanne maronite avait été particulièrement rigoureuse, accentua le sentiment national de l'élite chrétienne (Winslow, 1996: 44). En 1908, dans un livre publié sous le pseudonyme de M. Jouplain, un avocat maronite du nom de Bulus Nujaym articulait certains arguments en faveur de l'agrandissement du territoire libanais, dans le but d'accélérer la mise en place d'un État indépendant (Zamir, 1985:

15). Nujaym tenta de promouvoir la thèse d'une identité libanaise distincte de l'arabisme, d'une spécificité libanaise, qui proviendrait principalement d'une communauté maronite, chrétienne, démocrate et commerçante. Ses arguments furent repris par d'autres chrétiens libanais nationalistes qui s'organisèrent en comités afin de solliciter l'appui international à l'indépendance du Liban (Firro, 2004 : 15). Cette définition de l'identité libanaise a persisté à travers les années et existe, encore aujourd'hui, au sein de mouvements nationalistes chrétiens. Par ailleurs, ceux-ci furent principalement actifs lors de la Guerre civile de 1975-1990 et certaines milices séparatistes adoptèrent cette définition de la « libanité ». Par contre, plusieurs images collectives antagonistes animent cette élite chrétienne qui reste divisée entre les adeptes d'un pays chrétien sous la protection de la France, les partisans d'une souveraineté ottomane issue d'une décentralisation, les adhérents à l'unité arabe dont le centre décisionnel serait situé dans la péninsule arabique, les tenants de la nationalité pansyrienne du croissant fertile, et finalement, les apologistes de la création d'un Grand-liban indépendant et laïc (Corm, 2005a: 85). L'élite musulmane, quant à elle, sera également partagée en divers courants; d'un panislamisme en porte-à-faux par rapport à l'impérialisme européen à un nationalisme égypto-pharaonique, en passant par le pansyrianisme (Corm, 2005a: 85).

Cette une époque où les lettrés et les intellectuels libanais s'évertuent à contribuer à la renaissance de la culture arabe, la *Nadha*. Cette renaissance portera à la fois sur la modernisation de la langue arabe, l'affirmation du droit à l'autonomie des provinces arabes de l'Empire Ottoman et sera facilitée par le développement d'une presse arabe, la création d'associations et de clubs d'intellectuels, etc. (Corm, 2005a: 84) L'époque entre 1861 et 1920 est celle de l'éveil de la conscience arabe (Salibi, 1990: 17). C'est aussi l'époque de la création d'écoles et d'universités par les puissances européennes et américaines au Liban. En effet, la France inaugura l'Université St-Joseph de Beyrouth en 1875, suivant la construction en 1866 de l'Université Américaine de Beyrouth.

2.2.3 Contradictions et mouvements contre-hégémoniques

Avec le déclenchement de la Première guerre mondiale, Istanbul se rallie à l'Allemagne, entrant en conflit direct avec la Grande-Bretagne et la France. Le système de la *mutessarrifate* est alors unilatéralement suspendu par le Sultan ottoman Abdul Hamid II (Corm, 2005a: 84). Celui-ci applique une politique répressive sans pareil contre les mouvements nationalistes qui se développent au sein de l'Empire ottoman, notamment ceux du Liban. L'activité politique et intellectuelle florissante de la région se traduira alors en mouvements clandestins, craignant la répression ottomane. La France et la Grande-Bretagne maintiendront des liens discrets avec leurs clients, respectivement les maronites et les druzes, utilisant leurs services afin d'obtenir des informations sur les mouvements des troupes ottomanes (Winslow, 1996: 52-55). Or, dès les premières années de la guerre, les habitants du Mont-Liban se sont retrouvés isolés par un embargo ottoman les coupant de la plaine d'Akkar et de la Bekaa, d'où provenait la plupart de la production céréalière (Corm, 2005a: 86). La famine qui s'ensuit incitera les habitants du Mont-Liban à coopérer avec les forces françaises et britanniques afin de mettre un terme à cette situation insoutenable. Le représentant du Sultan ottoman, Jamal Pacha, procédera à de nombreuses arrestations de collaborateurs qui, suite à des procès expéditifs, seront pendus sur la place publique le 21 août 1915. Cet événement sera marquant dans l'imaginaire des Libanais, consacrant la nécessité de s'émanciper de l'emprise turque et alimentant l'indépendantisme (Winslow, 1996: 55-56).

En 1918, les forces alliées réussirent à repousser les forces turques ottomanes et, après des négociations entre les deux gouvernements anglais et français connues sous l'appellation des accords Sykes-Picot, le système des mandats cautionné par la Société des Nations sera mis en place au Moyen-Orient, « l'Irak, la Palestine, la Transjordanie à la Grande-Bretagne ; la Syrie et le Liban à la France » (Corm, 2005a: 86).

2.3 Du mandat français à l'Indépendance (1920-1943) : la politisation des élites et la persistance du féodalisme

La victoire des Alliés en 1918 et le démantèlement de l'Empire Ottoman sont venus offrir une occasion idéale de promouvoir l'idée nationale et la création d'un État libanais. En 1920, à la Conférence de paix de San Remo, l'État libanais fut proclamé en tant qu'entité distincte, sous tutelle française. Le territoire délimité par ces accords était celui d'un « Grand-Liban », incluant la région traditionnelle du Mont-Liban, à laquelle fut annexé les centres urbains de la côte, tels Beyrouth, Tripoli, Saïda et Tyr, ainsi que les plaines céréalières du Akkar et de la Bekaa (voir la carte 2.4 à la page 53). Or, ces annexions rassembleront, aux côtés des chrétiens et des druzes, « de nombreuses populations musulmanes sunnites (à Beyrouth, à Tripoli, à Saïda, dans l'Akkar) et chiites (dans la Bekaa et le Djemel Amel) » (Rondot, 1954: 84) devenant ainsi un État à caractère multiconfessionnelle, dont aucune communauté ne détient une majorité démographique absolue. En fait, l'inclusion de ces nouveaux territoires mènera à une quasi-parité entre musulmans et chrétiens, ces derniers restant tout de même légèrement majoritaire. Sous l'administration française, le principe de la représentation proportionnelle à saveur communautaire, introduit sous le régime de la *mutesarrafate*, se gréera d'un système parlementaire qui sera consacrée, en 1926 par l'adoption de la première Constitution libanaise.

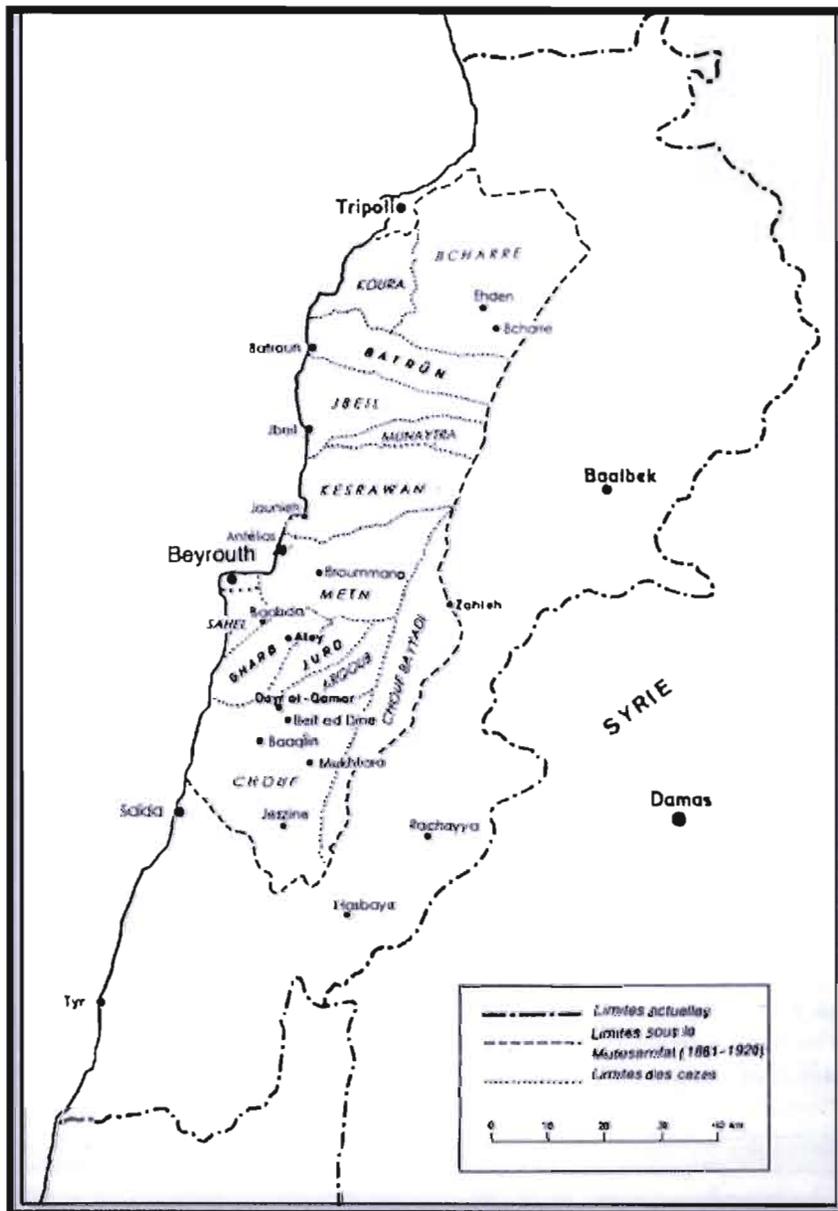
2.3.1 Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles

Le mandat français induira une institutionnalisation grandissante des fonctions de l'État et une tentative de centralisation, sous ce régime parlementaire, du pouvoir et de l'autorité politique (Baydoun, 2007). Cependant, à l'époque, il persiste un esprit de féodalité au Liban :

dans les régions montagnardes et rurales, mais aussi, par imprégnation, dans certains quartiers des villes [où] la vie est demeurée pour une bonne part traditionnelle (...), les rapports entre individus et entre groupes [restant], sinon

réglés, du moins influencés par la coutume tribale et par d'antiques oppositions, constamment renouvelées ou revivifiées, de familles et de clans (Rondot, 1954 : 89).

Carte 2.4 Le Liban sous le régime de la *mutesarrifate* et les limites territoriales actuelles.



Source : Arnaud J.-L. (dir.), 1997 : *Beyrouth, Grand-Beyrouth*, CERMOC, 1997, 230 p.

L'autorité est tenue par les marchands, la bourgeoisie, les propriétaires terriens, les grandes familles de diverses communautés, qui, désormais, se convertissent en politique. Même si les révoltes populaires du milieu du XIXe siècle avaient réussi à émanciper une partie des paysans et contribué à l'émergence d'une bourgeoisie chrétienne, elles « ont laissé subsister des familles importantes ou simplement notables, qui [...] ont conservé ou reconquis, localement puis dans l'État, des moyens de prépondérance » (Rondot, 1954: 88). Dans les centres urbains de la côte, ce sont les notables qui détiennent cette autorité, par l'intermédiaire d'hommes de main (*abadayes*) (Rondot, 1954: 90).

Ces élites s'intègrent et s'infiltrant dans le récent jeu politique et donne naissance à un nouveau type d'acteur social très influent, le *zaim* (pluriel : *zu'ama*). Celui-ci devient une figure centrale de la politique libanaise en traduisant le capital social issue d'un système clientéliste local en capital politique, échangeant ses services contre une allégeance politique promise. Ces *zu'ama* deviennent alors représentants de l'autorité et du pouvoir, dirigeant un réseau de clientèle et établissant des relations d'alliance ou d'opposition avec d'autres *zu'ama* en s'accommodant des institutions politiques et juridiques nationales (Rondot, 1954 : 90). Ainsi, :

féodalité chiite de la Bekaa et du sud du pays, encore prépondérante, féodalité druze traditionnelle du Mont-Liban, toujours omnipotente, notabilités urbaines sunnites de Tripoli, Beyrouth et Saïda, anciens appuis du pouvoir ottoman et de ses relais locaux damascènes et palestiniens, nouvelle bourgeoisie maronite, administrative ou d'affaires ou encore de professions libérales aux côtés des rares féodaux maronites du nord et du centre du pays [...], enfin bourgeoisie urbaine grecque orthodoxe d'affaires : toute cette élite politique se constituera certes en club fermé de gestion du pays (Corm, 2005a: 88).

À ces nouvelles forces sociales, nous devons ajouter les chefs religieux de chaque communauté, qui jouissent d'un rôle politique grandissant (Rondot, 1954: 87). En effet, dans les communautés chrétiennes, ceux-ci sont responsables des charges de judicature traitant du statut personnel et civil des membres de leurs

communautés (Rondot, 1954: 87). Dans la communauté druze et chiite, représentées respectivement par des *sheiks akl* et des *sayyed*, le pouvoir des familles féodales vient contrebalancer l'influence des chefs religieux. Chez les sunnites, dépourvus de hiérarchie cléricale, ce sont les jurisconsultes religieux et les magistrats, les conseils communaux et les diverses associations religieuses qui assument une influence sur les décisions politiques et juridiques (Rondot, 1954: 87).

Avec l'adoption de la Constitution de 1926, ces institutions s'organisèrent en République jacobine avec une séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif. L'ordre des positions politiques les plus influentes se répartit ainsi : président de la République, président de la chambre des députés, et finalement premier ministre (Nicolaysen, 2008: 33). Assurément, cette tradition politique fut inspirée par les liens étroits qui unissaient le Liban à la France pendant le mandat. La représentation proportionnelle, régime parlementaire l'oblige, allait « servir de support à toutes les institutions de l'État et même à l'administration » (Rondot, 1954: 84). Si l'article 95 stipule qu'« à titre transitoire [...] dans une intention de justice et de concorde, les communautés seront équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère sans que cela puisse cependant nuire au bien de l'État » (La Constitution libanaise, 2009 [1926]), il n'existe aucune spécification au sujet de l'identité confessionnelle des prétendants aux différents postes politiques.

Or, le système politique sera principalement dominé par les élites maronite et sunnite, avec une participation marginale des autres communautés, mais laissera en marge du débat politique la communauté chiite qui, marquée par un sous-développement relatif au niveau social et économique, étaient plutôt marginalisée (Saad-Ghorayeb, 2002: 9). Dans leur grande majorité, les chiites habitaient les régions nouvellement annexées au Mont-Liban, régions qui avaient auparavant été placées sous le contrôle direct du pouvoir ottoman. En adoptant la formule du Grand-Liban en 1920, « la puissance mandataire avait construit une structure socio-économique basée sur les services et le commerce, via une centralisation de l'économie autour de la capitale, ce qui eut pour conséquence une marginalisation du

milieu rural » (Mikaïl, 2005: 80). Les régions périphériques, en comparaison avec Beyrouth et le Mont-Liban seront marginalisées au niveau socio-économique, mais également politique (CERMAM, 2007), et ce sera principalement la population chiite, « schématiquement polarisée entre quelques grandes familles de grands propriétaires terriens et une population paysanne et prolétaire » (Mikaïl, 2005: 80) qui en fera les frais. L'économie du Grand-Liban sera divisé entre un centre et une périphérie où « *Beirut and the mountainous areas in south and north of the city were like a prosperous city state while the Akkar region in the north, Jabal Amil in the south and Bekka Valley in the east, largely populated by Sunni and Shiite Muslims, were zones of economic stagnation* » (Nicolaysen, 2008: 26). Ainsi, l'élite maronite s'étant mobilisée au niveau politique et économique particulièrement tôt dans l'histoire du Liban et jouissant d'un appui politique et économique considérable des élites françaises, dominèrent l'économie du pays aux côtés de la classe marchande sunnite des centres urbains (Nicolaysen, 2008: 26).

2.3.2 Compréhensions intersubjectives et images collectives

Au moment de choisir la formule devant consacrer une existence juridique au Liban, la puissance mandataire dû conjuguer avec les revendications antagonistes, les images collectives contradictoires de l'ordre social animant les différentes forces sociales du pays. Il existait primordialement une controverse entourant la question de l'identité nationale, et donc de l'intérêt national. Comme nous l'avons vu, les nouvelles frontières délimitaient un territoire et une population fortement hétérogène avec un écart non négligeable dans l'accès aux ressources entre les différentes régions. Ainsi, l'image commerçante et chrétienne de l'identité libanaise, élaborée par Bulus Nujaym, se fixait davantage à l'imaginaire de la bourgeoisie chrétienne du Mont-Liban alors que d'autres, particulièrement musulmans, se réclamaient plutôt du nationalisme arabe (Baydoun, 2007).

En tant que compromis, lors de la création du Grand Liban en 1920, la formule fut initiée par un groupe d'intellectuels dont Michel Chiha, un banquier et

intellectuel catholique romain, héritier intellectuel des écrivains comme Nujaym, Henri Lammens et Père Martin sur la question identitaire libanaise (Firro, 2004 : 3). Chiha percevait l'identité libanaise comme une association entre communautés chrétiennes et musulmanes vivant ensemble dans un esprit de coopération et de respect. Le Liban était, selon lui, un pays méditerranéen dont l'histoire débutait avec les phéniciens, ces commerçants qui avaient établi un empire commercial en Méditerranée. Les Libanais modernes étaient donc destinés, comme leurs ancêtres, à l'échange et au commerce, leur pays bénéficiant d'une position stratégique au carrefour entre l'occident et l'orient en tant que pont économique et culturel (Firro, 2004 : 4-5).

Cependant, chaque communauté s'insérait dans l'histoire et l'imaginaire libanais de manières différentes, possédant leurs propres *mythos* associés à des discours historiques. En guise d'exemple, il existe chez les maronites une conception phénicienne et même européenne de leurs origines visant à les distinguer de leur environnement arabe et qui se résume dans une perception élitiste et séparatiste de l'État libanais (Dawahare, 2000: 96). Chez les druzes, persécutés par les mameloukes et lors de l'invasion égyptienne du XIXe siècle, ils entretiennent un discours insulaire sur eux-mêmes, estimant avoir été sapés de leurs pouvoirs historiques issus des principautés émiraux (Dawahare, 2000: 97). Pour les chiites, il n'existait pratiquement aucune connexion sentimentale avec le Liban, ceux-ci ayant plutôt été rattachés à Damas et sous contrôle direct de l'Empire Ottoman avant le mandat français (CERMAM, 2007). Finalement, nous retrouvons les sunnites, jouissant d'une position particulière contrairement aux autres communautés énumérées ici. Le nationalisme arabe trouva une résonance particulière au sein de cette communauté. Ceux-ci ayant toujours fait parti de l'élite politique et économique, car faisant partie de la même communauté que les puissances impériales mameloukes et Ottomanes, ils représentaient dorénavant la deuxième communauté en importance, derrière les maronites, et selon le recensement de 1932 (Dawahare, 2007: 99).

Ces discours mythologiques ignorent la plupart du temps certains faits historiques (Dawahare, 2000: 97) afin de composer des récits compréhensifs justifiant des perceptions, des comportements, souvent instrumentalisés pour des intérêts politiques (Corm, 2005b: 92-93).

Ainsi, lors de l'adoption de la première Constitution en 1926, les sunnites clamèrent largement leur allégeance à la Syrie alors que la plupart des Libanais maronites, désirant se dissocier de l'héritage arabe et islamique du Liban, s'approprièrent le récit de l'origine phénicienne (Kaufman, 2001 : 184-186). Des poètes tels que Charles Corm et Said Aql tentèrent de construire et de promouvoir l'image phénicienne, en la dissociant de l'héritage arabe. Said Aql, qui prêchait une renaissance phénicienne, alla même jusqu'à promouvoir l'abandon de l'utilisation de la langue arabe (Kaufman, 2001 : 185). En plus de construire des bases sur lesquelles dissocier le Liban de l'arabisme, l'aspect commerçant et marchand de l'idée phénicienne trouvait une certaine popularité dans la classe moyenne chrétienne. En fait, « *supporters of the Phoenician idea found this combination of Christian faith, a Western-Latin culture and geographical determinism to be an appropriate recipe for defining themselves as distinct from the nascent Arab nationalism* » (Kaufman, 2001 : 185).

Cependant, même si une bonne partie des chrétiens y adhéraient, une majorité de musulmans n'adhérait pas aux images de Corm, Aql et Chiha. Selon eux, les Libanais faisaient partie d'un ensemble plus grand, la nation arabe. Un des premiers intellectuels à forger l'idée d'une Syrie, distincte historiquement et culturellement, en tant que patrie (*watan*), fut Butrus Al-Boustani. Celui-ci mettait l'accent sur le fait que la culture arabe « *was the most important component in [Lebanon's] historical formation* » (Firro, 2004 : 2).

Certains sunnites, rejetant la formule phénicienne, la dénonçaient comme faisant partie d'une conspiration impérialiste française contre le nationalisme arabe (Hudson, 1997 : 107). Des écrivains sunnites tels Muhammad Jamil Bayhum et Umar Farrukh soulignaient le lien historique et culturel du Liban avec l'arabisme et

prétendaient que les Phéniciens étaient originaires de Canaan, et donc de la péninsule arabe (Salibi, 1971 : 82). Cette conclusion contestable ne cachait cependant pas le fait de l'héritage culturel et historique du monde arabe. En effet, il est difficilement possible de dissocier l'histoire du Liban et de celle du monde arabe, en général, et de celle de la Syrie, en particulier. Selon Kamal S. Salibi, nous ne pouvons forger une théorie de la nationalité libanaise qui refuse de prendre en compte les connexions entre le Liban et son héritage arabo-musulman (1971 : 84).

Enfin, depuis la création du Grand Liban en 1920, nous avons démontré qu'il existait des clivages dans la société libanaise autour de la définition de la « libanité ». Cette fracture identitaire qui existe encore aujourd'hui avec des relents de pertinence, oppose le nationalisme arabe au nationalisme libanais, et l'attachement à la Syrie à l'allégeance occidentale. Ces récits identitaires agissent en tant que ciment idéationnel chez les forces sociales et façonnent les compréhensions intersubjectives des agents sociaux en s'infiltrant à travers les structures de la société servant à soutenir l'autorité politique.

2.3.3 Contradictions et mouvements contre-hégémoniques

Étant donné l'importance de ces sentiments panarabes et pansyriens, la puissance mandataire française maintiendra des liens importants entre le Liban et la Syrie, notamment à travers une union douanière et le maintien d'une monnaie commune ainsi qu'en mettant en place diverses formules fédératives (Corm, 2005a: 87). Le mandat sera cependant marqué par l'ingérence et l'omniprésence de la puissance mandataire française dans les affaires du Liban, elle qui viendra à plusieurs reprises suspendre la Constitution, notamment afin de bloquer en 1932 l'élection du *Sheik* Mohammed El-Jisr au poste de président de la République (Corm, 2005a: 90), une République toujours sous le tutorat du mandat français. Au demeurant, il avait été convenu à la Conférence de San Remo que les mandats de type A, tels ceux que la France détenaient sur le Liban et la Syrie, devaient mener à une indépendance rapide (Conrad, 2002). Néanmoins, l'administration française tardera à accorder au Liban

cette indépendance qui ne devra se réaliser qu'en 1943. Conséquemment, la classe politique du Liban, durant les dernières années du mandat, réunira de plus en plus de députés, chrétiens et musulmans, dans la protestation contre la politique de la puissance mandataire.

L'affaiblissement de la France durant la Seconde guerre mondiale offrira l'occasion idéale pour la classe politique et économique de s'émanciper et de s'autonomiser. En 1941, Beyrouth est le théâtre d'affrontements entre forces militaires française de Vichy et d'autres partisans du Général de Gaulle. Les forces britanniques viennent alors porter assistance aux forces du Général de Gaulle et repoussèrent les troupes de Vichy associées à l'Allemagne (Corm, 2005a: 89). L'amiral Dentz, alors Haut-Commissaire représentant l'administration de Vichy quitte et le Général Catroux le remplace, promettant aussitôt à la Syrie et au Liban l'accession prochaine à l'Indépendance (Corm, 2005a: 89). Le 8 novembre 1943, les parlementaires libanais, las d'attendre après la France, amendent leurs Constitution afin de supprimer les articles relatifs au mandat français. Ainsi, dix-sept ans après l'adoption de la Constitution, le président et le premier ministre de l'époque concluent le Pacte National qui, en plus de concrétiser l'indépendance du Liban, fixera une affiliation communautaire aux postes politiques de haut niveau, marquant le coup d'envoi de cette démocratie communautariste que nous aborderons dans la prochaine section.

2.4 Le Pacte national (1943-1975) : institutionnalisation du communautariste républicain et contestations militantes

Le Pacte national est une entente verbale visant l'affirmation de l'Indépendance du Liban par rapport au mandat français, la proclamation de l'unité et la spécificité du Liban en tant que pays indépendant de l'Occident et du monde arabe, mais également l'adoption d'une formule de distribution des postes politiques en fonction de l'appartenance confessionnelle (Nicolaysen, 2008: 33). Selon les modalités de ce pacte non écrit, la présidence de la République devient la prérogative

réservée aux chrétiens maronites, le poste de premier ministre celle des sunnites, et le poste du président de la Chambre des représentants devient réservé à un des grands féodaux chiïtes (Corm, 2005a: 97). Le Pacte prévoit également une représentation communautaire des députés au sein du Parlement, celui-ci devant être composé dans un ratio de 6 chrétiens pour 5 musulmans (Nicolaysen, 2008: 24). Cette répartition fut basée sur le recensement qui eut lieu en 1932.

2.4.1 Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles

Dorénavant, la société devait s'organiser autour des clivages confessionnels. Dès lors, les statuts électoraux des citoyens allaient être déterminés par l'affiliation religieuse. Paradoxalement, le communautarisme, qui évolue parallèlement à l'idée nationale séculaire, créa un système de loyautés religieuses institutionnalisés sous l'égide de la construction d'un État moderne. (Ofeish, 1999) Les réformes institutionnelles de 1943 vinrent cimenter « *confessional-community as the bases of power distribution* » (Nicolaysen, 2008 : 2).

Ce sont Bishara al-Khoury, président et représentant de la classe maronite bourgeoise, et Riad al-Solh, premier ministre et représentant des notabilités sunnites des villes côtières, qui conclurent à l'époque le Pacte National. Le Pacte « consacra une double prépondérance sur le Grand-Liban indépendant : celle des notabilités maronites et sunnites qui transformeront la présidence de la République (pour les premières) et celle du Conseil des ministres (pour les secondes) en chasses gardées » (Corm, 2005a: 97).

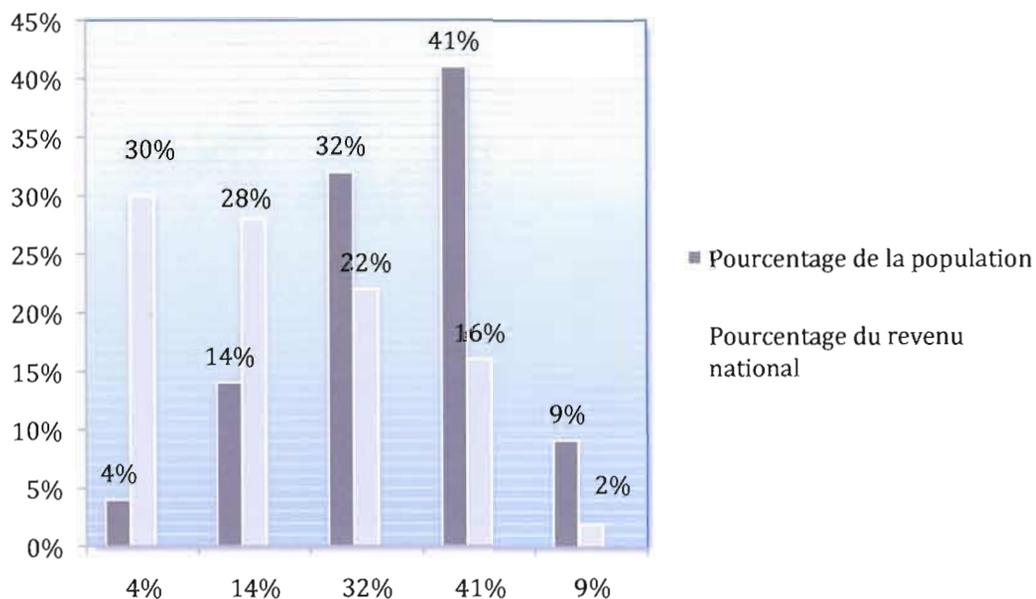
Le Pacte fut également le résultat d'une entente entre la classe marchande et les magnats de la finance musulmans et chrétiens (Corm, 2005a: 97). Ils s'entendirent sur un modèle de coopération et s'efforcèrent d'encourager la mise en place d'une économie libérale. Conséquemment, en 1948, la libéralisation de l'économie libanaise fut entreprise avec le soutien du gouvernement et une politique de non-

intervention dans les échanges étrangers et le mouvement du capital fut adoptée, coïncidant avec la naissance de la Livre libanaise (Gaspard, 2002 : 192).

Ce système économique et politique issue du Pacte national donnera lieu à une forte centralisation de l'activité économique dans les centres urbains et une marginalisation de la périphérie et des couches défavorisées du Liban. En fait, une étude effectuée en 1946 par la Société libanaise d'économie politique (SLEP) mentionne que 90% des recettes fiscales de l'État repose sur la classe moyenne et la classe laborieuse, la fortune de l'élite traditionnelle étant souvent investie à l'étranger et hors de portée de la fiscalité (Corm, 2005a: 103). Or, les performances économiques respectables du Liban sont stimulées tout d'abord, par l'afflux de réfugiés palestiniens à la fois bourgeois, amenant argent et capacités techniques, et ruraux constituant, avec le prolétariat saisonnier syrien, une main-d'œuvre bon marché (Corm, 2005a: 104-105). En association avec les grands propriétaires terriens ruraux, « *political representatives of the commercial and financial bourgeoisie took control of the state and implemented policies to promote the trading, banking and insurance sectors of the economy* » (Johnson, 2001 : 5-6). À cet effet, la loi sur le secret bancaire, adoptée en 1956, favorisera l'afflux de capitaux étrangers dans les banques du pays.

Néanmoins, l'écart grandissait entre l'élite politique et économique, toutes communautés confondues, et « le sous-prolétariat en croissance [et] une large ceinture de villages pauvres et parfois miséreux souffre de nombreuses pénuries et parfois de l'insécurité » (Corm, 2005a: 106-107). Cet écart est mis de l'avant par l'Institut de recherches et de formation en vue du développement, mis en place par le gouvernement de Fouad Chehab (1958-1964), réformateur et ancien général de l'armée libanaise (Corm, 2005a: 102).

Figure 2.5 Répartition du revenu national par tranche de population (1958)



Source : Adapté d'une étude de l'Institut de recherches et de formation en vue du développement du Liban (IRFED), dans (Corm, 2005a: 107).

Les inégalités sociales et économiques rampantes viendront remettre en cause le système politique et la légitimité de l'autorité et du pouvoir des élites traditionnelles. Or, afin de limiter les mécontentements de leur base populaire, et de maintenir un certain consensus garant d'un ordre social maintenant leur hégémonie, ces *zu'ama* mirent au point des systèmes élaborés de patronage et de clientélisme devant garantir une stabilité et une paix sociale. Par ces réseaux sophistiqués, ils maintenaient l'insatisfaction de leurs partisans à un niveau raisonnable et conditionnaient l'approvisionnement en biens et services à un support politique. Par conséquent, le clientélisme devint rapidement un mode de sécurité sociale (Makdisi, 1996: 25). Ainsi, la classe politique n'utilisait que partiellement l'appareil d'État afin d'exercer leur position dominante. Les institutions issues du Pacte National de 1943 n'ont jamais pu « acquérir d'existence autonome, la classe politique trouvant plus

simple de tirer son pouvoir des appareils communautaires » (Corm, 2005a: 60). Corm définit la notion d'appareil communautaire comme étant :

l'ensemble des institutions, aussi bien celles directement issues des structures juridiques de la communauté (lieux de culte, conseils communautaires, tribunaux, œuvres de bienfaisance, institutions éducatives et culturelles, etc.) que celles qui gravitent autour d'elles (organes d'informations de partis politiques s'articulant sur des bases confessionnelles) (Corm, 2005a: 60).

Mais ce système fut manifestement remis en question par une coalition d'opposition qui incluait quelques notables, mais également les représentants de nouveaux groupements politiques et idéologiques.

2.4.2 Compréhensions intersubjectives et images collectives

La période comprise entre 1950 et 1975 marque l'émergence de nouvelles forces sociales de contestation, dont les images collectives antagonistes s'affronteront et dégèneront en combats armés, générant le contexte de la guerre civile de 1975-1990.

En 1958, ces radicalisations menèrent à une première guerre civile qui se termina après l'intervention militaire et diplomatique des États-Unis, coïncidant ainsi avec l'instauration de la République Arabe Unie (R.A.U.) entre la Syrie de Hafez al-Assad et l'Égypte de Nasser. Suivant la logique de la « Doctrine Eisenhower », l'administration américaine trouva un intérêt particulier dans le conflit libanais afin de ralentir le panarabisme grandissant dans la région (Lacouture, Tuéni et Khoury, 2002: 189). C'est pourquoi l'administration américaine soutiendra le président Camille Chamoun (1952-1958), avocat pro-occidental, dans sa politique d'endiguement de l'URSS, dont l'influence se fait de plus en plus ressentir au Moyen-Orient (Corm, 2005a: 100). Michael Hudson résume bien la situation qui suivit ces événements:

while there was a sectarian subtext to this struggle – and one that finally burst into a brief period of violence – the

President (a Maronite Christian) [Chamoun] led a coalition that included important Sunni, Shi'a, and Druze notables, while the Opposition coalition enjoyed the sympathy of the Maronite Patriarch and numerous Maronite, Greek Orthodox and Druze notables as well as the secular-socialist-pan-Arab groupings. Both camps, however, were multi-sectarian, and both included old-line "feudal" personalities as well as politicians of a more "modern" middle-class background (Hudson, 1997 : 108).

Néanmoins, sous le mandat de Camille Chamoun, successeur de Bishara al-Khoury, le panarabisme et les idéologies socialistes retentiront dans l'imaginaire des communautés musulmanes et des couches sociales défavorisées du Liban (Johnson, 1997 : 108). La polarisation idéologique qui suivit au Liban refléta celle animant le monde arabe à la même époque. Des forces centrifuges, tel le développement économique rapide et inégal, favoriseront la montée en force du socialisme et du panarabisme en opposition au conservatisme et au *statu quo* libéral des forces pro-occidentales, opposant ainsi les forces sociales de la région et les entraînant dans l'ère de la guerre froide.

L'année 1958 marque l'arrivée au pouvoir de Fouad Chehab, réformateur avoué, qui s'évertuera à rétablir l'ordre social au Liban sous la houlette d'ambitieuses réformes économiques et sociales (Corm, 2005a: 102). Les objectifs de ces réformes étaient de répartir les bénéfices du développement économique libanais en répartissant la charge fiscale sur les couches les plus favorisées du Liban, ainsi qu'en adoptant un programme résolument socialiste (Corm, 2005a : 105-112). Toutefois, le clivage « entre partis panarabes, laïcs et radicaux et vieilles féodalités communautaires se fit de plus en plus aigu, préparant le terrain aux grands affrontements futurs » (Corm, 2005a: 110).

2.4.3 Contradictions et mouvements contre-hégémoniques

Le Pacte national concrétisait une prépondérance maronite et sunnite qui reflétait les nouveaux rapports de forces de l'époque, « mais qui n'était conforme ni

aux grandes traditions de la montagne (prépondérance druze avec appui maronite), ni à celles du régime de la *mutessarifia* ou du mandat français (période de fluidité des forces sociales) » (Corm, 2005a: 97).

La continuité de l'organisation élitiste et communautariste de la société conjuguée aux inégalités croissantes et à la situation internationale opposant les grandes puissances, ainsi que l'arrivée et l'installation des réfugiés palestiniens au Sud du Liban après 1948, sont autant de facteurs ayant provoqué des mobilisations transcendant les confessions, à la fois dirigées contre leurs propres élites et contre les autres communautés. D'une part, une série de grèves, culminant dans les années 1970 avec les manifestations d'étudiants et de travailleurs insatisfaits, réuniront des gens de toutes les communautés afin de protester contre l'organisation, largement non représentative, de la société. D'autre part, une autre forme de mobilisation sociale épousera des délimitations communautaires. Conséquemment, les milices seront en partie, de 1975 à 1990, un résultat de ces mobilisations populaires contre la domination élitiste de l'État libanais (Salibi, 1971 : 86). Le clivage « entre partis panarabes, laïcs et radicaux et vieilles féodalités communautaires se fit de plus en plus aigu, préparant le terrain aux grands affrontements futurs » (Corm, 2005a: 110). Ainsi, à la veille de la guerre civile en 1975 et « *in light of persisting domestic inequalities and a regional situation increasingly inflamed by Palestinian-Israeli hostilities (...) new elites and non-elites across the sectarian spectrum began to emerge – the beginnings of “the militia republic” of the civil war period* » (Hudson, 1997 : 109).

2.5 La Guerre civile de 1975-1990 : l'exacerbation identitaire, le système milicien et l'émergence de nouvelles élites

Le but n'étant pas, dans le cadre de ce travail, d'identifier et de décrire l'ensemble des forces ayant participé à la Guerre civile, nous identifierons d'abord la complexité des amalgames identitaires et idéologiques ayant caractérisé les différentes forces en jeu, mais également le caractère changeant et contradictoire des

alliances et des allégeances s'étant succédé dans le cadre de cette guerre.¹ À l'évidence, en tant que « microcosme de la société régionale, le pays du Cèdre est, plus que tout autre pays du Moyen-Orient, le carrefour où s'affrontent des allégeances opposées (nationalistes, religieuses ou idéologiques) » (El-Ezzi, 2003 : 128).

L'objectif n'étant pas non plus de se pencher sur l'ensemble des causes ou des enjeux justifiant l'éclatement de la guerre civile, ceux-ci étant beaucoup trop nombreux et complexes, nous tenterons d'en dresser un portrait simplifié. En effet, nous devrions citer le conflit israélo-palestinien et l'implantation de ces derniers au Liban, la politisation de la communauté chiite, la Guerre froide et l'affrontement de partis, de factions ou de clans alignés recevant l'appui d'agents étrangers se menant une lutte par factions interposées, le rôle de la Révolution iranienne de 1979, la montée des milices chrétiennes de droite, le panarabisme, l'intervention directe ou indirecte des régimes politiques de l'Iraq, de la Syrie, des États-Unis, d'Israël, de la France, de l'Iran, de l'Arabie Saoudite, du Royaume-Uni, de l'URSS, etc.² Or, nous nous limiterons à l'exposition des caractéristiques du système milicien, des relations sociales de production le caractérisant ainsi que de l'émergence de nouvelles élites associée à la période de la guerre civile.

Finalement, nous nous intéresserons aux contradictions du système milicien, ainsi qu'aux mouvements contre-hégémoniques ayant favorisés la résolution des différends dans l'accord de Taëf et la mise en place d'un nouvel ordre social dès 1990.

2.5.1 Compréhensions intersubjectives et images collectives

Les multiples déchirures identitaires et idéologiques coexistent et se chevauchent au Liban. Nous pouvons évoquer le rôle du conflit autour de la définition de la « libanité » qui perdure depuis le début du siècle, des clivages réifiant

¹ Au risque de simplifier, on trouvait, d'un côté, des forces conservatrices de droite associées principalement au gouvernement israélien, et de l'autre, une alliance entre progressistes, communistes et palestiniens. (Corm, 2005: 122-123) Chacune de ces alliances étaient toutefois fragiles et changeantes, au fur et à mesure que la guerre et les conditions régionales évoluaient.

² Voir à cet effet: Corm, 2005a et Lacouture, Tuéni et Houry, 2004.

Figure 2.6 Principales milices de la Guerre civile libanaise (1975-1990)

| Milices libanaises | Communautés (majoritairement) |
|---|--|
| Phalanges | Chrétienne Maronite |
| Brigade Marada | Chrétienne |
| Tanzim | Chrétienne |
| Gardiens des Cèdres | Chrétienne |
| Parti Libéral National | Chrétienne |
| Parti social nationaliste syrien | Seculière |
| Parti socialiste progressiste | Druze |
| Mourabitoun | Sunnite |
| Amal | Chiite |
| Hezbollah | Chiite |
| Armée du Sud-Liban | Mélange (principalement chrétienne) |
| Parti communiste du Liban | Séculière |
| Milices ou armées étrangères | |
| Organisation de la Libération de la Palestine | Sunnites |
| Force arabe de dissuasion | Mélange (principalement syriens) |
| Force Multinationale d'Interposition | Mélange (Français, américains, britanniques, italiens) |
| <hr/> | |
| Coalitions | Milices |
| Forces libanaises | Phalanges Tanzim Gardiens des Cèdres Parti Libéral National |
| Lebanese National Movement (LNM) | Parti social nationaliste syrien Parti socialiste progressiste Mourabitoun Amal |

les communautés religieuses en tant qu'acteurs ayant des intérêts contradictoires (virtuels, imaginaires ou réels)³, de ces mythes et récits qui viennent trouver à

³ Voir à cet effet les différents discours historiques qui se mélangent aux mythos spécifiques à chaque communautés dans Dawahare, 2000: 96-101.

l'époque une résonance dans l'imaginaire collectif des gens, de la peur des communautés minoritaires d'être absorbées par celles majoritaires ou, à l'inverse, celle des communautés majoritaires croyant être victime d'injustice en n'obtenant pas une partie équitable du pouvoir (Baydoun, 2007). Il existe en effet une peur entretenue de « l'autre » et un ensemble de mythes et de narratifs qui s'y greffent (Baydoun, 2007).

Ajoutant à ces déchirures identitaires, on trouve au Liban des clivages idéologiques traversant les communautés, les milices et les groupes sociaux dans les dilemmes séculaire/communautaire, gauche/droite, progressiste/conservateur et prosyrien/antisyrien.

Essentiellement, malgré tous ces clivages à caractère régional ou socio-économique qui les traversent, il faut « noter l'importance des luttes entre tendances, des compétitions entre clans et familles, ainsi que des conflits entre organisations et partis politiques » (Salam, 1998 : 36). En effet, il existait d'importants schismes entre :

paysans du Akkar et bourgeois de Beyrouth chez les sunnites ; ou la division des druzes en deux factions, les Joumblattis et les Yazbakis ; ou encore la rivalité entre partis politiques maronites (...) chez les grecs-orthodoxes [les] conflits autour de l'identité nationale entre libanistes, nationalistes syriens et nationalistes arabes (...) et les luttes qui opposent, au sein du même mouvement, intégristes et intégrationnistes chiïtes (Salam, 1999 : 36).

Ces ruptures intracommunautaires démontrent qu'il s'agissait, *en grande partie, de luttes politiques entre les élites coreligionnaire*. En effet, nous devons comprendre le contrôle des milices, et la domination que celles-ci ont exercées sur un territoire donné, comme l'instauration de sous-hégémonies basées sur des images collectives antagonistes. Pour les besoins de ce travail, nous nous pencherons, que partiellement sur les identités et les idéologies dont les milices se sont réclamées, mais nous porterons une attention particulière sur les systèmes qu'elles ont mis en place afin de s'enrichir, de se maintenir au pouvoir et d'exercer un contrôle sur les

populations sous leur domination. La direction d'une milice « ne renvoie la plupart du temps qu'à l'hégémonie d'un groupe en général minoritaire au sein de sa communauté et qui s'impose par le moyen de la contrainte armée » (Salam, 1999 : 37). Nous ajouterons ici que ce groupe se maintient également par la construction d'un projet politique, identitaire et idéologique compréhensif afin de susciter un consensus au sein de la société. En construisant cette hégémonie, les milices cherchaient à exercer cette direction intellectuelle et morale identifiée par Gramsci (1971 : 57).

Par conséquent, nous concentrerons l'analyse sur le fait que *la guerre civile marqua l'émergence de nouvelles élites libanaises issues des milices* qui, se prévalant d'images collectives aussi diverses qu'antagonistes, tisseront des liens entre elles et avec l'étranger dans l'espoir de saisir l'appareil d'État et d'imposer leur modèle de l'ordre social. Nous examinerons donc comment ces élites ont émergé, en quoi consistait le système milicien qu'ils imposèrent pendant la guerre, et finalement, comment celui-ci a contribué à l'exacerbation des clivages identitaires.

2.5.2 Relations sociales de production, forces sociales, institutions et capacités matérielles

Les milices sont devenues pendant la guerre civile de véritables pouvoirs militaires. La plupart commencèrent en tant que branches armées de parti politique, mais évoluèrent en entité quasi-étatique. Elles ont rapidement évolué en de puissantes institutions financières grâce à leurs systèmes élaborés de perception de taxes, leur participation à l'économie illicite, notamment le trafic de drogues et de diamants, ainsi que leurs supports et financements étrangers (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 22). Ainsi, lors des quinze années de guerre civile, la plupart des régions étaient gouvernées de manière semi-autonome par des régimes miliciens « *levying taxes, imposing import duties, and maintaining an army* » (Lebanese Center for Policy Studies, 1992 :18). Dans leurs années au pouvoir, les chefs miliciens

« *built up financial, military, and political power bases to rival those of the state* » (Lebanese Center for Policy Studies, 1992 :18).

En pratique, au niveau économique, et ce, tout au long de la guerre, le libre-marché résista à l'effondrement des institutions étatiques. Cependant, cette économie n'a de libérale que la non ingérence de l'État dans ses affaires. Les milices gèrent leurs territoires telles des compagnies privées. La stratégie des milices consistait à « prendre le contrôle des infrastructures et des ressources publiques sur chacun de leur territoire et à générer des économies autocentrées, tout en organisant conjointement les échanges aux frontières de ces territoires » (Picard, 1994). Par conséquent, la guerre civile eut pour effet de modifier la structure de l'économie libanaise en créant de nouveaux pôles de développement et en décentralisant les activités économiques, générant ainsi la croissance de villes secondaires. De 1985 à 1990, « environ un tiers des revenus du Liban dépendait du contrôle des milices » (Picard, 1994). En contraste, le nombre total de miliciens engagés dans des combats au Liban ne dépassa jamais 30 000, et durant 15 ans de guerre, environ 90 000 à 100 000 personnes (environ 3 % de la population) furent membres de milices. Si une grande partie de la population soutenait moralement ou idéologiquement une milice en particulier, on estime que moins de 20 % de la population aurait appartenu à cette « société de guerre » en étant activement engagée à supporter une faction ou une autre (Nasr, 1990 : 7). Néanmoins, le gouvernement étant incapable de fournir des services publics, les citoyens « *turned for assistance to those who controlled their areas – the armed fighters of local parties* » (Harik, 2007b : 1).

Dans plusieurs cas, les milices détenaient des stations de radios et de télévision ainsi que leur propre journal. Afin d'étendre leur influence morale, elles mettaient en place de puissants réseaux au sein des institutions scolaires et des universités. Dans certains cas, ces milices allèrent même jusqu'à produire leurs propres cahiers d'histoire servant à l'enseignement dans les écoles locales. En bref, les milices s'efforçaient de modeler l'opinion et la culture de la société sous leur

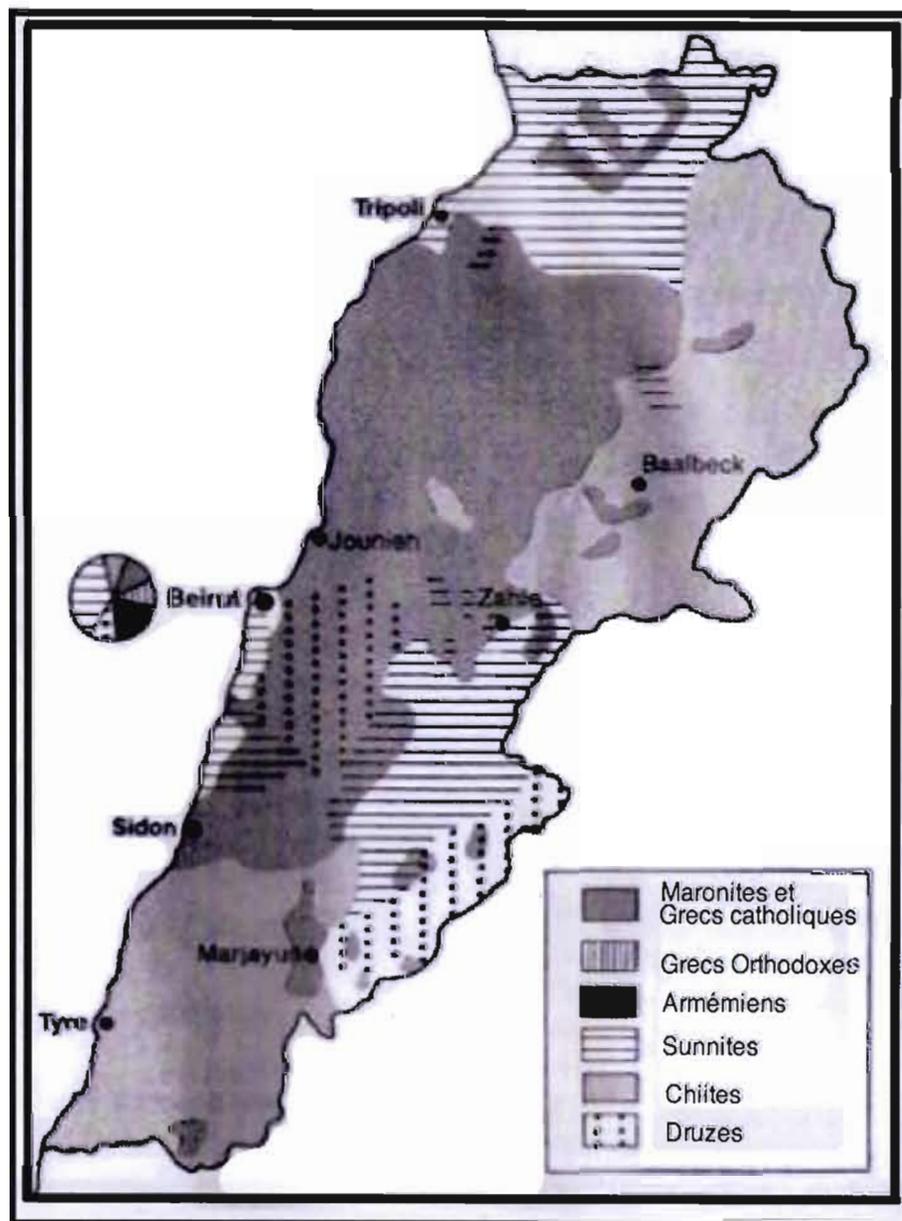
contrôle jouant un rôle prédominant dans le renforcement des identités confessionnelles (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 22).

Effectivement, les milices développèrent et intensifièrent l'aspect identitaire religieux dans la mobilisation sociale, « les seigneurs communautaires créèrent des fiefs à couleur confessionnelle unique, (...) et des régions autrefois mixtes [devinrent] mono-confessionnelles » (Fakhoury, 2005: 5 ; voir la carte 2.7 à la page 73). Avec le temps, on assistait à une véritable :

elite exploitation of complex emotions revolving around fears of marginalization and banishment. These feelings encouraged a deep consciousness of the link between location and identity, making the Lebanese individual especially susceptible to the symbolic meanings attributed to locales by leaders, leading towards a considerable expansion of the party's client network in days of hardship and uncertainty (Harik, 2007b : 54).

Les identités confessionnelles furent également renforcées par la montée en force des institutions religieuses, dont le rôle grandissant après l'effondrement de l'État se fit ressentir durant les années de guerre. Avec le déclin de l'État, les leaders religieux réussirent à s'imposer en tant qu'agents incontournables, regagnant le rôle politique qu'ils avaient perdu au profit des députés et des représentants gouvernementaux avec l'établissement de l'État moderne. Ceux-ci ont su bénéficier des réseaux d'églises et de mosquées à travers lesquelles ils pouvaient mobiliser la population. Ces institutions leurs permettaient de rejoindre la société civile en supportant l'ordre social communautariste qui se cristallisait. Cependant, dans la majorité des cas, ceux-ci ont plutôt représenté des voix de modération et de compromis au lieu d'exacerber les hostilités et les déchirures identitaires (Lebanese Center for Policy Studies, 1992 :23).

Figure 2.7 Carte de la représentation territoriale des communautés religieuses majoritaires du Liban (1985)



Source : Itamar Rabinovich (1985) *The War for Lebanon, 1970-1985*, Ithaca, Cornell University Press, p. 23

Tandis que beaucoup d'études faites avant 1975 démontrèrent que les communautés libanaises développaient des affinités culturelles et

transcommunautaires (Fakhoury, 2005: 4), « *the experience of the war and the organization of war and politics along confessional lines have driven people back into their confessional identities* » (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 21). En conséquence, l'expérience de la guerre civile développera à outrance les identités communautaires et minera de plus en plus l'émergence de sentiments d'identité citoyenne ou nationale chez les Libanais (Kiwani, 2003 : 186).

2.5.3 Contradictions et mouvements contre-hégémoniques

Néanmoins, à partir de 1984, coïncidant avec une crise économique sans précédent, les milices perdront en légitimité et en popularité. Ainsi, en 1987, environ 80 % de la population adulte supporterait une résolution démocratique des problèmes affligeants le Liban et, à ce moment, « *such organizations as women's movements, trade unions and professional associations had become increasingly assertive in their opposition to the war* » (Johnson, 2001 : 227). Effectivement, dans la deuxième moitié des années 80, des organisations civiles prennent forme et multiplient les manifestations appelant à la fin de la guerre en cherchant à développer des liens transcommunautaires. Ainsi, « actions humanitaires, défense des droits de l'homme, réclamations syndicales, actions sociales féminines, revendications d'ordres professionnels, mouvements de non-violence, contestations par les handicapés... étaient des moyens courants de manifester – vainement – la résistance à la guerre » (Kiwani, 2003: 186). Une de ces organisations civiles est la Confédération générale du travail (CGT) qui, en 1985, embarque dans des négociations trilatérales afin de trouver une solution à la baisse du pouvoir d'achat et l'insuffisance du salaire minimum. Cette opposition se manifesterait lors de grèves et de démonstrations jusqu'en 1991, lorsque le gouvernement, suite aux accords de Taëf, « *[takes] a tougher stance towards syndicates and strike action* » (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 57) en limitant le droit de grève et la liberté d'expression.

La guerre civile, avec son lot d'atrocités, de destruction, de blessés, de morts et de déplacés, marque l'émergence de nouvelles forces sociales et de nouvelles élites

qui, aux côtés de l'élite traditionnelle, négocieront un accord à Taëf, en Arabie Saoudite, afin de mettre fin aux hostilités et qui tisseront des liens entre elles ainsi qu'avec l'étranger dans le but de répartir les pouvoirs de l'appareil d'État. Cependant, ces miliciens se prévalant d'images collectives adverses, ne seront pas tous inclus dans la reconstruction du pays et la redistribution du pouvoir étatique. Nous verrons dans le prochain chapitre, comment ces nouvelles élites se sont imbriquées dans l'ordre social post-Taëf en élaborant une vision relativement unifiée de l'ordre social et en harmonisant leurs intérêts. Nous aborderons aussi comment le consensus ayant émergé chez les forces sociales dominantes fut institutionnalisé dans une nouvelle forme d'État. Nous nous pencherons ainsi sur ces éléments de rupture et de continuité ayant favorisé la mise en place de cet ordre social particulier au Liban, ainsi que sur les mécanismes et les moyens ayant été mis en œuvre dans son implantation et sa consolidation.

CHAPITRE III

LE RETOUR DE L'ORDRE SOCIAL AU SEIN DU LIBAN POST-GUERRE CIVILE DES ANNÉES 1990.

Maintenant que nous avons exposé ces structures historiques, nous nous pencherons sur la production coercitive et consensuelle de cet ordre social qui émerge après l'accord de Taëf, sous une forme de structure autoritaire et hégémonique sous l'impulsion à la fois de l'ordre mondial, de la forme de l'État et des relations sociales de production locales. En effet, rappelons que nos deux questions de recherches consistent, d'une part, à identifier ce bloc historique hégémonique ayant émergé dans la période post-guerre civile et, d'autre part, à identifier les mécanismes et les moyens ayant permis l'implantation et la consolidation de cet ordre. L'exploration des structures historiques ayant précédé la période à l'étude, nous a permis d'identifier les éléments de rupture et de continuité au Liban : que ce soit les communautés religieuses, les forces sociales, les traditions institutionnelles, les déchirures identitaires qui se reflètent dans des images collectives antagonistes, les relations extérieures, les compréhensions intersubjectives, les relations sociales de production, etc.

Le bloc historique sur lequel nous portons maintenant notre attention, que nous conviendrons d'appeler la IIe République libanaise, représente les pratiques politiques, sociales et institutionnelles instaurées depuis le 5 novembre 1989 par l'adoption d'amendements constitutionnels et l'élection de René Moawad au poste de Président de la République.

Nous présenterons tout d'abord les principaux événements ayant précédés et directement suivi l'accord de Taëf, exercice qui facilitera une compréhension des modalités de l'ordre social à l'étude, et qui servira d'introduction à la période historique de la IIe République (3.1).

Puis, suivant notre réflexion sur l'ordre social exposée en introduction et conceptualisée au premier chapitre, nous rappellerons brièvement les caractéristiques de l'hégémonie projetée à travers l'ordre mondial qui furent largement analysés par les approches néogramsciennes et qui se rapportent à la mondialisation capitaliste néolibérale et disciplinaire des années 1990 incitant à des régimes d'accumulation particuliers.¹ Nous offrirons également dans cette partie un survol du contexte régional et mondial ayant contribué et ayant servi de cadre d'action à l'établissement d'un ordre social au Liban (3.2).

Subséquentement, nous analyserons la forme que l'État libanais a prise à la sortie de la guerre civile, ainsi que les attributs de la construction d'un bloc historique hégémonique à l'échelle nationale. Le concept de la forme de l'État, compris dans son sens néogramscien en tant qu'amalgame entre une société politique et une société civile, dont nous aborderons les spécificités culturelles, nous permettra alors de distinguer les composantes du consensus et de la coercition nécessaire à l'établissement du bloc historique hégémonique (3.3).

Ensuite de quoi, notre attention se portera sur les forces sociales issues de ces spécificités culturelles, ainsi que sur leur intégration à l'ordre social post-Taëf (3.4).

Finalement, nous ausculterons les relations sociales de production à l'œuvre dans la IIe République, ainsi qu'à leur ancrage culturel, aux liens qu'elles entretiennent avec la structure de la société civile libanaise et l'hégémonie de l'ordre mondial capitaliste néolibéral (3.5).

L'ensemble de ces points sera soulevé en considération avec leurs composantes idéationnelles, matérielles et institutionnelles, qui constituent le cadre d'action de ces forces à l'œuvre dans la construction et la consolidation d'un ordre social au Liban à partir de 1990.

¹ Voir notamment à ce sujet les travaux de Gill (1993), Gill et Law (1989), Cox (1986, 1987, 1996, 2002).

3.1 Le retour de l'ordre social : les principaux événements

En 1989, le maronite Michel Aoun, alors président de la République, condamne l'ingérence syrienne sanctionnée par l'accord de Taëf et lance une campagne de « libération » contre les forces syriennes présentes sur le territoire libanais, en plus de mener une guerre intracommunautaire contre les Forces libanaises (milice chrétienne) dirigées par Samir Geagea. Le parlement ignore l'opposition de Aoun et va de l'avant avec l'élection d'un nouveau président de la République, René Moawad, conformément à ce qui avait été décidé à Taëf. Celui-ci est élu en novembre 1989, mais meurt assassiné deux semaines après sa nomination (Lebanese Center for Policy Studies, 1992 : 17-18). Il sera remplacé par Élias Hraoui qui assumera ses fonctions aux côtés de Salim al-Hoss en tant que premier ministre.

Le Liban bicéphale sera ainsi dirigée jusqu'en octobre 1990. Le 13 plus précisément, les unités militaires fidèles à Hraoui et les forces armées syriennes entraîneront la défaite de Michel Aoun et provoqueront son retrait à l'ambassade de France, d'où il s'exilera vers Paris. Ces affrontements permettront aux forces armées syriennes « d'une part de s'étaler sur tout le sol libanais, et d'autre part de se poser sur l'échiquier politique comme agent incontournable dans le maintien de l'ordre et la préservation de la paix civile » (Menassa, 2003 : 142-143).

Ce n'est qu'à ce moment qu'est véritablement renforcé l'appareil étatique de la IIe République. L'armée libanaise, réunifiée, est déployée sur de grandes parties du territoire libanais, les institutions étatiques reprennent une vie plus stable, la Constitution est amendée afin de refléter les accords survenus à Taëf, un nouveau cabinet d'union nationale est formé et les milices sont dissoutes, à l'exception du Hezbollah et des milices palestiniennes. Finalement, en 1991, malgré quelques affrontements entre pro et anti-israéliens au sud du pays, le Liban jouira pour la première fois depuis 1975 d'une fragile paix civile (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 18).

Plusieurs facteurs ont permis l'acceptation et la soumission des miliciens au processus de désarmement notamment par leur intégration, pour certains, à l'armée nationale (Dupont, 1999: 61) et, pour d'autres, à l'économie et à la politique d'après-guerre (Picard, 2000: 322-323; Kiwan, 1993: 59). Nous pouvons rajouter à ces facteurs le fait que l'armée libanaise et syrienne possèdent alors un net avantage militaire leur permettant de désarmer par la force les miliciens indociles². De plus, une opposition grandissante à la guerre se faisait ressentir au sein de la population, minant l'autorité et la crédibilité des milices (Kiwan, 2003: 186). Finalement, le contexte mondial, que nous allons explorer dans la prochaine partie, jouait également un rôle prépondérant en favorisant un climat propice à la réconciliation.

3.2 L'ordre mondial : idées, capacités matérielles et institutions

Au début des années 1990, un vent de réconciliation souffle sur le pays afin de mettre un terme à ces quinze années de bouleversements perturbant la scène locale, régionale et internationale. L'ordre mondial y est particulièrement propice. L'ordre social mis en place au Liban est intrinsèquement lié avec ce qui se passe à l'extérieur et à travers les frontières du pays. Ainsi, ce n'est pas un hasard si la fin de la guerre civile correspond à la chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'URSS, le triomphe du capitalisme et de la mondialisation néolibérale ainsi qu'au début de la guerre du Golfe.

La fin de la guerre froide marque la fin du soutien soviétique aux groupes communistes du Liban, ceux-ci étant largement marginalisés à l'issue de la guerre civile (Lebanese Center for Policy Studies, 1992 :56-57). Moscou perd également la faculté d'entretenir son allié syrien, qui tombe dans le giron occidental (Lacouture, Tuéni et Khoury, 2002: 253-254). En effet, le régime syrien se tire son épingle du jeu grâce à de judicieuses négociations avec l'administration Bush et la monarchie saoudienne. Alors que les nationalistes chrétiens s'étaient associés à l'Irak de Saddam

² Nous verrons dans cette section le traitement ayant été accordé au Hezbollah ainsi qu'aux milices palestiniennes ayant reçu l'aval de la Syrie en ce qui concerne le maintien de leurs arsenaux respectifs.

Hussein, Hafez al-Assad se joint à la communauté internationale et apporte son support à l'opération « Tempête du désert ». Ainsi, la Syrie, « ayant reçu la bénédiction des États-Unis en échange de sa participation à la coalition anti-irakienne dans la guerre du Golfe, put s'aventurer librement sur le terrain libanais » (Fakhoury, 2005 : 3 ; Lacouture, Tuéni et Khoury, 2002: 258-259). Par ce soutien, la Syrie apparut « aux yeux de la communauté internationale comme un facteur incontournable de l'ordre au Liban » (Menassa, 2003 : 143).

Avec la chute de l'Union soviétique, le modèle du libre-marché devenait, en forme, incontesté. Le triomphe de la mondialisation néolibérale impliquait également qu'aucun aspect de l'organisation économique du Liban ne serait remis en cause. Par conséquent, après la dissolution de l'Union Soviétique, « *and the free market becoming the uncontested ruling principle or objective in the world, the laissez-faire system in Lebanon has suddenly become part of the actual mainstream* » (Gaspard, 2002 : 210; souligné dans le texte par l'auteur). Les forces transnationales avaient maintenant la voie libre, pourvu que les hostilités ne cessent et que la confiance au marché se rétablisse. Le Liban allait devenir un autre pays influencé par le néolibéralisme disciplinaire associé à la mondialisation des années 1990.

La propagation de cette idéologie néolibérale a également été soutenue par l'intervention des institutions financières internationales qui imposaient « leurs recettes pour sortir de la crise en procédant à des réformes économiques et financières telle, par exemple, la privatisation du secteur public » (El-Ezzi, 2003 : 129). En fait, le FMI et les donateurs internationaux inciteront le gouvernement libanais à s'endetter et à procéder à la privatisation de plusieurs secteurs de son économie. Ainsi, les notions de bien public ou de devoirs collectifs deviennent relativement absentes du discours de reconstruction, prônant plutôt un néolibéralisme économique strict (Picard, 1994 : 57).

3.3 Forme de l'État : idées, capacités matérielles et institutions.

Dans le premier chapitre du présent mémoire, nous avons fait la distinction entre l'hégémonie (ou la suprématie) de l'ordre social mondial capitaliste, en tant que bloc historique transnational, qui incite à des régimes d'accumulation particuliers, et l'hégémonie participant au maintien de blocs historiques essentiellement nationaux, telle qu'élaborée par Gramsci.

C'est sur cette dernière que nous nous pencherons à présent afin d'identifier, dans la forme de l'État, la configuration des rapports de forces entre l'État et la société civile (Morton, 2003 : 157-158). Le pouvoir de l'État repose sur la configuration des forces sociales et sur le consensus qui émerge et qui permet aux forces sociales occupant une position dominante dans la société, possédant les moyens de se faire entendre, de promouvoir leurs intérêts et leurs images collectives et établir une relation avec les autres forces sociales rivales.

3.3.1 Société politique (la pax Syriana) : coercition, contrôle institutionnel et marginalisation

La mise en place d'un ordre social nécessita l'intervention d'une force coercitive capable de "*'legally' enforce discipline on those groups who do not 'consent'*" (Gramsci, 1971: 12) et d'agir en tant que médiateur entre les différents acteurs sociaux du Liban. Dans le processus, des forces sociales rivales furent nécessairement marginalisées ou cooptées dans l'intention d'écarter des visions de l'ordre social qui ne correspondaient pas au consensus établi lors des négociations tenues à Taëf. Nous nous pencherons donc sur l'implication de l'imposition du modèle de la *pax Syriana* en tant que modèle de coercition, de contrôle et de marginalisation.

Pour Tamirace Fakhoury, le premier souci ayant suivi l'accord de Taëf fut celui de rétablir l'ordre sécuritaire en abolissant les lignes de démarcation et en mettant en branle le processus de désarmement des milices (excluant le Hezbollah et les milices palestiniennes) sous la surveillance de l'armée syrienne (Fakhoury, 2005:

6). Le Hezbollah put, suite à un accord avec la Syrie, garder son arsenal, en échange d'une loyauté au Liban, d'une promesse de n'utiliser ces armes que pour la résistance à l'étranger, de l'abandon de ses visées islamiques sur le Liban ainsi que dans son intégration au jeu politique légal (Harik, 2007: 82-83). En maintenant le Hezbollah et les milices palestiniennes armées, la Syrie se gardait des moyens de pression envers Israël, avec qui elle entretient des litiges territoriaux au Golan.

Samuel Menassa décrit la fin de la guerre civile en tant que « paix impériale : [où] une puissance étrangère intervient et fait régner son ordre » (Menassa, 2003 : 141). Les milices démilitarisées furent intégrées dans l'État et il fut rapidement établi qu'aucune force sociale s'opposant à la logique étatique ne participerait aux fonctions de l'État (Dawahare, 2000 : 107). Le processus de sortie de guerre fut accompagné par l'entrée de l'armée et des forces de l'ordre dans toutes les régions du Liban. La base « de tout ce processus [fut] la rediffusion de l'idée d'un pouvoir et d'une seule référence : l'État » (Menassa, 2003 : 145). Cette diffusion de l'appareil coercitif étatique servit à concrétiser l'établissement d'un système de relations juridiques légales en se dotant des moyens nécessaires afin d'assurer l'exécution de la loi et l'application de mesures disciplinaires par les forces de l'ordre et le système légal. La présence des forces armées syriennes et de leurs services de renseignements sur le territoire libanais donna l'impression d'être sous un véritable « État sécuritaire et militarisé » (Fakhoury, 2005 : 6).

Parallèlement, le régime syrien viendra soutenir ses alliés dans l'élaboration et la formation de la classe politique libanaise de l'après-guerre (Menassa, 2003 : 141; Harik, 2007: 81-82; Kiwan, 1993: 59). Ce faisant, le régime syrien s'assure une constante mainmise sur la politique libanaise en manipulant la nouvelle loi électorale qui permet alors un « découpage hybride des territoires afin de faciliter la victoire des loyalistes et la défaite des opposants » (Fakhoury, 2005 : 6). Ces changements dans la segmentation des districts électoraux et des modes de scrutin furent souvent contestés, donnant lieu notamment à des boycottages de la part d'une partie de l'électorat chrétien (El-Ezzi, 2003 : 133).

En effet, la loi électorale multiplia les districts électoraux mixtes, forçant ainsi le mouvement antisyrrien à s'allier aux partis prosyriens s'ils voulaient obtenir des sièges au parlement. Cette pratique consiste à dessiner les contours des districts électoraux de manière à sécuriser un support à un parti politique ou un candidat particulier (Nicolaysen, 2008 : 34). Ainsi, si « théoriquement, une nouvelle loi électorale fut établie (...), elle [fut] fort éloignée des buts prescrits par l'accord de Taëf, dans le sens où elle fut taillée sur mesure dans l'intérêt des vainqueurs, c'est-à-dire des alliés de la Syrie » (Menassa, 2003 : 145).

Les forces sociales dominantes libanaises de l'époque, associées au régime syrien, réussirent à mettre en place un système élaboré de cooptation et de marginalisation afin de s'assurer une faible opposition. Cette manœuvre s'effectua sur plusieurs fronts. Premièrement, une loi d'amnistie sélective fut adoptée afin d'isoler les opposants à la présence syrienne, notamment Michel Aoun, nationaliste exilé en France suite aux affrontements l'ayant opposé aux troupes syriennes et Samir Geagea, chef de la milice chrétienne des Forces libanaises (Fakhoury, 2005 : 5). Adoptée au parlement en 1991, « elle couvre les crimes commis durant les quinze années de guerre, à l'exception des crimes contre l'État et contre des hommes politiques. Les anciens chefs de milice en ont bénéficié, sauf Samir Geagea, dont le dossier d'accusation a été rouvert à propos d'un attentat postérieur à la fin de la guerre » (Picard, 2001 : 31).

La IIe République marquera également la marginalisation des groupes séparatistes majoritairement chrétiens. En effet, le nouveau préambule de la constitution de 1989 rejette toute partition ou tentative de partition du territoire libanais et déclare illégitime toute autorité niant la coexistence communautariste de la population (Krayem, 2006). Les réformes proposées représentaient en fait une réorganisation des ressources sur une base communautariste renouvelée. Ces réformes constitutionnelles visaient à augmenter les pouvoirs décisionnels des représentants de la communauté musulmane, largement sous-représentée

politiquement avant la guerre civile, au profit de la bourgeoisie chrétienne.³

L'accord de Taëf servait également à réorganiser le pouvoir de l'État où les prérogatives du premier ministre sunnite se retrouvent amplifiées, où le parlement est plus difficile à dissoudre, où le mandat du président chiite de la chambre des députés est prolongé et où le président maronite, chef d'État, doit dorénavant partager le processus décisionnel avec le conseil des ministres et le premier ministre (Corm, 2006 : 761). La branche exécutive est désormais dirigée par le conseil des ministres au sein duquel les décisions doivent être prises par consensus, alors qu'avant Taëf, elle relevait principalement du président. Le conseil est maintenant responsable d'édifier les modalités relatives à l'application de lois et de politiques publiques, ainsi que de la mise en place du budget de l'État. Les fonctions législatives, quant à elles, sont assumées par le parlement et les fonctions judiciaires devraient, en principe, être autonomes. Ainsi, le peuple doit élire les députés qui les représenteront au parlement sur une base confessionnelle, mais en votant pour des listes électorales comprenant des alliances multiconfessionnelles préétablies.

Cette réorganisation se reflète dans un élargissement du nombre de députés au parlement, qui passe de 99 à 128. Afin de combler le manque, une nomination de quarante parlementaires a lieu en 1991 dans l'intention d'intégrer certaines personnalités politiques qui ne faisaient pas partie du parlement d'avant la guerre civile et ainsi refléter les nouveaux rapports de force sur la scène politique (Bahout et Douayhi, 1997 : 25-33) En fait, le nombre de député devait au départ être établi à 108, établissant pour la première fois une parité musulmans-chrétiens au parlement (54 députés chacun), et une parité entre chiite et sunnite (22 chacun) (Kiwani, 1993: 58). Les sièges parlementaires sont dorénavant répartis selon une logique

³ Tous s'entendent pour dire que tel était, à tort ou à raison, un des buts principaux des accords. En fait, comme nous le verrons plus tard, il s'agissait de modifier les règles du jeu démocratique basé sur l'affiliation confessionnelle afin que l'élite musulmane y soit mieux représentée. (Voir à ce sujet : Sami A., Ofeish, 1999, « Lebanon's second Republic : secular talk, sectarian application », *Arab Studies Quarterly*, winter / Marwan George Rowayheb, 2006, « Lebanese Militias: A New Perspective », *Middle Eastern Studies*, Vol. 42., No.2, pp.303-318. / Georges Corm, 2006, *Le Proche-Orient éclaté (1956-2006)*, Paris, Gallimard-Folio Histoire, 1057 p.)

communautaire, proportionnellement entre les communautés chrétiennes et musulmanes, ce principe n'ayant d'ailleurs jamais évolué au fil des changements démographiques. Or, ce sera Damas qui supervisera la nomination arbitraire de ces quarante députés aux idéologies diverses, appartenant parfois à des partis politiques, parfois issus des notabilités et des familles féodales traditionnelles. Ainsi, « les chefs de milices ont pris place aux côtés des dirigeants et des parlementaires traditionnels » (Kiwani, 1993: 59). Le seul critère fut « celui de l'approbation du processus de paix entamé à Taëf » (Kiwani, 1993: 59) ainsi que leur position envers le régime syrien. En effet, les forces sociales qui seront marginalisées et écartées de la IIe République libanaise seront principalement celles s'étant opposées à l'accord de Taëf et à la présence syrienne au Liban.

Ce parlement est responsable d'élire le président à la majorité des deux tiers. Le président, de concert avec le parlement, se doit de nommer un premier ministre. Le premier ministre et le président forment le conseil des ministres, celui-ci supervise la mise en application des décisions exécutives, sujettes à la confiance du parlement. Le conseil des ministres et le parlement peuvent proposer des lois, mais seul le parlement peut les adopter (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 19).

L'article 95 de la Constitution libanaise prévoit une représentation communautaire dans les emplois publics et dans la composition du gouvernement (El-Ezzi, 2003 : 129). Juxtaposée à la pratique issue du Pacte national de 1943, où le président de la République est nécessairement maronite, le premier ministre, sunnite et le président de la chambre des députés un chiite, l'accord de Taëf vient consacrer le système communautarisme aux dépens de tous ces groupes et partis politiques qui défendaient la sécularisation du système politique.

Cependant, le préambule mentionnera que « la suppression du confessionnalisme politique constitue un but national essentiel pour la réalisation duquel il est nécessaire d'œuvrer suivant un plan par étapes » (Conseil Constitutionnel de la République libanaise, 2009) objectif non réalisé et objet de débats continuels sur la scène libanaise. Certaines forces politiques continuent

d'évoquer cette clause afin de mettre de l'avant un programme visant la déconfessionnalisation du système politique, notamment le Hezbollah. Effectivement, le poids démographique des chiïtes entrainerait nécessairement un réajustement des rapports de force politique en faveur des représentants de cette communauté, en plus de leur ouvrir les postes de président et de premier ministre. Les enjeux entourant cette déconfessionnalisation sont nombreux, mais l'aspect fondamental demeure la démographie libanaise, certains chrétiens craignant d'être marginalisés par une majorité musulmane et certains musulmans désirant abolir les quotas communautaires, mettant ainsi à profit leur majorité confessionnelle.

Paradoxalement, les signataires de l'accord de Taëf sont à la fois ceux qui bénéficient, et ceux qui sont supposés mettre fin au système communautariste. Ils ont à la fois intégrée la volonté de le modifier, mais ont pris des actions permettant de le renforcer. En effet, les amendements constitutionnels ayant découlé de l'accord de Taëf ont introduit des principes et des mécanismes permettant l'organisation du système communautariste.

Un conseil constitutionnel, dont le rôle est de surveiller la constitutionnalité des lois et d'arbitrer les conflits lors des élections présidentielles et parlementaires, a également été créé. Étonnamment, les dirigeants religieux de chaque communauté ont la possibilité d'interpeller ce conseil alors que les associations civiques ou citoyennes ne peuvent se prévaloir de ce levier d'influence (Krayem, 2006). En bref, ces changements institutionnels visaient à parfaire un système permettant aux à ces dirigeants religieux de reproduire institutionnellement leur pouvoir. Depuis, le pouvoir des institutions et de l'État trouve toujours les moyens nécessaires afin de revenir sur le terrain communautaire (Itani, 2007).

Alors que la guerre civile fut marquée par un appareil étatique minimal et décentralisé, Taëf représentera une occasion de rebâtir un appareil d'État solide et unifié. Néanmoins, en 1992, l'armée n'est déployée que sur le tiers du territoire de l'État et les institutions publiques n'emploient environ que 200 000 personnes. Dans les territoires où l'armée n'est pas présente, l'État maintient une présence minimale à

travers des bureaux administratifs et de services attachés à différents ministères (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 18). À l'inverse, il existe un nombre important d'institutions sociopolitiques quasi-étatiques issues du système milicien. Lors de la guerre civile, l'ordre social local était assuré par ce système, mais des divergences non négligeables entre les images collectives des milices sabotaient l'établissement d'un ordre social national. Ces institutions seront absorbées progressivement par l'État et l'économie libanaise.

Les organisations séculières et multiconfessionnelles fleurissaient après la guerre civile. Cependant, leurs actions seront minutieusement contrôlées par l'État. Les mouvements de femmes et les syndicats ayant été au premier plan du mouvement anti-guerre, furent relativement ignorés « *in a pax Syriana that for the most of the 1990s seemed intent upon incorporating into Lebanon's Second Republic the sectarian confessional warlords* » (Johnson, 2001 : 232). Avec les performances économiques désastreuses de l'après-guerre, des manifestations eurent lieu en 1992, à la suite d'une importante dévaluation de la livre libanaise, et en 1996, lors de l'appel à la grève générale lancée par la Confédération nationale des travailleurs. Cependant, « *repression became the standard response to groups within civil society that challenged the political order (...) and once again, troops were deployed on the Streets of Beirut to prevent a general strike and démonstrations* » (Johnson, 2001 : 235).

Afin de calmer les tensions issues des inégalités sociales, le nouveau préambule de la Constitution libanaise suggéra que le système libanais devait être basé sur « la justice sociale et l'égalité entre les citoyens en droits et en devoirs sans différentiations ou préférences » (La Constitution libanaise, 2009, [1926]). Cette clause visait à réconcilier l'expérience du développement inégal du libre-marché ayant marqué l'histoire économique libanaise avec les revendications des mouvements de gauche et syndicaux de l'époque. L'accord de Taëf soulignait « l'exigence d'un développement équilibré entre les régions sur le plan culturel, social et économique » (Safi, 2003 : 176). Il s'agissait de prêter une attention particulière à

la dimension socio-économique et à son importance dans le maintien de l'ordre social libanais. Cette clause, ainsi que celle concernant l'abolition éventuelle du confessionnalisme, eut pour effet d'affaiblir les revendications des mouvements séculiers et de gauche qui, associés aux Palestiniens, avaient réclamé des réformes des institutions étatiques libanaises tout au long du conflit.

D'autre part, l'affirmation de l'unité et de l'inséparabilité du Liban suggérait que la nouvelle élite musulmane, dont faisaient partie Rafic Hariri (Premier ministre sunnite) et Nabih Berri (Chef du Amal chiite et président de la Chambre des députés), acceptait l'avancement de l'idée d'une « nation libanaise» (Ofeish, 1999), distincte du panarabisme ou du pansyrianisme qui l'animait traditionnellement.

En conséquence, les différentes formes d'opposition à l'établissement de la IIe République sous le bras de fer de la *pax Syriana*, seront exprimées par « des segments de l'élite politique marginalisée par l'alliance au pouvoir ou par des segments pariant sur une impulsion extérieure pour le changement et sans projet politique précis » (Kiwani, 2003 : 194). L'ensemble de ces manœuvres politiques menèrent à un désintérêt et un désengagement du peuple libanais chez lequel grandissait, depuis 1990, un sentiment d'impuissance (Fakhoury, 2005: 7).

3.3.2 Société civile : l'hégémonie hybride (entre moujtama'a madani et moujtama'a ahli)

La société civile serait l'endroit où l'hégémonie est créée, reproduite et contestée. Conséquemment, les institutions permettant la reproduction de l'hégémonie peuvent varier à travers le temps, mais également à travers les sociétés. Nous démontrerons donc ces structures de pouvoir et d'autorité propre à la société civile libanaise, leurs institutions, ainsi que les pratiques politiques qui en découlent.

L'expression société civile s'est retrouvée au sein de plusieurs analyses en sciences sociales et a « suscité un débat sur la pertinence de son utilisation dans l'analyse politique des sociétés nationales dans les États du Sud, du fait du manque d'homogénéité nationale dans la plupart d'entre eux, dû à son tour à leur passé pré-

étatique et au caractère souvent artificiel de la formation de l'État national dans ces sociétés » (Fadia Kiwan, 2003: 184). Ainsi, dans les pays arabes tels le Liban, le débat sur la formation de la société civile a accompagné celui sur la formation de l'État moderne, les deux processus étant « dans l'expérience socio-historique arabe plus ou moins liés » (Fadia Kiwan, 2003 : 185). Melhem Chaoul offre une définition de la société civile libanaise en tant que

canevas de regroupements qui sont identifiés comme étant des communautés religieuses, des familles politiques et des espaces géographiques déterminés. On se situe, d'autre part, dans d'autres formes de regroupements qui comprennent des catégories socio-économiques, des associations civiles, des militants de partis et des individus engagés dans l'action publique (Chaoul, 2005 : 89-90).

Conséquemment, il est commun, lorsque l'on se penche sur l'étude de la société civile libanaise, que l'on identifie son aspect hybride et que l'on distingue entre société civile (*moujtama'a madani*) et société communautaire (*moujtama'a ahli*). Les deux représentent des types de liens sociaux et des structures de pouvoir et d'autorité différents, mais ceux-ci se croisent et se superposent au sein des institutions et des relations sociales (Chaoul, 2005, 2007; Kiwan, 2003; Dawahare, 2000; Bahout et Douayhi, 1997).

La société communautaire « désigne les liens familiaux, locaux, claniques, tribaux, confessionnels, c'est-à-dire les liens de parenté et les liens naturels choisis, alors que la société civile (...), désigne les liens choisis délibérément et d'une manière libre et réfléchie par des individus citoyens » (Kiwan, 2003 : 185). Ces liens sociaux donnent des structures de pouvoir et d'autorité différentes et ainsi, se manifestent à travers diverses institutions. Cependant, l'interaction entre ces différents liens sociaux est constante et simultanée (Bahout et Douayhi, 1997: 11). Dans l'optique des développements du tournant culturel des approches néogramsciennes, il est essentiel de se pencher sur ces interactions identitaires, sur ces liens extra-économiques qui lient les forces sociales entre elles afin d'offrir une meilleure compréhension des dynamiques de pouvoir et ce, à différents niveaux

d'études. L'aspect culturel des relations sociales de production au Liban donne lieu à des institutions, des sièges de pouvoir et d'autorité, ainsi qu'à des mécanismes de reproduction historiquement spécifiques et culturellement ancrés.

Ainsi, au sein de la société civile (*moujtama'a madani*), on observe des structures de pouvoir telles que nous les comprenons généralement en Occident. L'hégémonie y est principalement construite à travers des institutions politiques, un système légal et judiciaire, les forces de l'ordre, les sièges et les sources de pouvoirs civils associées à la position sociale ou aux attributs individuels (Chaoul, 2007). Par ailleurs, ces structures de pouvoir s'exercent principalement dans des liens sociaux entre citoyens.

Dans l'après guerre-civile, l'hégémonie se propagera à travers ces institutions civiles, sous un discours rassembleur identifié comme étant l'*idéologie de la reconstruction* (Corm, 2005a: 237). En effet, le martèlement de la nécessité de la reconstruction entraînera une adhésion assez large dans le pays en se donnant « des allures patriotiques, venant ainsi combler le vide absolu qui a fait naître l'effondrement des idéologies ayant animé les protagonistes de la guerre. » (Corm, 2005a : 237) Cette *idéologie de reconstruction* se retrouvera alors au centre des discours politiques à la sortie de la guerre civile. Présentée comme un moyen d'unifier l'identité libanaise, elle devint largement diffusée par les chefs de milices et les représentants politiques nouvellement élus (Corm, 1993). Paradoxalement, en tant que ciment idéologique visant à réunir les Libanais dans un projet commun, cette idéologie prôna un discours volontairement individualiste, afin de remédier au communautarisme et à la mentalité de clans (Corm, 2005a, 237). Dès lors, les élus tenteront de mettre de l'avant une image libérale de la réussite individuelle.

Un effort de reconstruction avait longtemps été promu au Liban en tant que vecteur d'unité nationale. En effet, la reconstruction fut un *leitmotiv* des discours sur les politiques publiques à partir du début de la guerre civile (Labaki, 2003 : 154). Dès 1977, l'État libanais se dotait d'un conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR). Celui-ci fut chargé de mettre en place un plan de réhabilitation, de concert

avec deux groupes de consultants : Bechtel International et Dar al-Handasah. Ce plan fut adopté en 1992 et vint consacrer la priorité à la reconstruction de l'infrastructure, de l'économie et des services sociaux au Liban (Labaki, 2003 : 154).

Ce discours s'inscrivait dans cette logique de la mondialisation et il s'implanta rapidement, dès la fin de la guerre civile, en tant que modèle sur lequel bâtir le Liban. La performativité du discours hégémonique de la mondialisation se fit ressentir et entraîna « une mobilisation absolue d'énergie, de talents, de moyens financiers, de médias et de recherches académiques à la solde de cette nouvelle aventure. Le paradis promis s'appelait "globalisation" de l'économie, les moyens d'y parvenir : libération, libre-échange, retrait de l'État de la sphère économique » (Corm, 2005b: 146).

Le discours s'articulera autour du contraste entre le succès de l'entrepreneur privé face à l'inefficacité de l'État. Ainsi, dès le premier gouvernement de la IIe République mené par Élias Hraoui, une grande partie de la classe politique et économique du Liban s'efforça de présenter le rôle de l'État comme étant nuisible au développement de l'économie. L'État entraverait l'efficacité de l'initiative privée et de l'entrepreneur, cette « nouvelle figure mythique de ce siècle » (Corm, 2006 : 238).

Toutefois, au Liban, d'autres structures de pouvoir et d'autorité sont liées au domaine de la société communautaire (*moujtama'a ahli*) donnant naissance à des institutions et des pratiques politiques originales y étant associées. Un concept principal, utile à l'analyse de la société civile arabe, nous provient de Ibn Khaldoun, grand historien, philosophe et sociologue arabe ayant vécu au XIV^{ème} siècle au Maghreb, et de son œuvre *Muqaddimah* (Cox, 1996: 157). Selon lui, les liens sociaux dans la société arabe se tissaient à travers les *asabiyas*, terme difficilement traduit en français ou en anglais. L'origine du mot proviendrait de "*kingship ou rulership, and this implies an inherent notion of domination*" (Abul-Husn, 1998, dans Dawahare, 2000 : 71). Cependant, à travers l'œuvre de Ibn Khaldoun, le terme prend différentes significations désignant à la fois

social solidarity, group solidarity, group cohesion, common will, esprit de corps, group feeling, group instinct, fanatical

solidarity, the corporate will of the group, party spirit, community ethos, socio-agnatic solidarity, fellow feeling, zeal and ardor, patriotism, tribal spirit, national spirit, national feeling, party strength, power, support, communal ethos and the vitality of the state (Abul-Husn, 1998, dans Dawahare, 2000 : 79).

Il existerait quatre aspects fondamentaux de la formation d'*asabiyas* : l'affiliation héréditaire, le niveau de structure sociale et politique au sein du groupe, l'importance des liens familiaux, et finalement, le rôle associé à la confession et la religion (Dawahare, 2000: 79). Par conséquent, les forces sociales s'organisent en fonction de ces liens sociaux donnant naissance à des agents sociaux tels les *zuama'a*, dont les pouvoirs s'orientent autour de la réputation familiale et de l'hérédité (*ahl*), ainsi qu'à des institutions tels les conseils (*majlis*), où les *zuama'a* se réunissent afin de délibérer. L'hégémonie se propage à travers des réseaux alternatifs comprenant les églises, les mosquées, les œuvres de bienfaisance, les conseils communautaires locaux et les conseils d'administration des villages : à travers l'appareil communautaire, tel que défini plus tôt (Corm, 2005a : 60). Qui plus est, le statut personnel des libanais est régit, jusqu'aujourd'hui, par des tribunaux confessionnels (Salem, 1998: 33). Ce sont également les institutions religieuses qui continuent de gérer la plupart des universités et des institutions éducatives du Liban, ainsi qu'une grande variété de « presse, des maisons d'éditions, des imprimeries et des radios émettrices relevant elles aussi d'institutions confessionnelles (Salem, 1998: 34). Étant donné la nature du système politique communautariste,

le citoyen libanais a [...] été obligé d'appartenir fidèlement à une communauté pour pouvoir bénéficier du droit de postuler aux fonctions publiques dont l'une des conditions *sine qua non* est l'appartenance à l'une des dix-huit confessions libanaises reconnues; ceci a permis aux représentants de ces communautés de jouer un rôle essentiel, parfois décisif, dans la vie politique libanaise (El-Ezzi, 2003, : 129).

De la sorte, les représentants religieux jouent un rôle prépondérant dans les affaires sociales et politique du pays. En guise d'exemple, nous avons porté une attention particulière lors de la recherche-terrain effectuée au Liban, aux discours et

aux interventions à saveur politique des représentants religieux des diverses communautés. Ainsi, au mois de septembre 2007, alors que le Liban traverse une période difficile entourant l'élection d'un nouveau président de la République, nous assistons à une multiplication des interventions politiques des chefs religieux. Chez les chrétiens, le patriarche Nasrallah Sfeir, en plus de rencontrer à tour de rôle des hommes politiques de tous les horizons à son siège de Bkerké, se voit donné comme mission de rassembler les maronites divisés sur la question. Il se doit ensuite de proposer une liste de candidats « acceptables » pour les différentes parties en jeu. Sayyed Muhammad Fadlallah, représentant religieux chiite, dénonce l'occupation américaine en Irak ainsi que son intervention négative dans la politique libanaise. Le vice président du haut conseil islamique chiite Abdel Amir Kabalan, quant à lui, maintient la nécessité d'obtenir le quorum des deux-tiers afin de pouvoir élire le nouveau président, alors que le mufti Kabbani, représentant sunnite, appelle au maintien de l'élection dans les délais constitutionnels et condamne les attaques verbales ayant été perpétrés contre l'ambassadeur de l'Arabie Saoudite au Liban, accusé d'ingérence dans le processus électoral. Une enquête a d'ailleurs eut lieu et fut publiée dans le magazine l'Hebdo du Liban, daté du 5 octobre 2007, sur l'« omniprésence des cheiks et des prélats » et « l'intervention des religieux en politique » (L'Hebdo Magazine, 2007: 28). Dans cet article, Fawaz Traboulsi, professeur et politologue à l'Université arabe Libanaise, mentionne que « cette croissance de l'emprise des hommes de religion sur la vie politique a été marquée par les Accords de Taëf, après lesquels nous avons assisté à une véritable recrudescence de l'élément religieux dans le sectarisme, ainsi qu'à son assimilation au système clientéliste mis en vigueur » (L'Hebdo magazine, 2007: 29). Interrogé à ce sujet, Abbas Baydoun soutient qu'au Liban, particulièrement en période de crise, chacun essaie d'obtenir la bénédiction et l'appui des représentants religieux de leurs communautés, cherchant « la force du symbolique dans l'échec du réel » (Entrevue le 12 octobre 2007).

Lié au terme de l'*asabiya* est la notion hiérarchique et verticale de l'autorité et du pouvoir, en tant que partant du haut vers le bas (Baydoun, 2007). Une grande partie du prestige, du statut de ces acteurs sociopolitiques, ne provient pas nécessairement de leurs accomplissements, mais est relié à la réputation de leur famille (Khalaf, 1987 : 104). Or, en 2007, lors d'un dîner informel avec l'Ambassadeur de l'Uruguay au Liban, un homme d'affaires fils d'un ancien ministre des Affaires étrangères libanais, une journaliste et d'autres invités du milieu des affaires, nous avons pu constater, au cours de discussions sur les élections à venir, l'importance que le candidat soit « fils ou fille de telle famille » (*ibn 'ayleh*), surpassant parfois d'autres attributs tels les programmes politiques, idéologies, ambitions et accomplissements.⁴ Le but n'étant pas de tomber dans l'orientalisme, il ne s'agit que de souligner l'importance du prestige familial dans l'exercice du pouvoir de ces leaders sociopolitiques.

Ces *zuama'a*, lors de négociations, se rencontrent généralement au sein d'assemblées et de conseils (*majlis*) réunissant les différents acteurs sociaux impliqués. La cohésion entre les communautés libanaises dépend grandement de ces conseils qui, « en tant qu'organes supérieurs de direction, délibèrent, agissent en son nom, et administrent ses biens. Ils sont généralement formés de membres appartenant non seulement à la hiérarchie religieuse, mais aussi à l'élite sociale et politique de la communauté » (Salam, 1998 : 33). La notion de *majlis* demeure un aspect fondamental de la société communautaire et des institutions du gouvernement, d'où la primauté du conseil des ministres dans le partage du pouvoir étatique (Dawahare, 2000:116).

Ces différentes structures de pouvoir et d'autorité au sein de la société communautaire donnèrent lieu à des pratiques politiques particulières et typiques à la région. Melhem Chaoul identifie une de ces pratiques, qui retiendront ici notre

⁴ Entretien avec l'Ambassadeur de l'Uruguay au Liban, Hon. Jorge Jure, (26 août 2007), un homme d'affaire fils d'un ancien ministre des Affaires étrangères libanais, une journaliste, et autres invités du milieu des affaires lors d'un dîner à la résidence officielle de l'Ambassadeur, Kfar Hbab, Jounieh, Liban.

attention, soit celle de la « domination de la centralité et la forte personnalisation du leadership » (Chaoul, 2005 : 199). Si l'État demeure principalement décentralisé, les formations politiques sont généralement dominées par le centre de décision représenté par le chef de la formation. La pérennité exceptionnelle de leur direction et leur omniprésence à la tête des formations « prend parfois l'allure d'un leadership charismatique » (Chaoul, 2005 : 1999). Ainsi, nous pouvons prendre l'exemple de Nabih Berri et Sayyed Hassan Nasrallah chez les chiites, Rafic Hariri, chez les sunnites, les Gemayel et les Frangieh chez les chrétiens, ainsi que les Joumblatt et les Arslan chez les druzes.

Comme nous allons le voir, ces spécificités culturelles de la société civile libanaise influenceront également les relations sociales de production organisées autour de ces structures de pouvoir et d'autorité dans la construction de l'ordre social et de l'hégémonie post-Taëf. Le discours associé au néolibéralisme est repris, intégré et adapté aux spécificités libanaises et donne lieu à un *néolibanisme*, un mélange de néolibéralisme et de système politique communautariste clientéliste et patrimonial que nous aborderons au point 3.5. Pour l'instant, nous tenterons d'identifier ces forces sociales issues de sièges de pouvoir culturellement ancrées et ayant participé, ou contesté, l'ordre social mis en place dans la période post-guerre civile.

3.4 Les forces sociales de la IIe République : idées, capacités matérielles et institutions

Les images associées à l'*idéologie de la reconstruction*, vinrent rapidement se greffer à l'imaginaire de la nouvelle couche sociale qui dirige le pays. Celle-ci reprend à son compte les anciennes aspirations de la bourgeoisie chrétienne de l'époque et se veut garante de la réconciliation nationale, d'autant plus que cet ancien rêve est maintenant partagé par l'élite politique de toutes les communautés. On y perçoit d'ailleurs un retour de la pensée vulgarisée de Michel Chiha, qui avait dépeint l'identité d'un Liban autour des valeurs de base d'un libéralisme commercial et politique. C'est en fait ce retour du vieux rêve, le modèle de la vieille idéologie

économique du Liban de la bourgeoisie chrétienne traditionnelle commerçante et à l'origine phénicienne (Corm, 2005a : 242). L'amalgame entre l'idée phénicienne, commerçante et démocrate de l'identité libanaise avec l'idéologie néolibérale de la reconstruction sera d'ailleurs renforcé par l'excavation de sites phéniciens et romains à Beyrouth, ainsi que par l'inclusion de références phéniciennes à l'architecture des bâtiments du centre-ville historique (Makdisi, 1996 : 24).

Cette *idéologie de reconstruction* répondait particulièrement aux intérêts d'une coalition de trois groupes prédominant sur la scène politique et économique libanaise ayant conjugué leurs efforts afin de promouvoir cet idéal de la reconstruction du Liban axée sur le retour à une fonction régionale et essentiellement commerciale. Il s'agit d'une alliance entre entrepreneurs-investisseurs, chefs miliciens et intellectuels néolibéraux (Corm, 2005a : 238). En effet, l'alliance de ces trois groupes représente à l'époque la force dominante qui mettra toute son ardeur à promouvoir cette idéologie de reconstruction comme seul modèle national possible. Pour ce faire, cette alliance récupèrera le discours néolibéral du développement par le marché et de la libéralisation de l'économie (ouverture des frontières, baisses d'impôts, privatisation, etc.) et appliquera ses principes à l'idéologie de la reconstruction, visant l'enrichissement de ses membres par l'entremise des projets de reconstruction touchant leurs districts ainsi qu'une distribution des postes étatiques à fort potentiel distributif qu'ils utilisent dans l'intention d'entretenir leurs réseaux de clientèles (dont nous verrons les détails au point 3.5 portant sur les relations sociales de production).

Dans le premier groupe, nous retrouvons les « entrepreneurs de béton armé et les agents d'influence ayant fait des fortunes rapidement et facilement dans les pays exportateurs de pétrole durant les années du boom pétrolier, » (Corm, 2005a: 238-239) ainsi que les entrepreneurs richissimes représentant le pouvoir économique du capital local allié au capital régional, bénéficiant du support des riches et conservateurs pays du Golfe et celui d'États européens et américains. (Krayem, 2006) Au sein de ce groupe, nous pouvons identifier un ensemble de forces gravitant autour

de Rafic Hariri, homme d'affaires ploutocrate possédant un empire médiatique et bancaire, qui maintenait des liens privilégiés avec plusieurs figures politiques mondiales, notamment le roi Fahd d'Arabie Saoudite et Jacques Chirac, alors président de la France (Corm, 2005a : 226-227).

Deuxièmement, on retrouve associés à ces entrepreneurs-investisseurs des chefs miliciens tels Nabih Berri, avocat de formation, homme d'affaires et nouveau chef du parti chiite *Amal*; Walid Joumblatt, chef traditionnel, homme d'affaires aux investissements lucratifs multiples et dirigeant du *Parti socialiste progressiste* (PSP); les représentants du *Parti populaire nationaliste syrien* (PSPN); ainsi que la faction des milices chrétiennes s'étant ralliée à la Syrie en 1984-1985 sous la direction d'Élie Hobeika (Corm, 2005a : 230). Ces chefs miliciens, s'étant enrichis pendant la guerre, effectueront une reconversion subtile à l'économie légale dans la IIe République. Pour ce faire,

des pans entiers de l'activité milicienne se sont abrités derrière des sociétés-écrans, telle cette société d'ingénierie de Jounieh qui a recruté l'ensemble des ingénieurs militaires « démobilisés » par les Forces Libanaises (...) ou bien les milices ont inscrit leurs entreprises au nom d'opérateurs privés, créé des sociétés de holding avec titres au porteur, et pris des participations croisées dans des sociétés basées à l'étranger (Picard, 1994 : 68-69).

En effet, les milices ont accumulés des richesses non-négligeables au cours de la guerre-civile en acquérant des ressources, en exploitant les infrastructures sur le territoire qu'elles contrôlaient, en coopérant avec les entrepreneurs, en amassant et investissant du capital, mais également par le biais du trafic (Picard, 2000: 292-324). En guise d'exemple, les Forces libanaises, avec leur contrôle d'une partie du port de Beyrouth, les activités reliées au transport des marchandises, et leurs système de taxes et accises auraient rapporté environ 300 millions de dollars par année (Picard, 2000: 318).

Figure 3.1 Partis politiques et répartition de leurs sièges au Parlement (1992)

| Partis politiques | Représentation | Base confessionnelle et région | Idéologie |
|---------------------------------------|----------------|---|-----------------------------------|
| Parti socialiste progressiste | 4 Députés | Mont-Liban (Chouf et Alley) Druze | Socialisme |
| Parti national social syrien | 6 Députés | Séculier – majorité grecque orthodoxe (Mont-Liban, Koura-nord, et Beyrouth) | Nationalisme syrien |
| Parti Baath (pro-Syrien) | 2 Députés | Séculier | Nationalisme arabe |
| Amal | 4 Députés | Sud Liban - chiite | Communautaire |
| Hezbollah | 8 Députés | Sud Liban et Békaa - chiite | Fondamentalisme islamique |
| Parti communiste libanais | - | Séculier National | Marxisme |
| Parti Kataeb | - | Majorité maronite (Mont-Liban, Kisirwan, Metn et Beyrouth) | Droite conservatrice |
| Parti Libéral National | - | Majorité maronite (Chouf et Beyrouth) | Droite conservatrice |
| Bloc National | - | Majorité maronite (Jbeil et Beyrouth) | Libéral-Nationalisme libanais |
| Parti Tashnaq | 3 Députés | Arménien (Mont-Liban et Beyrouth) | Nationalisme arménien |
| Jama'a Islamique | 3 Députés | Sunnite (Beyrouth et Sidon) | Fondamentalisme islamique |
| Association Islamique Philanthropique | 1 Députés | Sunnite (Beyrouth) | Islamisme libéral |
| Parti Wa'ad | 2 Députés | Majorité maronite (Beyrouth Zahleh, Metn) | Libéral-milicien |
| Parti Hanshaq | 1 Députés | Arménien (Beyrouth) | Arménien - nationalisme |
| Organisation populaire Nasseriste | 1 Députés | Sunnite (Sidon) | Nationalisme arabe |
| Forces Libanaises | - | Majorité maronite (Beyrouth, Mont-Liban, Nord) | Milice (Dissoute par l'État) |
| Parti Socialiste Démocratique | - | Sud Liban | Traditionnel communautaire-féodal |
| Petits partis locaux | 4 Députés | Très peu d'appuis | Locaux |

*Noter que 39 députés sur 128 sont issus de partis politiques (soient 30,5% des sièges parlementaires), les autres étant issus de familles féodales ou politiques traditionnelles, des zaïms locaux, des indépendants, etc.

Source : Adapté de (Nicolaysen, 2008 :105)

Dans la même veine, le Parti Socialiste-Progressiste (PSP) druze de Walid Jumblatt dont les principales activités lucratives incluent la contrebande d'essence à Jiyeh, une aide financière lybienne, un armement fourni par l'organisation de la libération de la Palestine (OLP) et la Syrie, établit « *the "Mountain administration" (...) which gave Jumblatt and a few of his close associates control over the region's main economic activities: ports, cement works, a power station, and the maintenance of public infrastructure* » (Picard, 2000: 318). Jumelé à ce système, le PSP leva ses propres taxes et accises avec un budget d'environ 200 millions de dollars annuellement (Picard, 2000: 319).

Le parti chiite Amal, dirigé par Nabih Berri, réussit à infiltrer la bureaucratie et s'appropriera les revenus de la raffinerie de Zahrani, ainsi que les droits et taxes issu de son contrôle de l'aéroport de Khaldeh (Picard, 2000: 322). Cette milice prendra également le rôle associé à l'ancienne bourgeoisie traditionnelle de Beyrouth dans l'appropriation et la disposition des investissements provenant de la diaspora chiite, notamment dans le domaine de l'immobilier et de l'industrie, notamment les investissements en provenance de « *Jamil Sa'id, a rice and diamond wholesaler who mined sand off the beaches of Tyr and sold gasoline smuggled from Zahrani throughout all of southern Lebanon* » (Picard, 2000: 322). Par conséquent, à partir de 1990, les chefs miliciens n'ayant pas été écartés sous le régime de la *pax syriana*, seront nommés aux postes gouvernementaux les plus importants (Fakhoury, 2005 : 5).

Finalement, seront associés à ces nouvelles élites émergentes les intellectuels néolibéraux, c'est-à-dire « les intellectuels de l'ancienne mouvance laïque révolutionnaire arabe, reconvertis au néolibéralisme international et aux théories de la modernisation par le marché mondial et la seule initiative privée » (Corm, 2005a: 238-239). Le printemps 1992 marque l'avènement de Rafic Hariri au poste de premier ministre du Liban, poste qu'il occupa jusqu'en 2004, à l'exception de deux années (1998-2000), peu de temps avant son assassinat en février 2005. Rafic Hariri est relativement nouveau sur la scène politique libanaise. En effet, celui-ci arrive

après la guerre civile, ne possédant aucun lien avec les notables sunnites traditionnels de Beyrouth. C'est en Arabie Saoudite que Rafic Hariri passa les années de la guerre civile en tant qu'homme d'affaires accompli, lui qui avait internationalisé ses entreprises au courant des années 1980. Pendant la guerre, la communauté sunnite subit une marginalisation de ses élites citadines traditionnelles et de son influence politique, alors même que seront amplifiées les prérogatives du premier ministre sunnite à la sortie de la guerre (Picard, 2001 : 29). En tant que *zaim* d'un nouveau genre, Hariri disposera d'une légitimité non seulement politique, mais également communautaire étant donné ses rapports privilégiés avec la monarchie saoudienne « *who represents the religious and moral leadership of the Lebanese Sunni Muslims* » (Nicolaysen, 2008 : 33). Il mit rapidement en place des réseaux locaux clientélistes et imposa finalement son patronage à la ville de Saïda, d'où il lancera sa course au poste de premier ministre.

Cette image d'homme d'affaires lui servit dans son accession fulgurante à la vie politique du Liban. Il représentait alors le « sauveur providentiel » pour tous ceux qui, depuis la guerre civile, avaient « des problèmes de liquidités et de solvabilité » (Corm, 2006 : 226). Rafic Hariri et sa coalition de différentes élites confessionnelles réussissaient à s'imposer dans les postes clés du gouvernement. Au cours de l'élection de 1996, les élections permirent au puissant chef druze, Walid Joumblatt, précieux allié de la Syrie à l'époque, d'être élu à la chambre des députés et à Rafic Hariri de remporter 14 des 19 sièges des députés de la capitale. Au total, « trente-cinq hommes d'affaires millionnaires [furent] élus, confirmant l'influence du premier ministre dans la politique locale sous tutelle » (Corm, 2006 : 777). En 1992, Nabih Berri, chef du *Amal*, fût également élu au poste de président de la chambre des représentants, poste réservé à un chiite, et conserva le poste jusqu'aujourd'hui. Ainsi, une « nouvelle catégorie de nouveaux riches, dont la fortune est d'origine douteuse, se convertit à la politique pour faire main-basse sur le pays au grand dam du reste de la population » (El-Ezzi, 2003 : 132). Force est de constater qu'un des pré-requis afin d'accéder aux postes politiques de la IIe République demeure la fortune personnelle.

En effet, celle-ci constitue « la principale ressource d'entrée en politique, où la position de représentation parlementaire tout comme le portefeuille ministériel ont constitué des sources d'enrichissement aussi rapides que notoires » (Bahout et Douayhi, 1997: 24). Ainsi, l'idéologie de reconstruction servant à créer le consensus au sein de la société civile réunira :

une alliance presque parfaite entre les chefs de milices enrichis par la guerre et les nouveaux millionnaires ou milliardaires qui ont fait fortune durant les années de guerre, en Afrique dans le trafic de diamant ou dans les pays de la péninsule arabique (ou ils ont été agents d'affaires de membres des familles royales ou princières), mais aussi d'une large partie de la bourgeoisie d'affaires chrétienne traditionnelle (Corm, 2005a : 229).

Il est intéressant de noter une remarque de Georges Corm au sujet de Rafic Hariri en tant « qu'agent d'influence dont les ressources financières sont inépuisables » (2005a : 771). Cette coalition possède beaucoup de moyens, dont un empire immobilier, bancaire, financier et, de plus, médiatique. En effet, Rafic Hariri possède une emprise importante sur les médias locaux, notamment le journal *An-Nahar*, le *As-Safir* et le *Diar*. Il possède également entièrement *Radio-Orient* et *Al Mustaqbal*, un réseau de télévision satellitaire et un quotidien du même nom. Alors que *Radio-Orient* et *Al-Mustaqbal* sont reconnus pour supporter les politiques de Hariri, le *Diar* était plutôt connu pour ses positions pro-syriennes. Quant au *As-safir*, plutôt près de l'opposition, il est surtout considéré comme étant un journal nationaliste de gauche.⁵ L'influence de Rafic Hariri sur les finances du journal consistait plutôt en un placement financier, visant peut-être à inspirer une certaine retenue chez les éditorialistes du journal. Corm affirme que « sa force de frappe médiatique, directe ou indirecte, est donc considérable. C'est pourquoi, hors du pouvoir, sa présence n'est pas moins hégémonique que lorsqu'il occupe les fonctions de premier ministre » (2006 : 235-236). Cette domination des médias le poussa même

⁵ Voir à ce sujet le site internet du *Arab Press Network* à l'adresse : <http://www.arabpressnetwork.org/newspaysv2.php?id=107&lang=fr>

jusqu'à exiger la fermeture de certains diffuseurs qui lui étaient hostiles et à limiter l'octroi de licence pour les radios et les télévisions (Corm, 2006 : 236). En 1993, des mesures prises par le gouvernement furent adoptées afin de restreindre le domaine médiatique. De quatre réseaux privés de télévision ayant reçus une licence leur permettant de diffuser, une était la propriété de Rafic Hariri, une celle de Nabih Berri (chef du Amal chiite et président de la Chambre des députés), et une autre appartenait au frère de Michel al-Murr, ministre de l'Intérieur. Seulement onze diffuseurs radios réussirent à obtenir une licence sur pas moins de cent cinquante demandes, et sur trois diffuseurs ayant obtenues la permission de diffuser des bulletins de nouvelles, un appartenait à Hariri et un autre à Berri (Johnson, 2001: 239-240). L'arme médiatique est fréquemment utilisée afin de pouvoir discipliner ceux qui sortent des rangs et qui veulent contester l'ordre qui prévaut.

Figure 3.2 Estimations de la représentation communautaire du Liban (1997)

| Religion | Communautés | Pourcentage de la population |
|------------|--------------------|------------------------------|
| Chrétienne | Maronite | 23% |
| | Grecque orthodoxe | 7% |
| | Grecque catholique | 6% |
| | Arméniennes | 4% |
| | Total : | 42% |
| Musulmane | Chiite | 31% |
| | Sunnite | 22% |
| | Druze | 5% |
| | Total : | 58% |

Source : Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, 2007, *Liban*, [pdf], Page consultée le 11 novembre 2007, Adresse URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/000libanr.pdf>

Une autre force sociale dominante qui ne bénéficia pas nécessairement de ces cercles de corruption, mais qui avait une importance capitale est sans contredit le

Hezbollah. En tant que seule milice libanaise n'ayant pas été désarmée, elle vint, aux côtés du Amal, déloger les *zua'ma* traditionnels du Sud Liban et ce, dès les élections de 1992 (Johnson, 2001 : 238). Le Hezbollah évoque à la fois une crainte et un respect dans la population libanaise (Itani, 2007). En effet, il bénéficie d'un certain soutien dans la population arabe en général, lui « qui a affirmé sa supériorité militaire et stratégique contre l'armée la plus puissante de la région, tout en restant en dehors du partage des bénéfices du pouvoir et de la corruption » (El-Ezzi, 2003 : 135). Au sein de la communauté chiite, deux aspects expliquent sa popularité. D'une part, ses nombreuses institutions sociales : écoles, hôpitaux, cliniques, etc. D'autre part, le parti représenterait les ambitions de chiites qui, de citoyens de deuxième classe avant la guerre civile au *Mouvement des déshérités* de l'Imam Musa al-Sadr dans les années 1970, sont devenus la communauté la plus importante démographiquement du Liban depuis la fin de la guerre civile (Itani, 2007).

Cependant, leur soutien n'est pas absolu dans la communauté chiite et encore moins dans la population libanaise, la majorité n'adhérant pas à son idéologie islamiste (El-Ezzi, 2003 : 135). Si celui-ci ne bénéficie pas des cercles de corruption de l'État, il demeure néanmoins qu'une grande partie de ses activités économiques relèveraient de financements en provenance de l'Iran et de la Syrie, en plus de réseaux commerciaux transnationaux sombres. En effet, plusieurs spéculations impliquent le Hezbollah dans des réseaux de drogues sud-américains, de trafic de diamant africain et même de trafic de cigarettes aux États-Unis; informations difficilement vérifiable et excessivement politisée.⁶ Le Hezbollah trouvera par contre son intérêt dans le maintien de cet ordre social au Liban. Sa mince intégration au jeu

⁶ Voir à ce sujet l'affirmation, en juin 2005, par la police équatorienne disant avoir démantelé un réseau de trafic de drogue impliquant le Hezbollah (BBC World News, 22 juin 2005, « *'Hezbollah drugs ring' broken up* », [en ligne], Adresse URL : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/4117960.stm>. Voir également l'Institut français d'analyse stratégique (IFAS), *Le financement terroriste*, [en ligne], Adresse URL : <http://www.strato-analyse.org/fr/spip.php?article41>. et finalement, U.S. Senate, 2005 : 1-11.

politique lui permet d'utiliser les institutions publiques afin de justifier son existence, de démontrer une image moins radicale et plus conciliante du parti, en plus de continuer la Résistance et justifier le maintien de son arsenal, en échange d'une faible opposition aux politiques de reconstruction (Itani, 2007).

3.5 Relations sociales de production : idées, capacités matérielles et institutions

L'hybridité de la société civile se reflète à travers une multitude de paradoxes dans l'organisation du pouvoir et de l'autorité au Liban. Que ce soit au niveau des institutions étatiques (démocratie parlementaire communautariste), des forces sociales (politiques, économiques, communautaires, tribales, claniques, familiales), des idéologies (nationalistes, sectaires, laïques ou religieuses) ou des appareils institutionnels (civils ou communautaires), la dualité est omniprésente. Comme nous allons le voir, celle-ci est également présente au niveau des relations sociales de production.

D'une part, le Liban fait figure de précurseur en étant l'un des premiers pays arabe à adopter un système économique libéral, l'État s'abstenant d'interférer dans les échanges économiques (Corm, 2006a). Après la guerre civile, le discours entourant l'*idéologie de la reconstruction* sera omniprésent et viendra consolider l'appel à un libéralisme strict en tant que vecteur de développement, en encourageant un programme de dérèglementation et de privatisation visant à faciliter et attirer les investissements étrangers (Corm, 2005a: 243).

D'autre part, l'économie du Liban post-Taëf est instrumentalisée par l'élite politique qui, dans l'esprit du communautarisme, élabore un système clientéliste. Ainsi naît le *néolibanisme*, ce paradoxe identifié par George Corm entre l'alliance d'une économie néolibérale et un système politique communautariste dont le clientélisme généralisé s'institutionnalise abondamment (2005a: 237-240). Les politiques associées à la reconstruction prendront l'allure d'une patrimonialisation de l'économie libanaise visant à répondre aux intérêts des forces sociales dominantes.

Pour bien comprendre cette spécificité des relations sociales de production au

Liban, il est indispensable de préciser quelques caractéristiques générales de cette économie libanaise. C'est pourquoi nous allons, dans un premier temps, essayer de souligner certaines des éléments néolibéraux de l'économie libanaise; puis, dans un second temps, exposer l'influence des structures de pouvoirs et d'autorité propres au Liban dans les relations sociales de production, tout en soulignant les paradoxes qui en sont issus.

3.5.1 Le néolibéralisme en application : l'économie libanaise post-Taëf

La véhémence des discours d'après-guerre promouvant le libéralisme économique en tant que modèle de développement semble démesurée par rapport à la situation qui prévaut au Liban, ce dernier n'ayant jamais fait l'objet d'une économie véritablement dirigiste par le passé (Corm, 2005a: 239). Une politique du *laissez-faire* était déjà fortement implantée pendant la guerre civile, l'État étant particulièrement faible et n'assurant qu'une présence minimale dans la réglementation de son économie. La classe politique semblait plutôt concernée par l'adoption d'une solution politique aux affrontements armés qu'à la mise en place d'une régulation économique (Gaspard, 2002 :291). En fait, ce système de *laissez-faire* aurait contribué à maintenir l'activité et les échanges économiques ainsi qu'à faciliter la fourniture de biens tout en évitant des ruptures d'approvisionnement pendant la guerre (Gaspard, 2002 : 292).

Parallèlement, le système bancaire libanais est reconnu pour son libéralisme, ne faisant l'objet d'aucune restriction sur le mouvement des devises et des capitaux, d'aucun contrôle des changes, ainsi d'aucune « restriction ou régulation sur le marché des devises étrangères » (ANIMA Investment Network, 2009). En 1956, une loi élaborée dans le but de protéger le secret bancaire, réussit à attirer la confiance des investisseurs étrangers, faisant du secteur bancaire libanais un des piliers de son économie (ANIMA Investment Network, 2009), largement basée sur le secteur tertiaire, notamment le domaine de la construction, de l'assurance et le domaine bancaire (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 23). La période post-guerre

civile continuera d'encourager ces secteurs aux dépens de l'industrie et de l'agriculture, largement marginalisés (Verdeil, Faour et Velut, 2007: 125).

Or, la politique d'après-guerre visera à maintenir et même approfondir le libéralisme économique, ainsi que restreindre le rôle de l'État au domaine de la reconstruction des infrastructures. En 1993, perpétuant la volonté de faire du Liban un paradis fiscal, une loi est adoptée au Parlement afin de réduire les impôts de 50% à 10% sur le revenu et limiter à 5% l'impôt sur les valeurs mobilières, en plus d'éliminer l'impôt à la source sur les intérêts bancaires et les bons du Trésor (Corm, 2005a: 243). Ce système vient concrétiser un système où le fardeau fiscal repose essentiellement sur la classe salariée (Voir figure 3.2, p.102) « *because although the tax exists as law, it is levied almost exclusively on the salaried class whose income can be easily monitored. The small percentage of the population that makes the bulk of the country's income is, on the whole, not taxed* » (Lebanese Center for Policy Studies, 1992: 23).

De manière générale, les résultats de cette reconstruction néolibérale seront mitigés. Le produit intérieur brut (PIB) quadruplera entre 1990 et 1995, passant de 2.84 milliards de dollars à 11 milliards, puis il passera à 16 milliards de dollars en 2003. Par contre, la dette publique grimpera de 2,8 milliards de dollars en 1990, à 8 milliards en 1995 puis 32.6 milliards en 2003 et ce, pour un budget public de seulement 3 milliards de dollars (El-Ezzi, 2003 : 132). En fait, les dépenses astronomiques de deniers publics ont contribué à endetter le pays afin de le placer au second rang des pays les plus endettés (par habitant), derrière le Botswana (Corm, 2006b : 236). Par conséquent, déjà en 1998, le coût du service de la dette « engloutissait environ 85 à 90 % des recettes budgétaires et représentait presque 50 % des dépenses » (Corm, 2006b : 278).

Fidèles à elles-mêmes, « les institutions financières internationales [imposeront] leurs recettes pour sortir de la crise. L'État libanais ne fait pas exception; on lui demande de procéder à des réformes économiques et financières telle, par exemple, la privatisation du secteur public » (El-Ezzi, 2003:132). Un

programme de privatisation de secteurs stratégiques de l'économie libanaise sera mis en branle, programme se poursuivant jusqu'aujourd'hui. Ainsi, en 1995, le gouvernement abandonne les monopoles étatiques d'avant-guerre dans les secteurs des communications et de l'importation de produits pétroliers (Picard, 2000: 318). Ce programme mènera éventuellement à la privatisation de certains secteurs économiques libanais, dont le réseau de la téléphonie mobile et le domaine de l'électricité (El Daif, 2005: 51-54).

Figure 3.3 Structures sociales approximatives au sortir de la Guerre civile (1992)

| Niveaux | Groupes sociaux | Revenu annuel (\$US/ANNÉE) |
|-------------------------------------|---|----------------------------|
| <i>Classe supérieure-supérieure</i> | Hommes d'affaires transnationaux Chefs miliciens Opérateurs - commerce de la drogue | > 130 000\$ |
| <i>Classe supérieure-inférieure</i> | Classe marchande locale | > 30 000\$ - < 130 000\$ |
| <i>Classe moyenne-supérieure</i> | Professionnels non-salariés Avocats-médecins-ingénieurs Petite entreprise | > 7 000\$ - < 30 000\$ |
| <i>Classe-moyenne-inférieure</i> | Salariés (privé-public) | > 3 000\$ - < 6 000\$ |
| <i>Classe inférieure-supérieure</i> | Travailleurs non-qualifiés Main-d'œuvre – différents secteurs | > 2 000\$ - < 3 000\$ |
| <i>Classe inférieure-inférieure</i> | Déplacés Sans emplois – sous emplois Large portion des paysans-agriculteurs | < 2 000\$ |

Adapté de : Lebanese Center for Policy Studies 1992, *Postwar institutional development in Lebanon: an assessment and strategy for foreign assistance*, for The Near East Bureau of the United States Agency for International Development, Beirut, p. 23

Parallèlement, une « campagne de mobilisation des financements est lancée auprès de bailleurs de fonds surtout européens et arabes⁷ » (Labaki, 2003 : 158). Le caractère néolibéral de l'économie libanaise facilite l'afflux de ces investissements étrangers en créant un marché de la reconstruction public et privé « potentiellement énorme [ayant] été évalué de 20 à 30 milliards de dollars pour un pays de 3 millions d'habitants » (Picard, 1994 : 68).

L'appareil étatique libanais devient alors un relais, entre des organismes de développement international, des institutions financières, des gouvernements étrangers et des investisseurs privés et le marché local du développement, en tant que promoteur et législateur édifiant les cadres règlementaires dans lesquels celui-ci s'effectuera (Picard, 1994 : 69). Or, ce seront les forces sociales ayant réussi à mettre la main sur les postes-clés des institutions politiques libanaises qui bénéficieront des nombreux contrats distribués par l'État. Celles-ci établiront un système élaboré de clientélisme et patrimonialisation, qui consiste à détourner les ressources publiques dans le but de satisfaire des réseaux de partisans et de clients (Bahout et Chawqi Douayhi, 1997 :10).

3.5.2 Clientélisme traditionnel, néo-patrimonialisme et intégration de l'économie milicienne

Nous avons identifié préalablement le système clientéliste traditionnel renvoyant à des relations et des réseaux établis par l'élite qui offre services et protections en échange d'un support politique. Cependant, il faut « distinguer les pratiques clientélistes qui étaient celles des chefs communautaires d'avant-guerre, du modèle qui préside à la reconstruction du Liban » (Picard, 1994 : 69). À ce clientélisme traditionnel s'ajoute le néo-patrimonialisme, où les dépenses publiques

⁷ Ceux-ci incluent, entre autres, l'Union européenne, l'Italie, la France, la Belgique, le Koweït, l'Arabie Saoudite, la Banque islamique de développement, la Banque européenne d'investissement, les Fonds de l'OPEP, les Fonds d'Abou Dhabi, l'Oman, le Qatar, la Syrie, le Japon, les États-Unis, la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), l'ONU et des donateurs privés.

deviennent un mécanisme de transfert de fonds à des rentiers et des personnalités occupant des postes de hauts niveaux au sein des institutions politiques. Le « néo-patrimonialisme (...) consiste en particulier à développer, derrière la façade modernisante, des réseaux de clientélisme qui passent par l'État et se développent dans ses rangs » (Salamé, 1991: 328).

Cet amalgame entre un néolibéralisme économique et un néo-patrimonialisme redistributif engendre une économie hybride, contradictoire, où sous un couvert de développement néolibéral, l'élite politique du Liban poursuit leurs intérêts particuliers en s'ingérant dans l'allocation des ressources (Dagher, 2002). Par conséquent,

having become ministers, parliamentarians, and top-ranked civil servants, they established their influence over economic matters in general and over the vast project of national reconstruction in particular. Their control over public and private foreign aid gave them exceptional leverage to broaden their clientele and thus to renew their legitimacy. Existing specialized agencies like the Reconstruction and Development Council, the Fund of the Displaced, and the Council of the South provided new sources of redistribution and patronage for former militia leaders (Picard, 2000: 322).

Nous pouvons citer en exemple le cas du Conseil du Sud, institution publique gérée par Nabih Berri qui l'utilise afin de mettre en place des projets de développement dans les districts chiïtes du Sud-Liban (Picard, 2001: 26). Pareillement, les projets du Conseil du Développement et de la Reconstruction grâce auquel Rafic Hariri, qui avait déjà soutenu pendant la guerre plusieurs protagonistes, put investir dans la lucrative reconstruction « *including a national telephone grid, road network, electric power grid, and the rebuilding of Beirut's city center, in which he was the most important investor* » (Picard, 2000: 322). À ces exemples nous pouvons rajouter la Régie du tabac, contrôlé par des proches du Amal, et qui subventionne la culture du tabac concentré dans les région chiïtes (Verdeil, Faour et Velut, 2007: 129), ainsi que celle de la compagnie Électricité du Liban (EDL), dont une grande partie des employés ont obtenus leur poste grâce à des connexions

politiques, et où, dans le Nord du Liban par exemple, l'électricité est distribuée gratuitement aux « protégés » (Al Daif, 2005: 56). Mis à part cette appropriation des institutions publiques à des fins personnelles, l'économie libanaise post-guerre civile fut également caractérisée par l'intégration de l'économie milicienne aux réseaux formels de l'économie libanaise.

Particulièrement, au moment où la guerre tire à sa fin, la stabilité et la continuité économique fut assurée par cette présence de firmes ayant été lancée « *through the illegal accumulation of capital* » (Picard, 2000: 320). L'intégration des milices se fit tant au niveau politique, qu'économique. Ainsi, les activités des principales milices énumérées plus haut seront intégrées à l'économie libanaise, sous des *holdings*, ou en prenant part à ces activités de reconstruction entamées par le premier gouvernement de la IIe République (Kiwani, 1993: 71). En effet, « *far from being marginalized when their militia partners were disarmed or even, in some cases, ostracized, wartime entrepreneurs had no difficulty finding new protectors among senior Syrian officers stationed in Lebanon. Nor was it difficult for them to share in the joint public-private consortium headed by Rafiq Hariri* » (Picard, 2000: 321).

En conclusion, la particularité de la IIe République réside dans cette absorption d'une nouvelle élite, issue des milices et des réseaux transnationaux d'investisseurs, aux côtés des forces politiques et économiques traditionnelles, que nous avons identifiées au chapitre II, dans l'appareil politique libanais (Kiwani, 1993: 59). Phénomène tout à fait singulier, ces forces sociales étaient porteuses d'images collectives inconciliables tout au long du conflit, mais elles réussirent toutefois à forger un compromis lors des négociations de Taëf, leur permettant de développer une vision relativement unifiée de l'ordre social à mettre en œuvre afin de mettre un terme à la guerre civile. Une harmonisation de leurs intérêts permit le retour à une vie sociale, institutionnelle, politique et économique stable. Cette harmonisation semble avoir été le fruit d'une conjoncture régionale et mondiale favorable, d'un équilibre établi sous la médiation coercitive du pouvoir syrien, et sous la cooptation

économique de plusieurs des protagonistes dans leur intégration au sein de puissants réseaux clientélistes et néo-patrimoniaux dont ils tirent profit.

Les changements apportés au cadre institutionnel ayant découlés des accords de Taëf ont par ailleurs permis aux belligérants actifs de la guerre civile d'obtenir des garanties légales quant aux rôles qu'ils obtiendraient dans cette IIe République. (Johnson, 200 : 232) Il s'agissait d'institutionnaliser les rapports de force issus de la guerre civile.

Sous le maintien d'un appareil coercitif issu de la *pax Syriana*, les *zuama'a*, traditionnels et nouveaux, mirent en place ces importants réseaux de clientèles et, une fois au pouvoir, ils ont partagé le fruit de leurs statuts à leurs membres, tel que nous avons pu le constater lors de la mise en place de l'ordre social post-Taëf. Par conséquent, aussitôt qu'ils atteignirent « *the hegemonic stage and settled into their position of authority, the leaders promoted their own men who are either kin (asabiya by blood relations), their allies (asabiya by alliance) or their clients (asabiya by loyalty) to positions of power* » (Dawahare, 2000 : 82).

Dès lors, ces leaders gèrent le processus électoral en fonction de la reproduction de leurs pouvoirs issus des structures de pouvoir et d'autorité traditionnelles et modernes; d'où l'hybridité et le métissage entre les structures modernes (institutions étatiques, système politique démocratique républicain, économie néolibérale) et traditionnelles (patrimonialisme, clientélisme, communautarisme, multiplicités des sièges de pouvoirs).

Ainsi, « ces différentes lois électorales communautaristes mises en place depuis l'accord de Taëf ont non seulement institutionnalisé le rôle des communautés en tant qu'intermédiaires obligés, mais elles ont également renforcé les rapports de clientèle, participant de la sorte à la reproduction des rapports sociaux traditionnels » (Salam, 1998 : 60). Le système clientéliste et néo-patrimonial, quant à lui, participe au maintien de l'ordre social libanais dans un équilibre entre consensus et coercition. Les *zuama'a* sont responsables de fournir les services à leur base électorale afin de se maintenir au pouvoir. On remarque que « *democracy is infused with local knowledge*

and local structures of power and authority. The zaim remain a legitimate repository and source of power in the confessional and the national sphere » (Dawahare, 2000 : 116).

Par ailleurs, le système clientéliste devient un véritable outil de contrôle social. Ce système s'est accommodé de l'ordre mondial en intégrant subséquemment l'État moderne et ses institutions, ainsi que les différentes composantes de l'hégémonie, ou de la suprématie, du modèle de mondialisation néolibérale des années 1990; d'où le concept de la franchise hégémonique. Nous pouvons résumer en disant que la :

participation in the global political economy by the Lebanese resulted in the assimilation of a variety of Western and corporate capitalism discourses resulting in changes in the role of the zaim, majlis and to the constitution of various confessional and national asabiyas in Lebanon. However, these structure of power and authority are still well embedded in the Lebanese public sphere(s) level » (Dawahare, 2000: 121).

Ces relations sociales de production influencées par le discours néolibéral de la mondialisation des années 1990, les actions des institutions internationales imposant des réformes, des ajustements structureaux, la dérèglementation, l'ouverture de l'économie et la privatisation du secteur public, représentent un amalgame original entre les structures de pouvoirs et d'autorités locales, elles-mêmes basées sur la structure hybride de la société libanaise.

CONCLUSION

Le but du présent mémoire était de s'interroger sur la nature de l'ordre social ayant émergé à la suite de la guerre civile libanaise qui s'étendit de 1975 à 1990. En introduction, nous avons défini le concept d'ordre social en relation aux concepts issus des approches néogramsciennes dans l'étude des relations internationales. Ainsi, nous avons déterminé que l'ordre social est issu d'un pouvoir coercitif capable d'imposer l'ordre, d'instaurer un système de règlement des différends et de recourir à la discipline dans les relations de pouvoir, mais également d'un pouvoir hégémonique inspirant une légitimité, des valeurs, des compréhensions et des intérêts partagés. Ces deux aspects de l'ordre social, soient la coercition et le consensus, sont réunies par les forces sociales dominantes qui exercent leur pouvoir et leur influence afin d'établir leur hégémonie au sein de la société, justifiant ainsi la configuration des relations de pouvoir. Une fois ces conditions réunies, l'hégémonie et la coercition, l'autorité et le pouvoir, forment l'émergence d'un bloc historique représentant la manière dont les forces sociales établissent une relation sur les autres forces sociales rivales à travers l'intégration d'une variété d'intérêts propagés à travers la société et établis en tant qu'intérêt général.

Dans le deuxième chapitre, nous avons abordé cette notion de succession de structures historique, issue des analyses néogramsciennes, nous amenant à nous questionner sur ces éléments de rupture et de continuité ayant caractérisés l'évolution historique libanaise. Ainsi, nous avons brièvement exploré les relations sociales de production, la forme de l'État et l'évolution de l'ordre mondial au sein des structures historiques remontant à la période féodale de l'Empire Ottoman. Ce travail s'avérait essentiel afin de comprendre l'évolution des forces sociales, des images collectives, des compréhensions intersubjectives ainsi que des institutions s'étant reproduites, et d'autres s'étant éteintes, à travers la succession de ces structures historiques. Nous avons constaté comment les forces sociales, engendrées par les processus de production et de reproduction sociale, ainsi que de leurs contradictions, se sont

mobilisées à travers le temps sur la base d'images collectives divergentes dans le but soit de maintenir, soit de contester l'ordre social prévalant de l'époque. L'émergence d'un bloc historique est souvent liée à un nouveau consensus entre des forces sociales dominantes, qu'elles traduisent ensuite en termes d'intérêt général en marginalisant ou en cooptant les forces sociales rivales.

Finalement, au troisième chapitre, nous avons adressé directement nos questions de recherches concernant, d'une part, la nature de l'ordre social post-Taëf et, d'autre part, les mécanismes et les processus par lesquels celui-ci s'est imposé au Liban. Ainsi, nous avons vu comment, dans le cadre de l'ordre social ayant suivi la fin de la guerre civile en 1990, un consensus fut établi entre les chefs miliciens, les notables traditionnels, le régime syrien et tous ces acteurs transnationaux y ayant vu une occasion de répondre à un intérêt particulier. Le consensus s'établit autour de la mise en place d'un système politique et institutionnel communautariste, où la reproduction de leur pouvoir y serait assurée par la mise en place d'instruments de contrôle des résultats électoraux.

Comme nous avons pu le constater, l'adoption de ce consensus fut facilitée par le contexte de l'ordre mondial, et le résultat de négociations avec des puissances étrangères en échange de concessions concernant la situation régionale, notamment la participation de la Syrie aux côtés des forces de la coalition internationale dans l'Opération « Tempête du Désert ».

La consolidation de l'ordre social fut possible grâce à un système élaboré de coercition, de cooptation et de marginalisation mis en place afin de réduire l'opposition à ce nouvel ordre social. Sous l'égide de la *pax Syriana*, les milices chrétiennes opposées à la présence syrienne furent renversées, marginalisant ainsi le mouvement de Michel Aoun et le forçant à s'exiler en France. Subséquemment, l'armée syrienne se déploya sur le territoire libanais et supervisa le démantèlement des milices, l'abolition des lignes de démarcation ainsi que le renforcement et la recomposition des forces de l'ordre et du pouvoir central de l'État.

À ce pouvoir coercitif vint se greffer un pouvoir consensuel, hégémonique, se propageant à travers les différentes structures de la société civile. Ainsi, la structure hybride de la société libanaise (civile et communautaire), a fait l'objet d'une mobilisation, à la fois au sein de la société civile, par un discours néolibéral rattaché à une *idéologie de reconstruction* individualiste devant amener prospérité et stabilité qu'au sein de la société communautaire, par le maintien d'un système communautariste, des tribunaux confessionnels et des réseaux clientélistes institutionnalisés. Nous avons donc pu constater l'importance de prendre en compte l'aspect culturel des relations sociales de production au Liban qui permet d'identifier les différents sièges de pouvoirs extra-économiques issus de la structure hybride de la société civile libanaise, et ce, tant au niveau local que régional. Ces particularités culturelles offrent un contexte historique spécifique issu des éléments de rupture et de continuité de structures antérieures, reproduisant et marginalisant certains sièges de pouvoir ainsi que favorisant une institutionnalisation des rapports de force. La constellation de ces rapports de force issus de la guerre civile, jumelé à l'émergence d'une nouvelle élite, permit l'établissement d'un consensus entre les protagonistes politico-socio-religieux qui se retrouvaient en position d'autorité et de pouvoir, économique et extra-économique, les deux étant intrinsèquement liés.

Ce consensus, né d'une entente entre ces forces sociales dominantes à la fois nationales et transnationales, donna lieu aux pratiques politiques, institutionnelles et sociales de l'État libanais que nous avons identifiées sous l'appellation de IIe République. Ainsi, les relations de pouvoir se sont institutionnalisées dans l'appareil d'État en permettant à de nouvelles élites, issues de la période de la guerre civile, de s'intégrer à la vie politique de l'État. Il était alors important d'identifier ces forces sociales dominantes associées au régime syrien, ayant forgé ce consensus; tels les chefs miliciens, les entrepreneurs-investisseurs transnationaux et les intellectuels néolibéraux, mais également le Hezbollah qui, bénéficiant de privilèges particuliers, conserva son armement et utilisa la tribune politique afin de justifier son existence en échange d'une faible opposition aux politiques de reconstruction.

Les relations sociales de production issues de ce nouvel ordre social impliquèrent une patrimonialisation des ressources ainsi que la mise en place de réseaux complexes de clientélisme reliant les représentants politiques à leur base sociale ainsi qu'à leurs bénéficiaires. En bref, les nouvelles forces sociales organisèrent leurs relations afin de générer un consensus au sein de la société libanaise, mais également afin d'assurer la reproduction de leur pouvoir.

Or, nous avons soulevé également les critiques adressées par les tenants du tournant culturel concernant la nécessité de se pencher sur le discours et les pratiques de la globalisation néolibérale se retrouvant intégrés à l'ordre social interne et enracinés dans une conjoncture culturelle nationale, régionale et locale distinctive. Nous avons donc identifié comment le transfert fut négocié par les forces sociales dominantes et donna lieu à un ordre sous-hégémonique que nous avons associé aux pratiques de la IIe République. Les élites d'après-guerre ont franchisé l'hégémonie promue à l'échelle internationale en l'adaptant aux structures locales de pouvoir et d'autorité. Ces structures de pouvoir et d'autorité proprement libanaise ont été identifiées dans la forme des *asabiyas*, du *zaim*, et des *majlis*, ainsi que du patrimonialisme, du clientélisme et de l'importance de la réputation familiale (*ahl*). Lorsque mis en relations avec l'ordre social, il en ressort que contrairement à une vision hobbesienne où l'ordre social serait le produit de puissantes institutions sociales, tels le droit à la propriété, le système législatif et un pouvoir central fort (Hobbes, 2004 [1651] : 92), force est de constater que l'État d'après-guerre était particulièrement faible. Or, si l'État ne semble pas avoir été la source du maintien de l'ordre, les chefs miliciens, les notables, les *zuama'a*, traditionnels et nouveaux, semblent avoir été garant de la paix civile.

En effet, le système clientéliste que ceux-ci mettent en place deviennent des systèmes de sécurité sociale où, pour avoir accès aux ressources et aux services, on maintient l'ordre et le statu quo en supportant le *zaim* local. De plus, les gens se tournent vers le *zaim* afin de régler des disputes, d'obtenir des services, des faveurs, etc. M. Houssam Itani me mentionnait pendant un entretien que le système

clientéliste implique qu'afin de travailler dans un certain secteur, l'allégeance au *zaim* local est impératif afin de ne pas être considéré « hors du troupeau » (Itani, 2007). Ce système distributif implique également que tant que le *zaim* se maintien au pouvoir, les bénéficiaires reçoivent une partie des contrats et des ressources distribuées par ce dernier, d'où l'idée du patrimonialisme. Le rôle des *zuama'a* est donc de répartir les ressources dans ses réseaux clientélistes et d'assurer l'ordre social local en agissant comme médiateur. Le système patrimonial et clientéliste vint se greffer, déjà avant la guerre civile, mais particulièrement dès le début des années 1990, aux régimes d'accumulation encouragés par le néolibéralisme disciplinaire de la mondialisation et dûment implanté au Liban.

Finalement, cet ordre social sous-hégémonique est le résultat d'une hybridation entre l'ordre social mondial - promu à travers des institutions, soutenu par des forces transnationales, incitant à des relations sociales de production particulières et favorisant une certaine forme d'État - et l'ordre social local, - issue de relations sociales de production typiques, se dotant d'institutions spécifiques et reflétant des structures de pouvoir et d'autorité culturellement ancrées. C'est pourquoi nous considérons que l'ordre social établi au Liban au sortant de la guerre civile en 1990, consistait à une franchise de l'hégémonie de l'ordre social mondial, adaptée aux saveurs locales. En adoptant un cadre d'analyse néogramscien, il est de notre avis que celui-ci nous a permis d'éclairer un volet important de la complexité de la donne politique au Moyen-Orient jusqu'aujourd'hui. En effet, la spécificité libanaise s'inscrit dans le contexte régional du Moyen-Orient où la dérégulation économique s'est effectuée de pair avec le maintien des dynamiques clientélistes depuis le début des années 1990. Finalement, nous croyons que l'adoption d'un cadre d'analyse issu des derniers développements des approches néogramsciennes permet d'identifier et de cerner les variables en jeu dans l'établissement et le maintien de l'ordre social.

BIBLIOGRAPHIE

Textes théoriques

ARISTOTE, 1977, *La Politique*, traduction et notes par J. Tricot, Paris, Vrin, Bibliothèque des Textes Philosophiques, 598 p.

AGNEW, John A., 2005, *Hegemony: the new shape of global power*, Philadelphie, Temple University Press, 284 p.

BARTH, Fredrik, 1969, *Ethnic Groups and Boundaries: The social Organisations of Cultural Difference*, Boston, Brown and Company.

BARTH, Fredrik, 1994, «Enduring and Emerging Issues in the Analysis of Ethnicity», in Hans Vermeulen and Cora Govers (eds), *The Anthropology of Ethnicity: Beyond Ethnic Groups and Boundaries*, Amsterdam, Het Spinhuis, p.12.

BEST, Jacqueline and Matthew PATERSON, 2007, *Cultural Political Economy*, Introduction préparée pour l'atelier sur l'économie politique culturelle, Université d'Ottawa, du 15 au 17 juin 2007.

BIELER, Andreas et David MORTON, 2004, «A critical theory route to hegemony, world order and historical change : neo-Gramscian perspectives in international relations», *Capital & Class*, 82, pp.85-113.

BUTKO, Thomas J., 2004, "Revelation or Revolution: A Gramscian Approach to the Rise of Political Islam", *British Journal of Middle Eastern Studies*, 31 (1), p. 41-62.

COX, Robert, 1986, «Social Forces, States and World Orders : Beyond international Theory» dans Robert O. Keohane (dir), *Neorealism and its critics*, New York, Columbia University Press, pp.204-254.

COX, Robert, 1987, *Production, Power and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 501 p.

COX, Robert, 1990, «Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle», *Études internationales*, 21, 4, pp.693-704.

COX, Robert, 1994, "The forum: Hegemony and Social Change" *Mershon International Studies Review*, 38 (2), p.366-367.

- COX, Robert, 1997, "Reconsiderations", *The New Realism: Perspectives on Multilateralism and World Order*, Londres, Macmillan, p.252.
- COX, Robert and Michael G. Schechter, 2002, *The Political Economy of a Plural World*, RIPE series in global political economy, Londres et New York, Routledge, 232 p.
- COX, Robert, et Timothy J. SINCLAIR, 1996, *Approaches to World Orders*, Cambridge, Cambridge University Press, 554 p.
- D'AQUIN, Thomas, 1985, (réed.), *L'être et l'essence*, traduit par C. Capelle, Paris, Librairie Philosophique, 94 p.
- DUFOUR, Frédérick Guillaume, in Macleod, Alex et Dan O'Meara, (dir.), 2007, *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité, Université du Québec à Montréal, Outremont, Athéna Éditions, p.208-230.
- ÉPICURE, *Lettres, maximes, sentences*, traduit et noté par J-F Balaudé, Paris, Édition LGF- Livre de Poche, Collection Classiques de poche, 222 p.
- FEHR, Ernst et Herbert GINTIS, "Human Motivation and Social Cooperation: Experimental and Analytical Foundations" in *Annual Review of Sociology*, August 2007, Vol. 33, Pages 43-64.
- GEERTZ, Clifford. 1973. *The Interpretation of Cultures*. New York: Basic Book.
- GILL, Stephen, (dir.), 1993, *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GILL, Stephen et David Law, 1989, "Global Hegemony and the Structural Power of Capital", *International Studies Quarterly*, Vol.33, No,4, pp.475-499.
- GRAMSCI Antonio, 1971, *Selections from the Prison Notebook*, ed. and trans., Quintin Hoare and Geoffrey Nowell Smith, Londres et New York, Lawrence and Wishart, International Publishers,
- GRAMSCI Antonio, 1977, *Selections from Political Writings (1910-1920)*, ed. and trans., Quintin Hoare and Geoffrey Nowell Smith, Londres et New York, Lawrence and Wishart, International Publishers, 391 p.

- GRAMSCI Antonio, 1977, *Selections from Political Writings (1921-1926)*, ed. and trans., Quintin Hoare and Geoffrey Nowell Smith, Londres et New York, Lawrence and Wishart, International Publishers, 515 p.
- GRAMSCI, Antonio, 2001, *Dans le texte : Deuxième et dernière partie du livre*, ed. and trans. Jean Bramant et François Ricci, Collection Les classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, [Document Word], Page consultée le 12 juillet 2009, Adresse URL : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
- HOBBS, Thomas, 2004, [1651]. *Leviathan: or, The matter, forme, & power of a common-wealth ecclesiasticall and civil*, New York, Barnes & Noble Publishing, 566 p.
- HECHTER, Michael et Christine Horne, (eds), 2009, *Theories of Social Order: a reader*, Second Edition, Stanford Social Science, Palo Alto, Stanford University Press, 350 p.
- HUTCHISON, John et Anthony Smith, (eds), 1996, *Ethnicity*, Oxford, Oxford University Press, 448 p.
- JESSOP, Bob, 2004, "Critical Semiotic Analysis and Cultural Political Economy", *Critical Discourse Studies*, Vol.1, No.2, pp.159-174.
- JESSOP, Bob et Stijn OOSTERLYNCK, 2006, "Cultural Political Economy: on Making the Cultural Turn without Falling into Soft Economic Sociology", *Geoforum*, 2008 – Elsevier, (page consultée le 17 septembre 2008), Adresse URL: http://eprints.lancs.ac.uk/505/1/-_E-2007b_CPE-Geoforum.pdf
- KEOHANE. Robert, 1984, *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 290 p.
- LOCKE, John, 1992, *Traité du gouvernement civil*, traduit par David Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, Collection Texte intégral, 383 p.
- LOCKE, John, 1986, *Essais sur la loi de nature*, traduit par Hervé Guineret, Bibliothèque de philosophie politique et juridique, Caen, Presses universitaires de Caen, 174 p.
- MEARSHEIMER, John J., 2001, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W.W. Norton & Co, 448 p.

- MORTON, Adam David, 2003, "Social Forces in the Struggle over Hegemony: Neo-Gramscian Perspectives in International Political Economy", *Rethinking Marxism, A Journal of Economics, Culture & Society*, 15:2, p. 153 – 179.
- MURPHY, Craig, 1998, "Globalization and governance: A historical perspective," in Axtmann, Roland, *Globalization and Europe: Theoretical and empirical investigations*, Londres, Pinter, 214 p.
- NIMNI, Ephraim, 1994, *Marxism and nationalism: Theoretical origins of a political crisis*, Londres, Pluto Press, 242 p.
- NYE, Joseph S. Jr, 1991, *Bound to lead: The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 336 p.
- OVERBEEK, Henk, (ed.), 1993, *Restructuring Hegemony in the Global Political Economy: Transnational Neo-Liberalism in the 1980s*, Londres et New York, Routledge, 293 p.
- PELEIKIS, Anja, 2001, "Shifting Identities, Reconstructing Boundaries. The Case of a Multi-Confessional Locality in Post-War Lebanon", , New Ser., Vol.41, Issue 3, *The Making and Unmaking of Boundaries in the Islamic World*, Die Welt des Islams, (Nov. 2001), 519 p.
- ROBINSON, William I. 1996, *Promoting Polyarchy: Globalisation US Intervention and Hegemony*, Cambridge, Cambridge university press, 466 p.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, Garnier-Flammarion, Paris, 256 p.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Édition LGF- Livre de Poche, Collection Classiques de poche, 157 p.
- SHILS, Edward, 1957, "Primordial, Personal, Sacred and Civil Ties", *British Journal of Sociology*, v.8, no2: 130-145.
- SHOWSTACK SASSOON, Anne, 1987, *Gramsci's Politics*, Contemporary Politics, Londres, Harper Collins Publishers Ltd, 2nd Revised edition, 272 p.
- STRANGE, Susan, 1987, «The Persistent Myth of Lost Hegemony», *International Organization*, vol. 41, no 4, p. 551-574.

SUM, Ngai-Ling, 2005, "From 'Integral State' to 'Integral World Economic Order': Towards a Neo-Gramscian Cultural International Political Economy", *Cultural Political Economy Working Paper Series*, Working Paper no.7, Institute for Advanced Studies in Social and Management Sciences University of Lancaster.

SUM, Ngai-Ling et Bob JESSOP, 2003, "On Pre- and Post-Disciplinary in (Cultural) Political Economy", *Économie et sociétés – Cahiers de l'ISMEA*, 2003 - eprints.lancs.ac.uk. (Page consultée le 11 novembre 2008), Adresse URL : http://eprints.lancs.ac.uk/229/1/E-2003c_sum-jessop2003.pdf

VAN DER PIJL, Kees, 1998, *Transnational Classes and International Relations*, RIPE series in global political economy, Routledge, Londres et New York, 192 p.

WALLERSTEIN, Immanuel, 1991, *Geopolitics and Geoculture: Essays on the Changing World-System*, Cambridge, Cambridge University Press, 252 p.

Textes sur le Liban

ABBAS, William Samii, 2006, « Shiites in Lebanon: the key to democracy », *Middle-East Policy*, Vol XIII, no 2

ABOU-NOHRA, Joseph, in Panzac, Daniel, (dir.), 1995, *Histoire économique et sociale de l'Empire Ottoman et de la Turquie 1326-1960 : actes du sixième congrès international tenu à Aix-en-Provence du 1er au 4 juillet 1992*, Volume 8, Leuven, Collection Turcica, Peeters Publishers, 882 p.

ANIMA Investment Network, « Finances et banques », *Perspectives pays – Liban*, Projet financé par l'Union Européenne, [en ligne], Page consultée le 12 octobre 2009, Adresse URL : http://www.animaweb.org/pays_liban_financesbanques.php

BAHOUT, Joseph et Chawqi DOUAYHI (dir.), 1997, *La vie publique du Liban : expressions et recompositions du politique*, Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, Beyrouth, CERMAC, 372 p.

BENNAFLA, Karine, 2009, « La Bekaa, une zone libanaise stratégique au voisinage de la Syrie », Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, (GREMMO), [pdf], Page consultée le 11 novembre 2009, Adresse URL : http://www.gremmo.mom.fr/bennafla/la_Bekaa.pdf

- CHAOUL, Melhem, 2005, « La société libanaise face au mouvement du 14 mars : Regroupements communautaires, catégories socio-économiques et espaces sociaux », Beyrouth, *Travaux et jours*, Automne no.76, pp. 89-100.
- CONRAD, Philippe, 2002, *Le Proche-Orient sous mandats français et britannique*, Historien et directeur de séminaire au Collège Interarmés de Défense de France, CLIO, [en ligne], Page consultée le 4 octobre 2009, Adresse URL : http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/le_proche_orient_sous_mandats_francais_et_britannique.asp
- Conseil Constitutionnel de la République libanaise, *La Constitution libanaise : Promulguée en date du 23 Mai 1926 et amendée par la suite* », [en ligne], Page consultée le 12 juillet 2009, Adresse URL : <http://www.conseil-constitutionnel.gov.lb/fr/constitution.htm>
- CORM, Georges, 1993, «La reconstruction : idéologies et paradoxes», *Les Cahiers de l'Orient*, no 32-33.
- CORM, Georges, 1997, *Le Proche-Orient éclaté – II: Mirages de paix et blocages identitaires 1990-1996*, Paris, La Découverte/ Essais, 321 p, 1997.
- CORM, Georges, 2005a, *Le Liban contemporain – Histoire et société*, Édition actualisée, Paris, La Découverte/ Essais, 343p.
- CORM, Georges, 2005b, *Orient-Occident, la fracture imaginaire*, Paris, La Découverte/ Essais, 210 p.
- CORM, Georges, 2006a, «Malgré la guerre, les Libanais ont confiance dans leur système bancaire», *Le Temps*, Section Économie, Samedi 12 août 2006.
- CORM, Georges, 2006b, *Le Proche-Orient éclaté (1956-2006)*, Paris, Gallimard-Folio Histoire, 1057 p.
- CORM, Georges, 2007, «Pourquoi un tel soutien à un gouvernement si contesté au Liban?», *La Vanguardia- Assawra*, [en ligne], page consultée le 12 février 2007, Adresse URL : http://www.anti-imperialism.net/lai/texte.phtml?section=BM&object_id=25256
- CERMAM, Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient et la Méditerranée, 2007, *Le parcours historique des chiites au Liban*, Point de vue, Genève, [en ligne], Page consultée le 10 octobre 2009, Adresse URL : http://www.cermam.org/fr/logs/vue/le_parcours_historique_des_chi/

DAGHER, Albert, 2002, « L'Administration Libanaise après 1990 », Contribution au colloque sur *Le Modèle de l'Etat développemental et les défis pour le Liban*, tenu les 15 et 16 février, 2002, à l'Hôtel Rotana Gefinor, Beyrouth. Université Paris 1, Centre d'économie de la Sorbonne, Axe Institutions.

DAWAHARE, Michael D., 2000, *Civil Society in Lebanon : Toward a Hermeneutic Theory of the Public Sphere in Comparative Studies*, Parkland, Florida, Georgetown College, Brown Walker Press, 142 p.

DIAB, Samir et Abed FTOUNI, 2007, «Le Liban à la croisée des chemins : la vision du Parti communiste libanais», Europe Solidaire Sans Frontières, [en ligne], (page consultée le 27 janvier 2007), Adresse URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article4209>

DUBAR, Claude, 1974, «Structure confessionnelle et classes sociales au Liban», *Revue française de sociologie*, Vol 15, no.3. (Jul-Sep), pp.301-328.

DUPONT, Hubert, 1999, « La Nouvelle Armée Libanaise: instrument de pouvoir ou acteur politique? », *Confluences Méditerranée*, no 29, pp. 57-71.

EARLY, Bryan R, 2006, «Larger than a Party, yet Smaller Than a State: Locating Hezbollah's Place within Lebanon's State and Society» *World Affairs*, vol. 168, no. 3, pp. 115-128.

EL-DAIF, Elias, 2005, *Privatisations et développement : le cas du Liban*, École nationale d'administration, Thèse de mémoire, [pdf], page consultée le 10 octobre 2009, Adresse URL : <http://www.ena.fr/index.php?module=doc&action=getFile&id=353&actiarbo=-563-476-645-646-653->

EL-EZZI, Ghassan, 2003, «La reconstruction du Liban... un chantier semé d'embûches», dans *Liban, État et société : la reconstruction difficile*, Confluences Méditerranée, No 47 – Automne 2003, Paris, L'Harmattan, 174 p.

FAKHOURY, Tamirace, 2005, *Le Liban d'après-guerre : une réconciliation précaire qui oscille entre une coexistence fragile et la tutelle syrienne*, dans le cadre d'une Conférence internationale intitulée "From dealing with the past to future cooperation. Regional and global challenges of reconciliation," [pdf], page consultée le 21 novembre 2008, Adresse URL: <http://www.gtz.de/de/dokumente/fr-reconciliation-liban.pdf>

- FIRRO, Kais M., 2004, «Lebanese Nationalism versus Arabism: From Bulus Nujaym to Michel Chiha», *Middle Eastern Studies*, Vol.40, No.5, Septembre 2004, pp. 1-27.
- GASPARD, Toufic K., 2002, *A Political Economy of Lebanon, 1948-2002 : The Limits of Laissez-faire*, Leiden, Brill, Social Economy and Political Studies of the Middle-East and Asia, 292 p.
- HADDAD, Simon, 2006, «The Origins of Popular Support for Lebanon's Hezbollah», *Studies in Conflict & Terrorism*, Jounieh, Université Notre-Dame du Liban, numéro 29, pp 21-34.
- HAMZEH, Nizar, 2000, «Lebanon's Islamists and local politics: a new reality», *Third World Quarterly*, Vol 21, No 5, pp 739-759.
- HARIK, Iliya, 1965, « The iqta system in Lebanon : A comparative political view », *The Middle-East Journal*, (Automne), 19 (4), pp. 405-421.
- HARIK, Judith Palmer, 2007a, *Le Hezbollah : Un nouveau visage du terrorisme*, Montréal, Éditions Stanké, I.B. Tauris & Co., 342 p.
- HARIK, Judith Palmer, 2007b, «The public and social services of the Lebanese militias», *Papers on Lebanon*, Centre for Lebanese Studies, Oxford.
- HUDSON, Michael C., 1997, «Trying again: power-sharing in the Post-civil war Lebanon», *International Negotiation*, Vol. 2, pp 103-122.
- JOHNSON, Michael, 2001, «Civil Society and Confessionnalism in Postwar Lebanon», in *All Honourable Men: The Social Origins of War in Lebanon*, Centre for Lebanese Studies, Londres et New York, I.B. Tauris publishers, 298 p.
- JOUVE, ST-PROT, Charles et Walid EL-TIBI (dir.), 2004, *Le Liban: regards vers l'avenir*, Paris, Études Géopolitiques, Observatoire des relations internationales, du développement et de la francophonie, V, 255 p.
- KHURI, Fuad I., 1981, «The Social Dynamics of the 1975-1977 War in Lebanon», *Armed Forces and Society*, Vol. 7, No.3, Printemps 1981, p.383-408.
- KIWAN, Fadia, 1993, « Forces politiques nouvelles, système politique ancien », dans Fadia, Kiwan (dir.), *Le Liban aujourd'hui*, Paris, CERMOC, CNRS Editions, 296 p.

- KIWAN, Fadia, 2003, « Consolidation ou recomposition de la société civile d'après-guerre? », dans *Liban, État et société : la reconstruction difficile*, Confluences Méditerranée, No 47 – Automne 2003, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- KRAYEM, Hassan, 2006, «The Lebanese Civil War and the Taif Agreement», *Al-Mashriq*, Université américaine de Beyrouth, Digital Documentation Center.
- LABAKI, Boutros, 2003, « Politiques de l'État et reconstructions », dans *Liban, État et société : la reconstruction difficile*, Confluences Méditerranée, No 47 – Automne 2003, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- LACOUTURE, Yves, TUÉNI, Ghassan et Gérard KHOURY, 2004, « Un siècle pour rien », Beyrouth, Albin Michel, Éditions Dar An-Nahar, 374 p.
- Lebanese Center for Policy Studies 1992, *Postwar institutional development in Lebanon: an assessment and strategy for foreign assistance*, for The Near East Bureau of the United States Agency for International Development, Beyrouth, 858p.
- MAKDISI, Ussama, «Reconstructing the Nation-State: The Modernity of Sectarianism in Lebanon.», *Middle East Report*, No. 200, Minorities in the Middle-East: Power and Politics of Difference, (Jul-Sep), pp. 23-26.
- MENASSA, Samuel, 2003, « La guerre civile est-elle réellement finie? », dans *Liban, État et société : la reconstruction difficile*, Confluences Méditerranée, No 47 – Automne 2003, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- MIKAÏL, Barah, 2005, *La question de la Marja'iyah chiite*, Étude n° 2005/096, Paris, Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), 205 p.
- NASR, Salim, 1990, "Lebanon's War: Is the end in sight?", *Middle East Report*, no 20, p. 1.
- NEDZI, Lucien N., 2006, «Lebanon's Contemporary Significance», *Mediterranean Quarterly*, Numéro 17:4, Automne 2006.
- NICOLAYSEN, Leif G. N. 2008, *Consociationalism and Segmented Cleavages: The Case of Lebanon*, Master Thesis in Political Science, STV 3902, Department of Political Science Faculty of Social Sciences, Université de Troms, 96 p.

- NORTON, Augustus Richard, 1985, «Changing Actors and Leadership among the Shiites of Lebanon», *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, Vol. 482, Changing Patterns of Power in the Middle-East, (Nov. 1985), pp. 109-121.
- OFEISH, Sami A., 1999, « Lebanon's second Republic : secular talk, sectarian application », *Arab Studies Quarterly*, winter, 1999.
- Organisation des Nations-Unies, «Rétablissement de la paix», Département des affaires politiques, en ligne, page consultée le 10 janvier 2009, adresse URL : <http://www.un.org/french/Depts/dpa/peace.shtml>
- ÖZVEREN, Eyüp Y., in Panzac, Daniel, (dir.), 1995, *Histoire économique et sociale de l'Empire Ottoman et de la Turquie 1326-1960 : actes du sixième congrès international tenu à Aix-en-Provence du 1er au 4 juillet 1992*, Volume 8, Leuven, Collection Turcica, Peeters Publishers, 882 p.
- PICARD, Élisabeth, 1994, «Les habits neufs du communautarisme libanais», *Cultures et Conflits*, Automne-hiver 1994, No 15-16, p. 49-70.
- PICARD, Élisabeth, 2000, « The Political Economy of Civil War in Lebanon », in Heydemann, Steve (ed.), *War, institutions and social change in the Middle-East*, Palo Alto, University of California Press, 372 p.
- PICARD, Élisabeth, 2001, « Élections libanaises : un peu d'air a circulé... », *Critiques internationales*, no 10, pp.21 -31.
- RONDOT, Pierre, 1954, « Les structures socio-politiques de la nation libanaise », *Revue française de science politique*, Volume 4, Numéro 1, p.80-104.
- ROWAYHEB, Marwan George, 2006, «Lebanese Militias: A New Perspective», *Middle Eastern Studies*, Vol. 42., No.2, pp.303-318.
- SAAD-GHORAYEB, Amal, 2002, *Hizbu'llah : Politics and religion*, Londres, Pluto Press, Critical Studies on Islam Series, 254 p.
- SAFI, Walid Salim, 2003, « La disparité socio-économique comme facteur de désintégration? », dans *Liban, État et société : la reconstruction difficile*, Confluences Méditerranée, No 47 – Automne 2003, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- SALAME Ghassam, 1991, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de sciences politiques*, 41 (3), 307-341.

- SALEM, Nawaf, 1998, *La condition libanaise: des communautés, du citoyen et de l'État*, Beyrouth, Éditions Dar An-Nahar, 129 p.
- SALIBI, Kamal S., 1965, *The Modern History of Lebanon*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 228 p.
- SALIBI, Kamal S., 1971, «The Lebanese Identity», *Journal of Contemporary History*, Vol. 6, No.1, Nationalism and separatism, pp.76-86.
- SALIBI, Kamal S., 1990, *A House of Many Mansions : the history of Lebanon reconsidered*, Palo Alto, University of California Press, 254 p.
- SEUL, Jeffrey R., 1999, «Ours is he Way of God: Religion, Identity and Intergroup Conflicts», *Journal of Peace Research*, Vol. 36, No. 5, (Sep), pp.553-569
- SHANAHAN, Rodger, 2005, «Hizballah rising: The political battle for the loyalty of the Shi'a of Lebanon», *Middle East Review of International Affairs*, Vol. 9, No1.
- U.S. Congress, 1987, « Lebanon », *Country Studies*, The Library of Congress, Federal Research Division, Number DS80 .L39 1989, [en ligne], Page consultée le 10 novembre 2009, Adresse URL : <http://international.loc.gov/frd/cs/lbtoc.html#lb0003>
- U.S. Congressional Research Services : Report for Congress, (September 15, 2006) «Lebanon: The Israel-Hamas-Hezbollah Conflict», Coordinateur : Jeremy M. Sharp, (Foreign Affairs, Defense, and Trade Division), Christopher Blanchard, Kenneth Katzman, Carol Migdalovitz, Alfred Prados, Paul Gallis, Dianne Rennack, John Rollins, Steve Bowman, Connie Veillette.
- U.S. Senate, Hearing of the Committee on Homeland Security and Governmental Affairs, *Hezbollah : Financing Terror through Criminal Enterprise*, Testimony of Matthew A. Levitt, Senior Fellow and Director of Terrorism Studies The Washington Institute for Near East Policy, May 25, 2005.
- VERDEIL, Éric, Ghaleb FAOUR et Sébastien VELUT, 2007, « Chapitre 5 : L'économie », Atlas du Liban, Beyrouth, Liban, Institut français du Proche-Orient / CNRS Liban, Études contemporaines, pp. 116-135.
- WENGER, Martha et Julie DENNEY, 1990, « Lebanon's Fifteen-Year War 1975-1990 », *Middle-East Report*, No. 162, Lebanon's War, (Jan.-Feb), pp.23-35.

WINSLOW, Charles, 1996, *Lebanon : War and Politics in a Fragmented Society*, Londres et New York, Routledge, 345 p.

WINTER, Stefan, 2008, « Les rapports maronites-chiites à l'époque ottomane : aux origines du confessionnalisme libanais, 1500-1800 », Paris, *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses*, 115, [En ligne], mis en ligne le 21 octobre 2008. Adresse URL : <http://asr.revues.org/index260.html>

ZAMIR, Meir, 1985, *The formation of modern Lebanon*, Londres, Taylor & Francis, Croom Helm, 309 p.

Entrevues qualitatives ouvertes

Entrevue avec un activiste, sympathisant du Hezbollah (12 novembre 2007), Beyrouth, Liban. (Anonyme)

Entrevue avec Waddah Charara (26 octobre 2007), journaliste pour An Nahar, écrivain et sociologue enseignant à l'Université Libanaise de Beyrouth, Beyrouth, Liban.

Entrevue avec Abbas Baydoun (12 octobre 2007), poète libanais, intellectuel influent du monde arabe, éditeur de la section culturelle du journal As Safir.

Entrevue avec Melhem Chaoul, (14 novembre 2007), président de l'Association Libanaise de Sociologie de 1998-2001, sociologue et professeur à l'Institut des sciences sociales de l'Université Libanaise de Beyrouth.

Entretien avec l'Ambassadeur de l'Uruguay au Liban, Hon. Jorge Jure, (26 août 2007), un homme d'affaire fils d'un ancien ministre des Affaires étrangères libanais, une journaliste, et autres invités du milieu des affaires lors d'un dîner à la résidence officielle de l'Ambassadeur, Kfar Hbab, Jounieh, Liban.

Entretien avec le fils d'un ancien ambassadeur du Liban au Canada, étudiant en administration des affaires, Beyrouth, Liban. (Anonyme)